

Analyse financière de la Métropole de Bordeaux

Bordeaux Métropole

Rapport provisoire

Mai – septembre 2026

Rappel du contexte général de la mission

Présentation de la mission et du périmètre des travaux	• **EY a été mandaté pour réaliser une analyse financière des comptes de Bordeaux Métropole, afin de permettre au nouvel exécutif de disposer d'une vision consolidée, indépendante et opérationnelle des marges de manœuvre financières sur la période 2026-2033**. • Le périmètre de cette mission comprend une analyse rétrospective sur les exercices 2019-2025, une prospective sur les exercices 2026-2033 ainsi que l'identification de marges de manœuvre et de leviers d'action. Elle porte sur le budget principal de Bordeaux Métropole (M57), le budget annexe transports (M43), le budget annexe déchets ménagers (M57) et le budget annexe réseaux de chaleur (M4). Les impacts du budget annexe relatif au stade Atlantique (M4) est être pris en compte dans le cadre du volet « réflexion prospective ».
Principales sources des travaux	• Comptes administratifs / CFU / comptes de 2019 à 2025 et leurs annexes, grands Livres depuis 2019, profil d'extinction de la dette au 31.12.2025, rapports sociaux uniques • Données fournies par Bordeaux Métropole : atterrissage 2026, prospectives sur les budgets annexes Transport, DM et RCU • Réunions organisées avec les directions générales afin d'évoquer les leviers d'action pour les années à venir.
Limite des travaux	• Les analyses se fondent sur les données disponibles et les informations communiquées lors des échanges avec les services. Celles-ci ne constituent pas un audit des comptes de la collectivité au sens du H2A (Haute Autorité de l'Audit) ni une appréciation des pratiques et procédures comptables ayant cours au sein de Bordeaux Métropole. • Sur la dimension prospective, le présent rapport ne constitue pas un répertoire d'actions micro-fondées pour atteindre les objectifs de redressement financier : il s'agit de définir les grands leviers d'action à entreprendre pour atteindre les objectifs de soutenabilité financière.
Comitologie et calendrier	• La mission a démarré en mai et s'est achevée en septembre 2026 • Une réunion hebdomadaire associant la DGFCP et EY a été tenue chaque semaine pour faire le point sur l'avancée des travaux et balayer et amender les supports • Deux réunions de restitution intermédiaire se sont tenues les 18/06 (avec le Vice président) et le 19/06 (avec le président) • Deux réunions de travail se sont tenues les 7/09 (avec le Vice président) et le 11/09 (avec le président) • Deux réunions de restitution finale se sont tenues les 18/09 (avec le Vice président) et le 21/09 (avec le président)

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les concepts mobilisés dans ce document

Concept	Formule	Signification
Epargne de gestion	Recettes de gestion – Dépenses de gestion	Mesure la capacité de dégager suffisamment de résultat sur la section de fonctionnement pour financer les flux financiers, exceptionnels et autofinancer une partie de l'investissement
Epargne brute	Epargne de gestion – Résultat Financier – Résultat exceptionnel	Mesure la capacité de la collectivité à dégager suffisamment d'autofinancement pour payer sa dette et réaliser ses investissements. Taux idéalement à 20%
Epargne nette	Epargne brute – amortissement du capital de la dette	Mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité une fois qu'elle a remboursé sa dette
Capacité de désendettement	Dette comparée à l'épargne brute	Mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si toute son épargne brute y était consacrée. Le niveau d'alerte est fixé à 12 années
Tutelle CRC	Epargne nette + Recettes d'investissement non affectées < Amortissement du capital de la dette	Le préfet sous avis CRC peut exercer une tutelle sur le règlement budgétaire si le budget est voté en déséquilibre, si le déficit constaté est supérieur à 5%, ou si la collectivité ne dispose pas assez de ressources non affectées pour financer le remboursement de sa dette
Ratio BEI	Epargne de gestion comparée à l'annuité de la dette	Dans le cadre des enveloppes de crédit apportés par la BEI à BM, ce ratio doit rester supérieur à 1,15 jusqu'en 2028 puis 1,5

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

01

Rétrospective

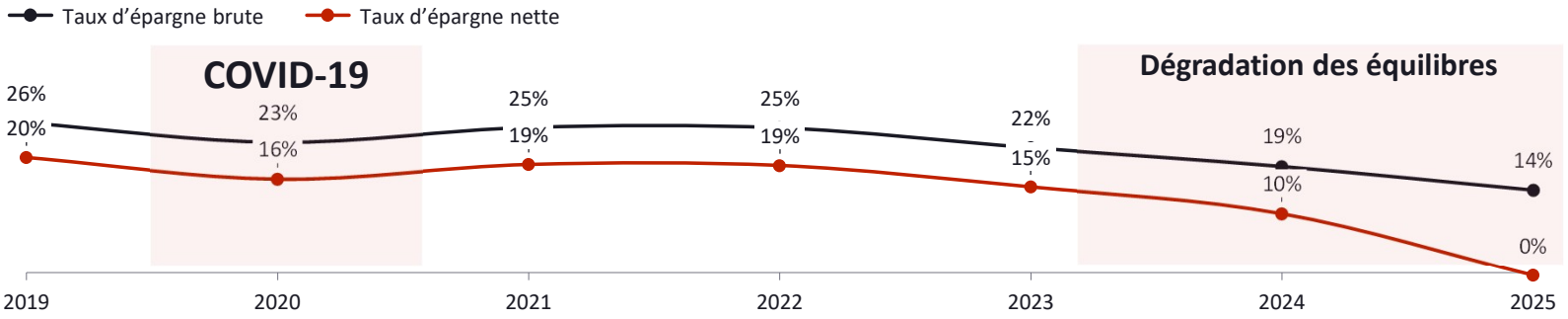
Budget Principal

Les principaux soldes de gestion du budget consolidé (BP + 13BA) ont connu une dégradation particulièrement marquée entre 2023 et 2025*

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	1 178 192	1 168 373	1 204 246	1 239 434	1 343 922	1 384 797	1 390 298
Dépenses réelles de gestion	851 301	884 257	882 706	910 803	1 020 857	1 089 451	1 131 493
Epargne de gestion	**326 892**	**284 116**	**321 541**	**328 631**	**323 064**	**295 346**	**258 805**
Résultat financier	-15 371	-16 631	-15 343	-17 432	-20 631	-31 569	-42 610
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-3 029	-816	-435	2 436	-9 057	-6 127	-14 775
Epargne brute	**308 492**	**266 669**	**305 764**	**313 635**	**293 376**	**257 650**	**201 420**
Taux d'épargne brute	**26,2%**	**22,8%**	**25,4%**	**25,3%**	**21,8%**	**18,6%**	**14,5%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	71 407	74 880	77 783	81 623	91 669	113 410	207 109
Epargne nette	**237 085**	**191 789**	**227 981**	**232 013**	**201 707**	**144 241**	**-5 688**
Taux d'épargne nette	**20,1%**	**16,4%**	**18,9%**	**18,7%**	**15,0%**	**10,4%**	**-0,4%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	129 386	101 866	150 736	169 978	190 749	187 037	152 402
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	556 629	459 639	549 345	629 993	731 402	746 629	722 131
Emprunt souscrit	**271 827**	**210 812**	**130 085**	**170 563**	**331 311**	**505 997**	**350 384**
Encours de la dette (hors compte 165)	**889 849**	**1025 918**	**1121 446**	**1207 559**	**1497 739**	**1 906 385**	**2 031 501**
Capacité de désendettement (en années)	**2,9**	**3,8**	**3,7**	**3,9**	**5,1**	**7,4**	**10,1**

Les SIG ci-contre sont présentés hors produits de cession et hors mouvements liés aux provisions (dotations et reprises).
Le budget consolidé comprend le budget principal et les 13 budgets annexes de la métropole
**L'atterrissage 2026 consolidé n'est pas encore disponible à date*

- *Les mouvements présentés dans le tableau ci-contre sont hors cessions et ne prennent en compte que les flux réels (soit les flux décaissables) afin de concentrer les travaux sur les opérations ayant un impact économique ou financier effectif et de ne pas perturber les analyses par les règles de comptabilité spécifiques qui régissent les mouvements non décaissables (reprises, dotations).*
- *Pour l'Epargne Nette, l'écart entre les valeurs affichées au CFU (16,9M€) et ces calculs (-5,9M€) s'explique par les produits de cession (14,7M€) et des écritures de provision (c.8M€ nets)*



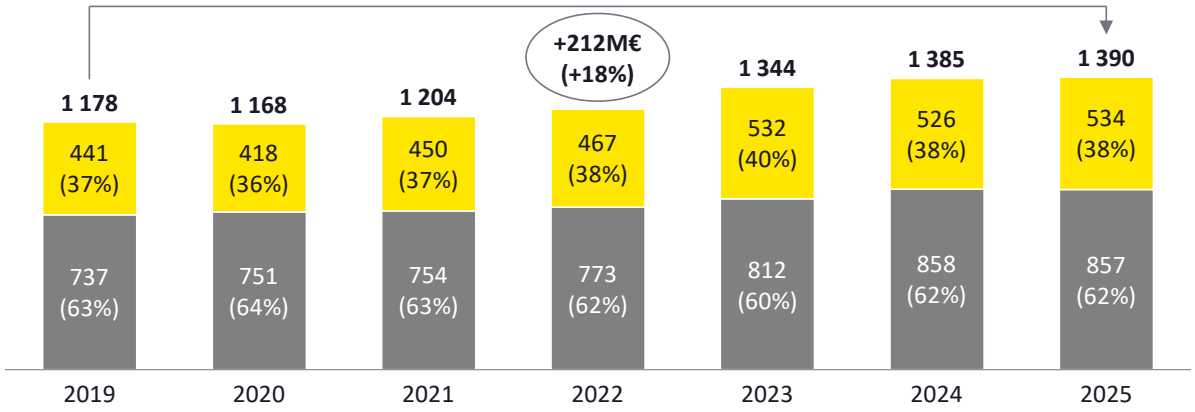
L'amortissement de la dette en 2025 comprend une dépense exceptionnelle liée à la résiliation du PPP relatif au stade Atlantique, pour un montant de 71,5 M€. L'épargne nette 2025 retraitée de ce montant est de 65,8 M€ et la capacité de désendettement serait de 8 ans.

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, retraitements EY

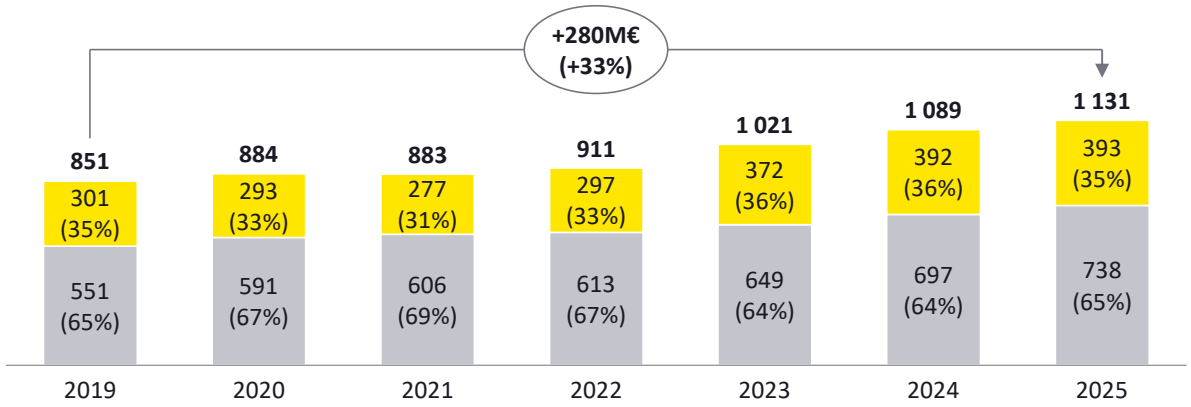
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

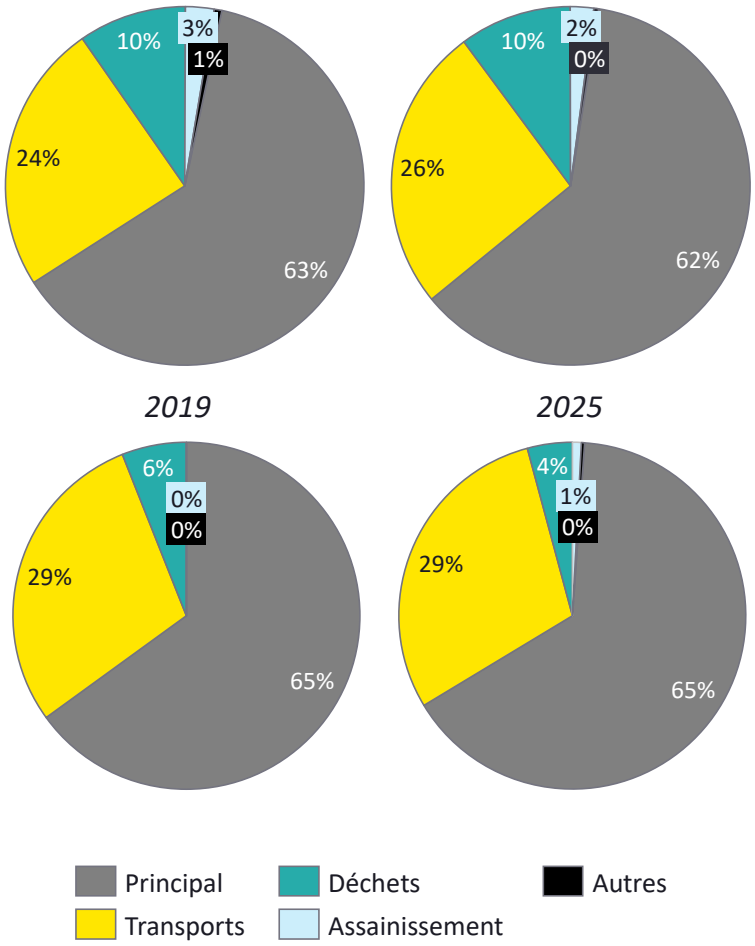
Le budget principal représente en moyenne 62% du total des recettes réelles de gestion mais 65% des dépenses de gestion sur la période analysée

Recettes de gestion



Dépenses de gestion





Budgets annexes retraités

Budget principal retraité*

**Les flux interbudgétaires, annexes vers principal et principal vers annexe, ont été neutralisés*

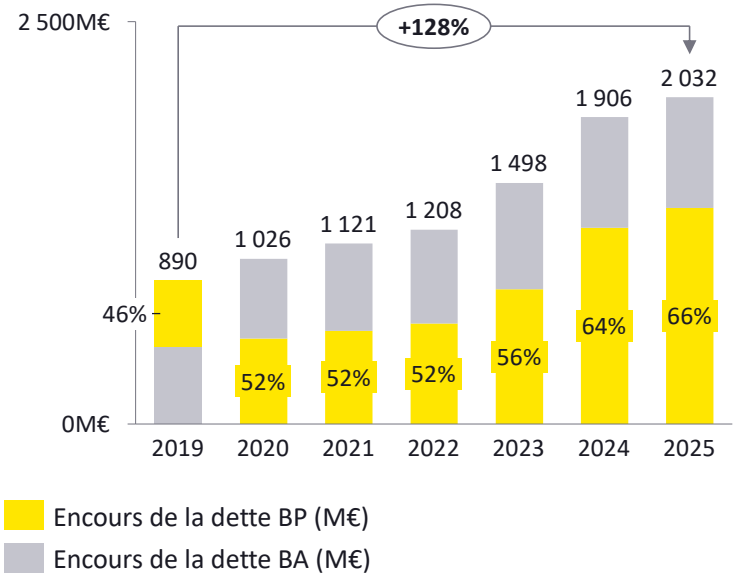
L'atterrissage 2026 consolidé n'est pas encore disponible à date

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

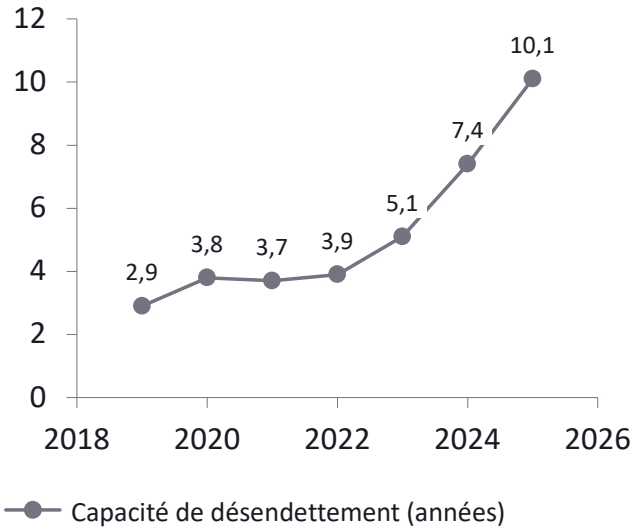
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La dette portée par le budget principal représentait moins de la moitié de l'encours consolidé en 2019 contre près des deux tiers en 2025

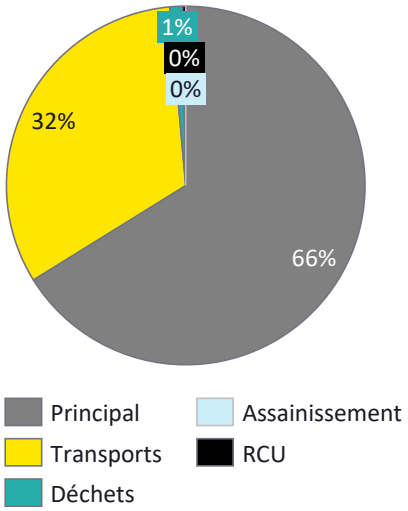
Evolution de l'encours de dette sur la période 2019-2025*
Budget consolidé



Evolution de la capacité de désendettement sur la période 2019-2025*
Budget consolidé



Part des principaux budgets dans l'encours de dette consolidé en 2025* (en %)



**L'atterrissage 2026 consolidé n'est pas encore disponible à date*

- **L'encours de dette consolidé augmente de 1,14 Md€ entre 2019 et 2025 (+128 %), passant de 890 M€ à plus de 2,0 Md€. Cette évolution est principalement imputable au budget principal, dont l'encours progresse de 412 M€ à 1,34 Md€ (+930 M€), soit plus de 80 % de la hausse constatée sur la période.**
- **Les budgets annexes contribuent plus marginalement à cette évolution (+212 M€). Dans un contexte de maintien d'un niveau d'investissement élevé et de dégradation de l'autofinancement, la capacité de désendettement passe de 2,9 à 10,1 années entre 2019 et 2025, se rapprochant des seuils de vigilance habituellement retenus pour les établissements publics de coopération intercommunale.**

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, document interne de Bordeaux Métropole

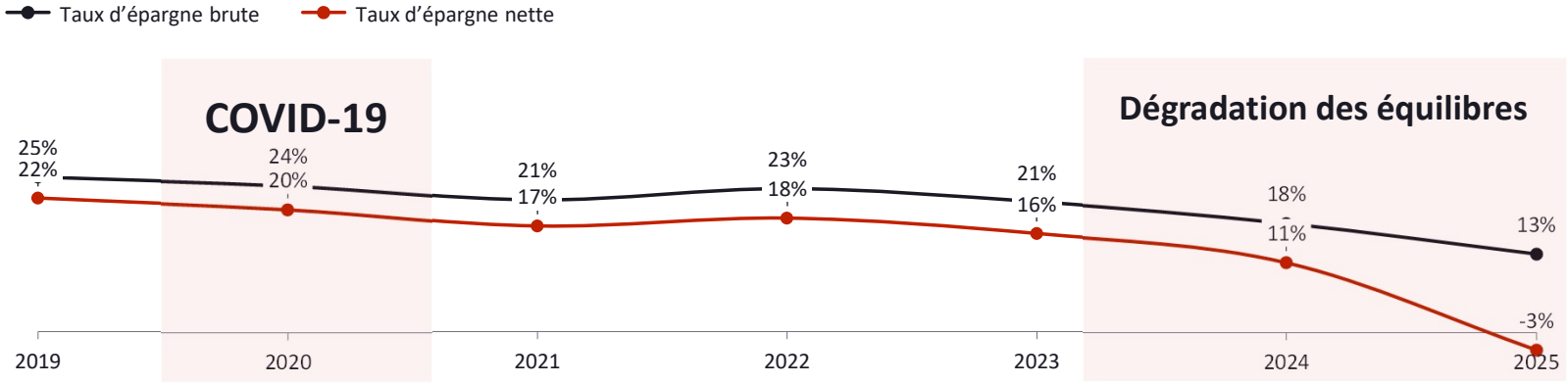
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les principaux soldes de gestion du budget principal ont connu une dégradation continue sur la période analysée qui s'est accélérée entre 2023 et 2025

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026p
Recettes réelles de gestion	797 367	824 322	818 082	839 674	884 886	935 772	935 969	921 716
Dépenses réelles de gestion	590 362	607 805	636 099	636 670	679 942	754 265	787 938	799 211
Ajustement budgétaire cible								
Epargne de gestion	**207 004**	**216 517**	**181 983**	**203 004**	**204 944**	**181 507**	**148 031**	**122 505**
Résultat financier	- 8 295	- 8 911	- 8 032	- 9 846	- 10 348	- 19 296	- 30 533	- 35 296
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	- 139	- 14 226	- 191	- 104	- 9 230	1 122	115	- 638
Dotations aux provisions nettes des reprises	3 514	14 514	- 29 157	3 433	- 18 979	15 009	- 5 043	-
Epargne brute	**198 570**	**193 380**	**173 760**	**193 054**	**185 365**	**163 333**	**117 614**	**86 571**
Taux d'épargne brute	**25%**	**23%**	**21%**	**23%**	**21%**	**17%**	**13%**	**9%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	26 828	31 157	34 350	39 507	45 726	58 195	143 357	88 344
Epargne nette	**171 742**	**162 223**	**139 410**	**153 547**	**139 639**	**105 138**	**- 25 743**	**- 1 773**
Taux d'épargne nette	**22%**	**20%**	**17%**	**18%**	**16%**	**11%**	**-3%**	**0%**
Produits de cession	34 273	12 013	16 558	22 179	17 337	9 140	14 201	12 000
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	142 518	115 177	140 126	154 327	157 884	193 403	145 627	148 978
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	389 353	387 403	433 712	476 868	557 461	641 903	576 522	568 062
Emprunt souscrit	**100 000**	**150 812**	**82 025**	**85 517**	**230 045**	**440 110**	**285 005**	**408 857**
Encours de la dette	**411 712**	**531 359**	**578 356**	**624 233**	**836 174**	**1 218 119**	**1 341 570**	**1 662 083**
Capacité de désendettement (en années)	**2,1**	**2,7**	**3,3**	**3,2**	**4,5**	**7,5**	**11,4**	**19,2**

- Les SIG ci-contre sont présentés hors produits de cession et hors mouvements liés aux provisions (dotations et reprises).
- Les données 2026 constituent une trajectoire d'atterrissage préliminaire.

L'amortissement de la dette en 2025 comprend une dépense exceptionnelle liée à la résiliation du PPP relatif au stade Atlantique, pour un montant de 71 532 k€. L'épargne nette 2025 retraitée de ce montant est de 45 789 k€.

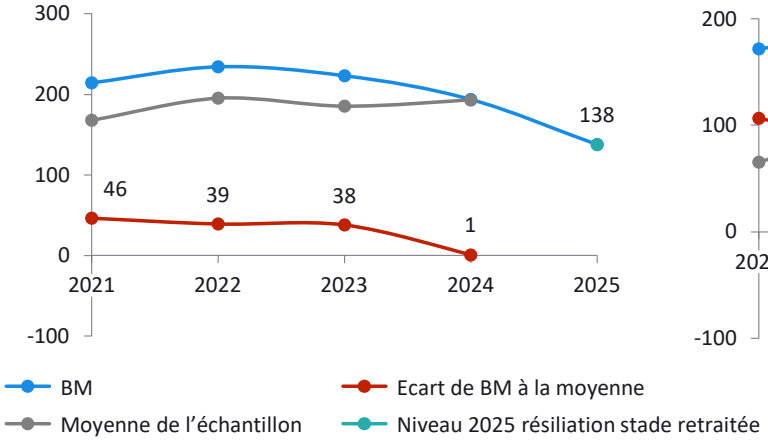


Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, atterrissage 2027 BM, retraitements EY

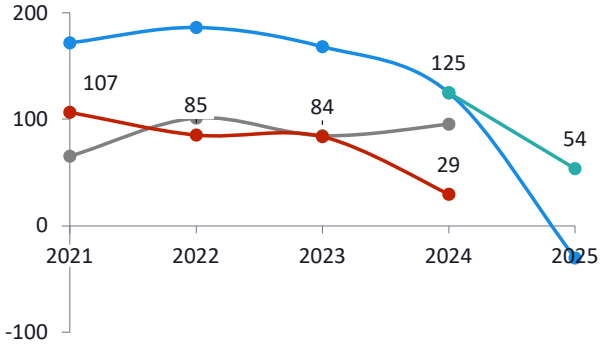
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

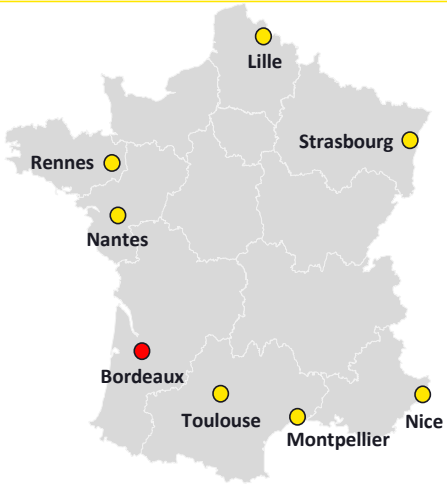
L'analyse comparative met en avant un dérapage dans l'évolution des soldes intermédiaires de gestion sur les derniers exercices

Analyse comparative de l'épargne brute (en €/hab.) entre BM et l'échantillon de comparaison



Analyse comparative de l'épargne nette (en €/hab.) entre BM et l'échantillon de comparaison

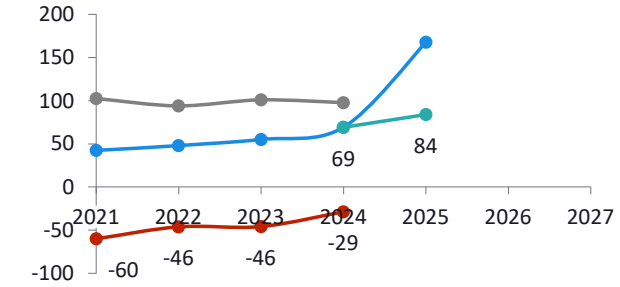




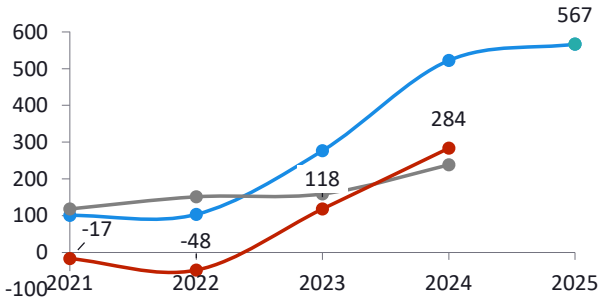
BM — Ecart de BM à la moyenne

Moyenne de l'échantillon — Niveau 2025 résiliation stade retraitée

Analyse comparative du volume de remboursement d'emprunts (hors gestion active de la dette) (en €/hab.)



Analyse comparative de l'encours de dette (hors gestion active de la dette) (en €/hab.)

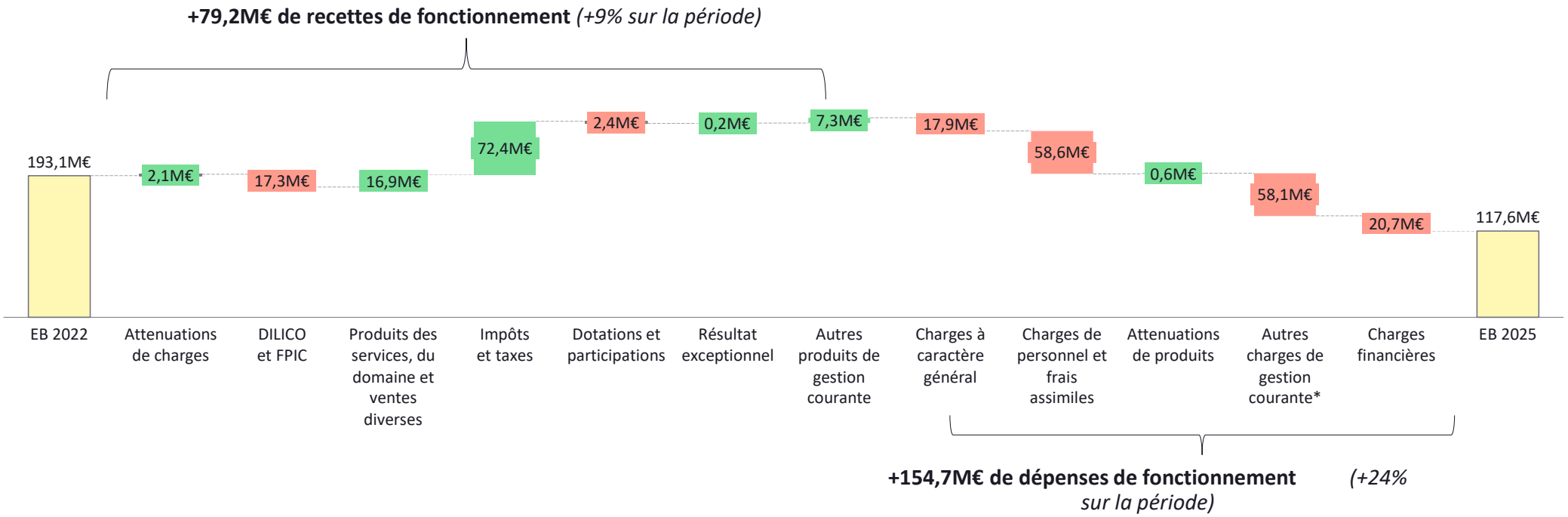


L'analyse comparative conduite entre 2021 et 2024 entre Bordeaux Métropole et l'échantillon de métropoles constitué (cf. carte ci-dessus) témoigne d'une tendance à la détérioration progressive tout au long de la période (périmètre budget principal), avec un dérapage significatif sur l'exercice 2025 :

- **Le niveau d'épargne brute de la Métropole –** supérieur de 28% à la moyenne de l'échantillon en 2021 – est égal à la moyenne en 2024. En 2025, la tendance baissière se confirme.
- **La même tendance est observée sur l'épargne nette : Bordeaux Métropole divise par plus de trois son écart à la moyenne entre 2021 et 2024.**
- **Le poids de la dette est en hausse** : en 2021 et en 2025, les remboursements d'emprunts passent de 42 et 168€ par habitant.

Périmètre des budgets principaux. Sources : OFGL, retraitements EY, CFU 2025.

Reconstitution des principaux facteurs d'évolution de l'épargne brute du budget principal de Bordeaux Métropole entre 2022 et 2025



L'évolution de l'épargne brute du budget principal de Bordeaux Métropole sur la période 2022-2025 (-75,4M€) résulte :

- **D'une augmentation des recettes de fonctionnement d'environ 79M€** *(+9% sur la période)* **;**
- **D'une augmentation des dépenses plus importante, à hauteur de 155M€ sur la période** *(+24%)***.**

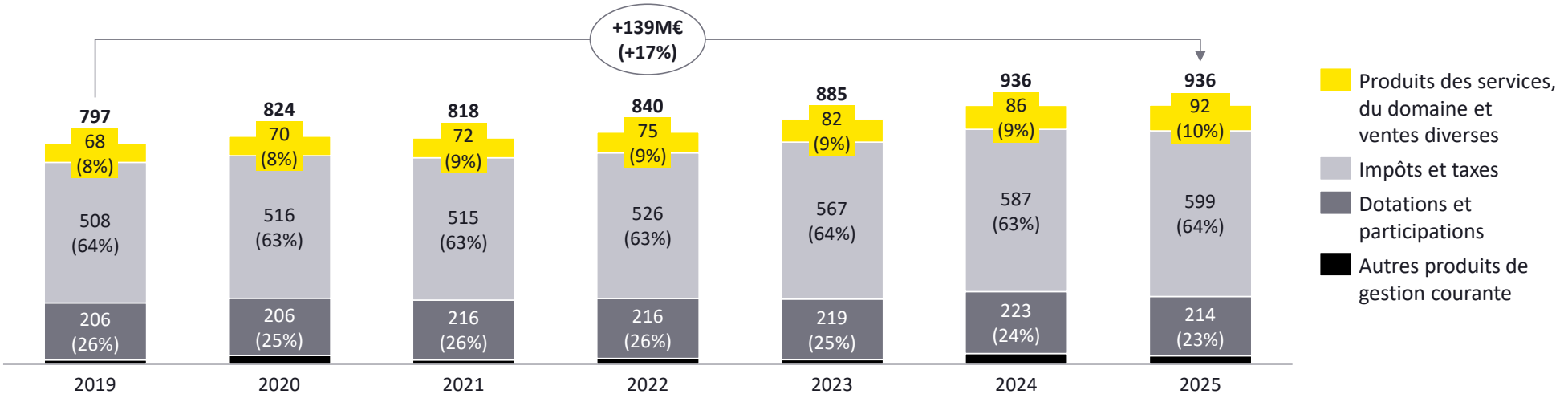
**Les autres charges de gestion courante regroupent les versements aux différents budgets annexes, associations et satellites de la Métropole ainsi qu'au SDIS.*

Sources : Comptes administratifs et CFU 2022-2025, retraitements EY

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les recettes de gestion du budget principal ont augmenté de 17% entre 2019 et 2025, majoritairement portées par la hausse des impôts et taxes

Evolution des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2019-2025 (en M€)



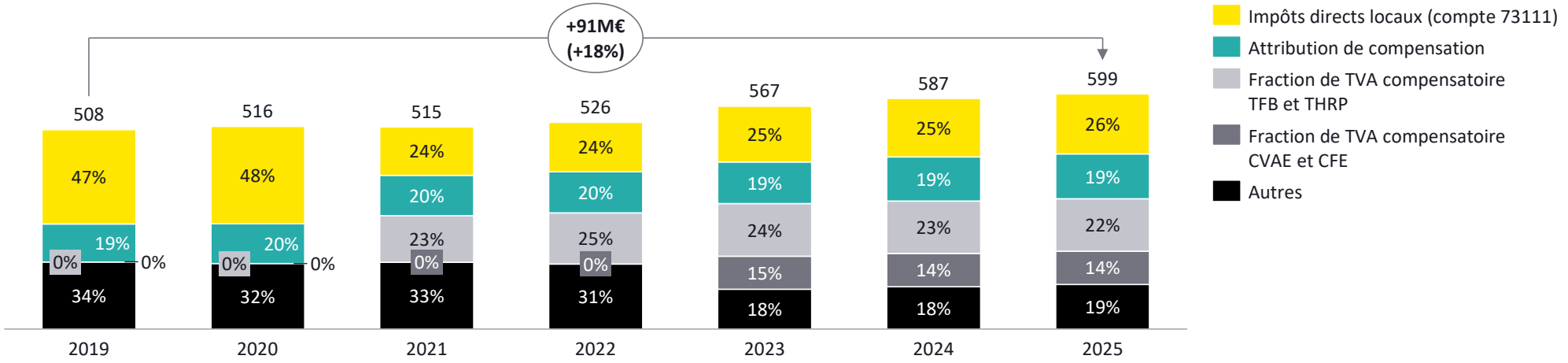
- **La progression des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2019-2025 est majoritairement portée par la dynamique des impôts et taxes, qui constituent le principal moteur de la hausse globale avec une croissance de 18% (+91M€).**
- Au sein de ces recettes fiscales, **la progression s'explique notamment par le dynamisme des bases fiscales tandis que le panier de recettes a été bouleversé par les effets des réformes fiscales.**
- **Les dotations et participations sont en légère hausse (+3,9%), en lien avec la hausse de la dotation d'intercommunalité (+18% soit +4,7 M€, en lien avec la croissance démographique du territoire) qui compense la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-3,5 M€) enregistrée en 2024 et 2025**. Cette augmentation reste moins que proportionnelle à la croissance démographie du territoire sur la même période.
- Les produits des services et du domaine progressent d'environ 25M€ sur la période, notamment portés par **la hausse des mises à disposition de personnel vers les budgets annexes ou les communes membres.**
- Les autres produits de gestion courante sont notamment composés des revenus des immeubles (loyers perçus par la Métropole) et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les marges de manœuvre sur les recettes fiscales sont limitées du fait des réformes ayant rendu la Métropole davantage dépendante de fiscalité transférée

Evolution des recettes de fiscalité locale sur la période 2019-2025 (en M€)



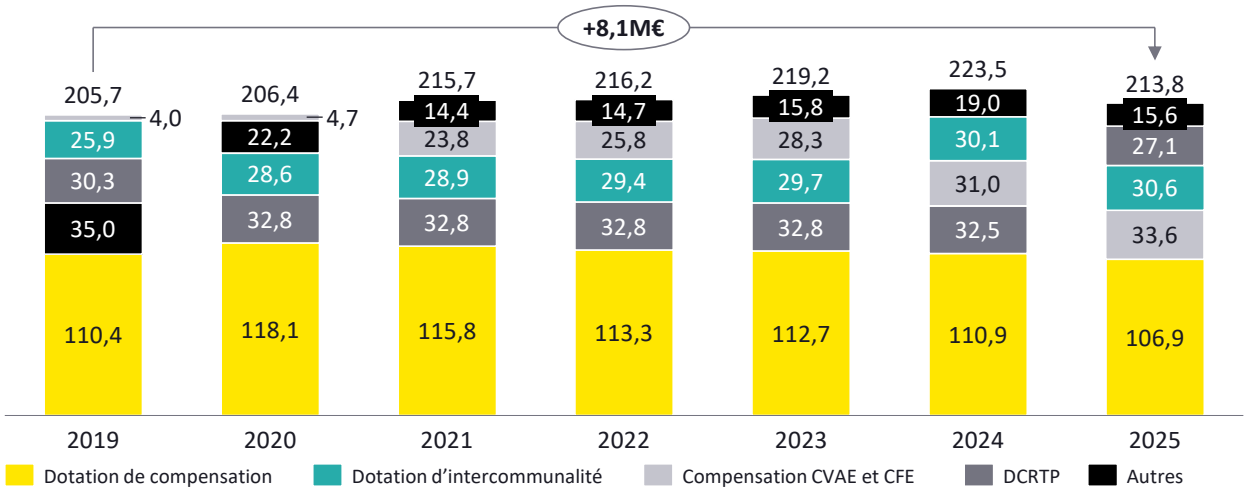
- Les recettes de fiscalité locale progressent de **91 M€ entre 2019 et 2025 (+18 %)**, passant de **508 M€ à 599 M€**, dans un contexte de croissance démographique et économique soutenue du territoire métropolitain.
- La période est marquée par une **profonde évolution de la structure des recettes fiscales**, consécutive à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2021) puis de la CVAE (2023), remplacées par un transfert de TVA.
- Les **fractions compensatoires de TVA** représentent désormais **36 % des recettes fiscales en 2025** (contre 0 % en 2019), tandis que la part des **impôts directs locaux** recule de 47 % à 26 % sur la période.
- Malgré le dynamisme des bases fiscales locales, la progression des recettes est partiellement limitée depuis 2023 par la faible évolution des fractions de TVA nationale servant de compensation aux réformes fiscales. L'évolution de cette TVA transférée, décorrélée du dynamisme économique territorial, est soumise aux aléas législatifs.

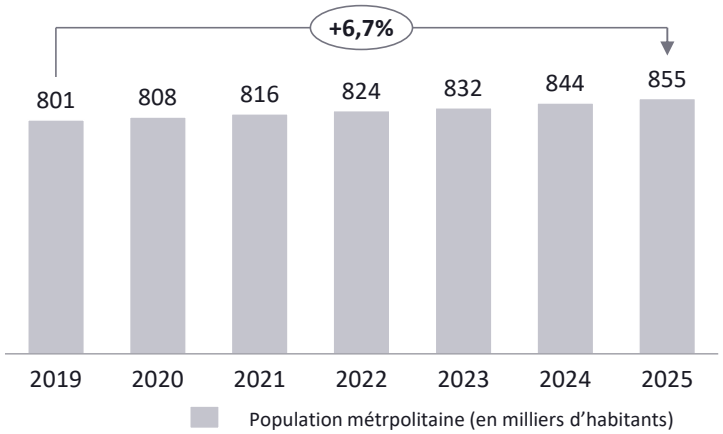
Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, retraitements EY.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les concours financiers de l'État demeurent globalement stables (+8,1M€) malgré le dynamisme démographique du territoire métropolitain (+6,7% entre 2019 et 2025)

Evolution des dotations et participations sur la période 2019-2025 (en M€)





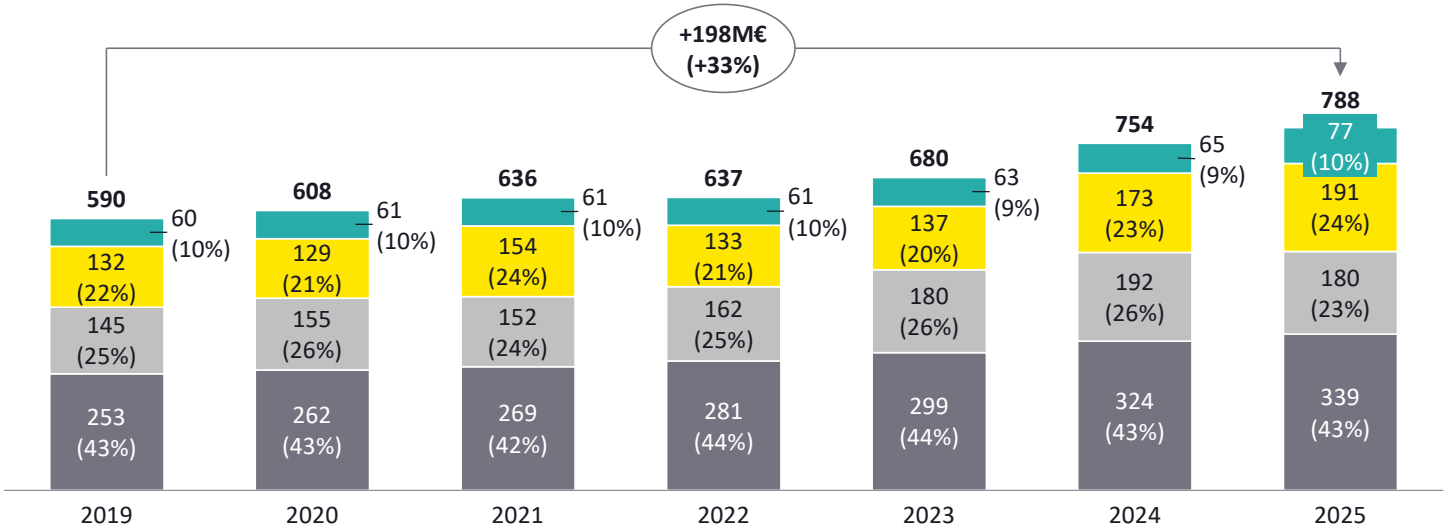
- Les dotations et participations progressent faiblement sur la période 2019-2025 (+8,1 M€, soit +3,9 %), passant de 205,7 M€ à 213,8 M€, dans un contexte de forte croissance démographique du territoire (+6,7 % entre 2019 et 2025).
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale composante du poste, demeure globalement stable sur la période (+0,5 M€, soit +0,4 %). Son évolution reste limitée malgré la hausse de la population métropolitaine, les effets positifs de la croissance démographique étant compensés par les mécanismes nationaux de péréquation et les minorations de dotation appliquées par l'État.
- La structure des concours financiers de l'État évolue progressivement au profit des compensations fiscales : les compensations d'abattement ou exonération de CVAE et de CFE représentent désormais près de 16 % du total des dotations et participations en 2025, contre 15 % en 2019, traduisant les effets des réformes de la fiscalité locale.
- La progression globale du poste est principalement portée par les dotations d'intercommunalité et les compensations fiscales liées à la fiscalité économique, tandis que les dotations historiques de l'État (DGF et dotation de compensation) connaissent une érosion progressive sur la période.

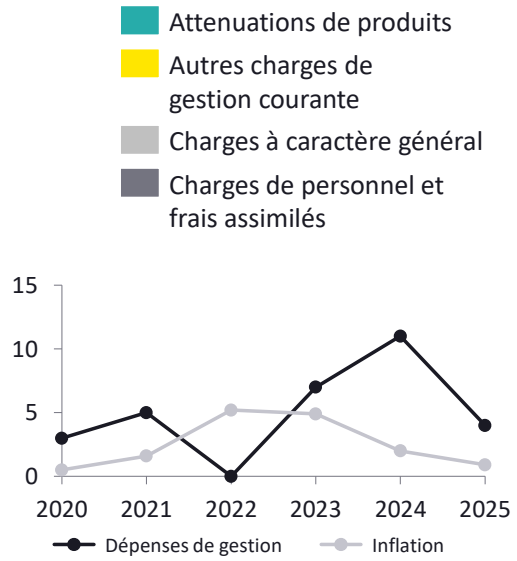
Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, retraitements EY.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les dépenses de gestion du budget principal ont augmenté de 33% entre 2019 et 2025 du fait d'une forte hausse généralisée sur l'ensemble des postes de charges

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2019-2025 (en M€)





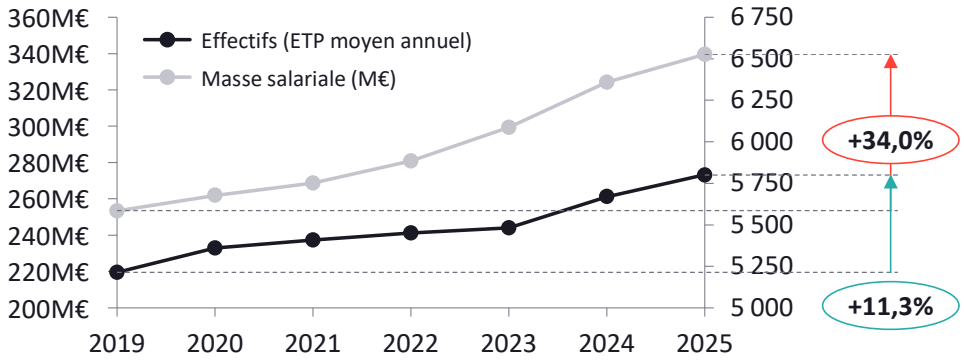
- La hausse des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2019-2025 (+198M€) est portée par l'augmentation :
  - ✓ **Des charges de personnel (+86M€ ; +34%)** liée notamment à l'effet des réformes nationales sur les salaires, à la hausse des effectifs et à la mise en place de mesures spécifiques à la métropole.
  - ✓ **Des charges à caractère général (+35M€ ; +24%),** notamment portée par la hausse des « contrats de prestations de services » (47% ; +14,6M€).
  - ✓ **Des autres charges de gestion courante (+59M€ ; +45%),** dont l'un des principaux postes correspond aux services incendie dont la hausse des dépenses représente 12,5M€. Toutefois la hausse des autres charges de gestion courante s'explique avant tout par une croissance généralisée d'un ensemble de postes mineurs, qui se concentre sur les années 2024 et 2025.
- Le taux de croissance annuelle moyen atteint 4,9% sur la période 2019-2025 mais monte à 7,6% sur la période 2023-2025, soulignant une forte accélération des dépenses.

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

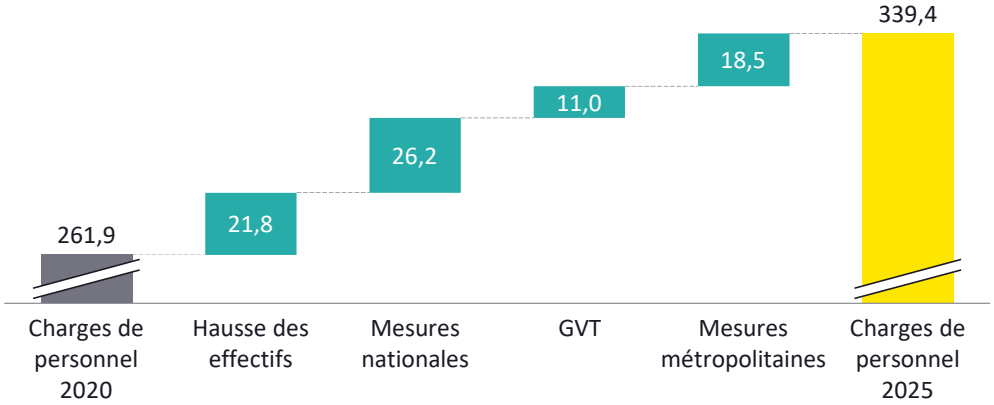
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les charges de personnel représentent plus de 40% des dépenses de fonctionnement. Si la part dans le budget est restée stable, le montant des charges de personnel a lui fortement augmenté entre 2019 et 2025 (+86M€ ; +34%)

Evolution des effectifs et de la masse salariale entre 2019 et 2025



Facteurs explicatifs de l'évolution du chapitre 012 entre 2020 et 2025 (en M€)*



Entre 2019 et 2025, les effectifs ont augmenté de 11,3%, alors que les charges de personnel ont augmenté de 34%. La hausse des charges de personnel s'explique ainsi par une conjugaison de facteurs :

- **La croissance des effectifs** qui passent de 5 360 ETP en 2020 à 5 800 ETP en 2025, soit une hausse de 440 ETP, entrainant **une hausse de 21,8M€** des dépenses associées sur la période 2020-2025.
- Les **mesures nationales** sont le premier facteur explicatif de la hausse des charges de personnel avec **un effet estimé à 26,2M€ entre 2020 et 2025**. Ces mesures nationales regroupent notamment les **revalorisations du point d'indice**, l'**attribution de points d'indice supplémentaires**, les **revalorisations des grilles indiciaires** des catégories B et C, les **hausses successives du SMIC**, la **GIPA**, la **CNRACL** et d'autres dispositifs comme les **primes inflations**.
- Le **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** correspond à l'évolution naturelle de la masse salariale liée aux **avancements d'échelons**, **promotions de grade**, **promotions internes, évolutions de carrière**.
- Les **mesures prises par la métropole** ont entrainé une hausse des **charges de personnel estimée à 18,5M€ entre 2020 et 2025**. Celles-ci regroupent un ensemble de dispositifs comme la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, la **réévaluation du RIFSEEP** et des **mesures locales de hausse des salaires face à l'inflation**.

A noter que les effets des différents facteurs ont été amplifiés par une transformation de la structure des effectifs avec une hausse importante des catégories A et B et une baisse des effectifs de catégorie C. Entre 2020 et 2025, les effectifs de catégorie A sont passés de 16,2% à 21,5% du total des effectifs ; les effectifs de catégorie B de 15,7% à 17,7% et les effectifs de catégorie C a diminué de 68% à 60,8%.

Sources : Comptes administratifs et RSU 2019-2025, retraitements EY.

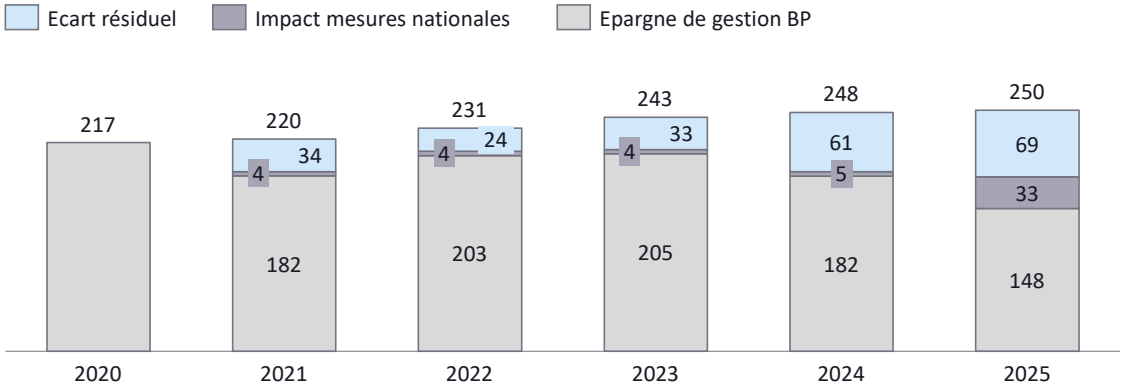
**Le détail des évolutions de la masse salariale n'est indiqué qu'à partir du rapport social unique 2021*

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des mesures nationales dont l'impact représente 20% de la dégradation de l'épargne

Catégorie d'impact	Montant	Commentaire
Mesures nationales impactant la masse salariale (2020-2025)	26,2M€	Ces mesures incluent les revalorisations du point d'indice, l'attribution de points d'indice supplémentaires, les revalorisations des grilles indiciaires des catégories B et C, les hausses successives du SMIC, la GIPA, et d'autres dispositifs comme les primes inflations
DILICO (2025)	16,7M€	Mécanisme introduit par la loi de finances 2025, il prélève temporairement une partie des recettes fiscales des collectivités afin de contribuer au redressement des finances publiques. Sont notamment contributeurs, les EPCI dont les indices synthétiques dépassaient 1,1x l'indice moyen. La métropole de Bordeaux est le 3e contributeur parmi les EPCI
Gel TVA transférée (2025)	6,3M€	En 2025, le PLF prévoyait une progression du produit de TVA de 2,9% : le produit de la TVA transférée perçu par Bordeaux Métropole en 2024 aurait donc dû progresser dans les mêmes proportions en 2025. Or le PLF a gelé ce montant. Le manque à gagner pour la Métropole est donc de 6,3M€.
DCRTP (2024-2025)	*5,7M€*	*La DCRTP vient compenser les effets de la réforme de la Taxe professionnelle. L'enveloppe nationale a subi une minoration importante en 2025 amputant la dotation perçue par la métropole de 5,7M€.*

Ecart épargne de gestion du BP Métropole vs épargne de gestion indexée sur l'inflation en base 2020* (2020-2025, M€)



- Le graphique ci-contre permet d'estimer l'impact des mesures nationales et celui des mesures locales sur la divergence entre l'épargne de gestion du budget principal de la Métropole et une évolution théorique de cette même épargne de gestion indexée sur l'inflation en base 2020.
- Les mesures nationales ont un impact estimé annuel de 4 à 5 M€ sur 2021-2024, conséquence des mesures sur la masse salariale. En 2025, l'impact est de 33 M€ avec le DILICO, le gel de la TVA et la baisse significative de la DCRTP. **En cumulé sur 2021-2025, les mesures nationales expliquent seulement 19% de l'écart à la trajectoire d'épargne de gestion indexée**.

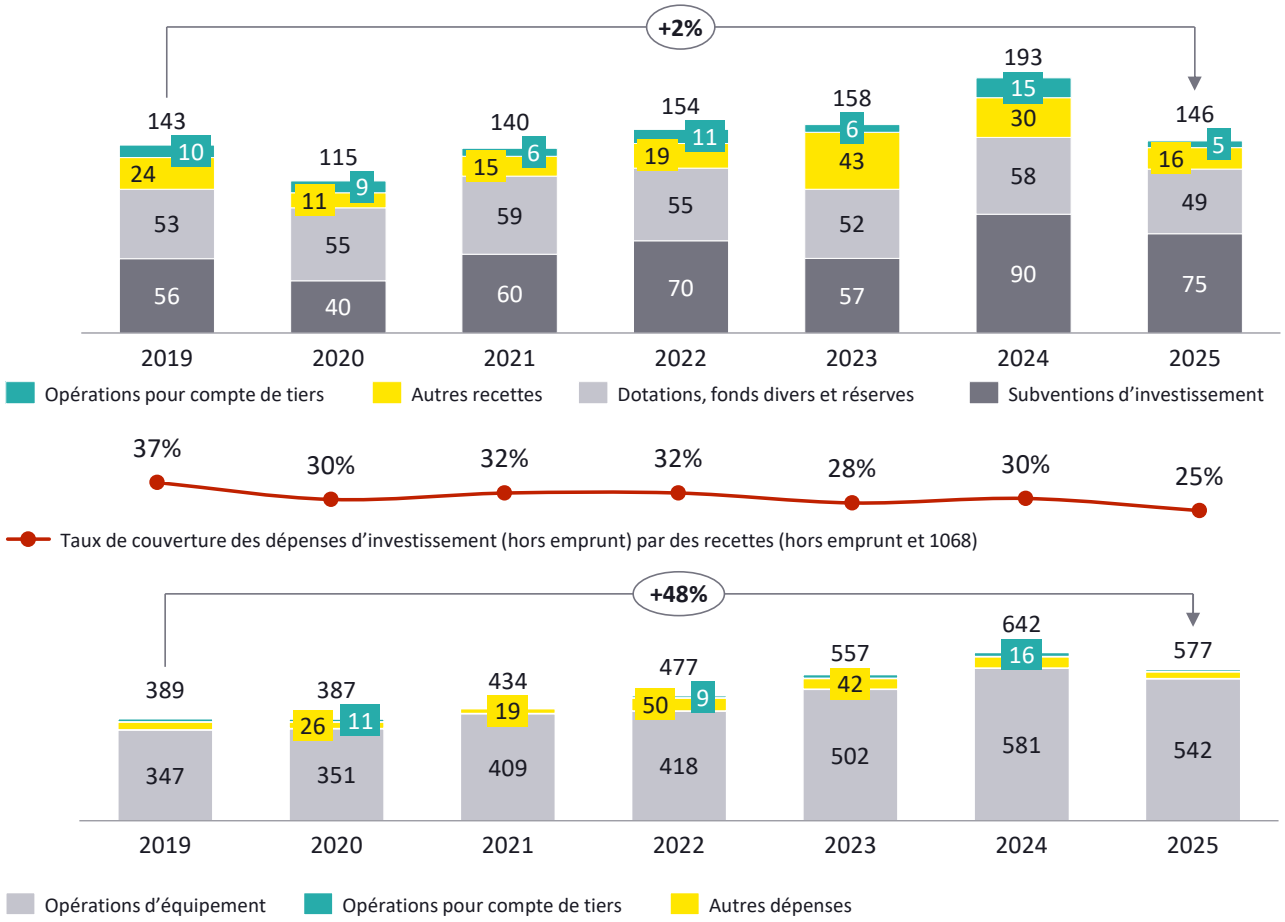
*Première année pleine de la précédente mandature

Source : ROB, Rapport CFU 2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La baisse continue du taux de couverture, par des recettes propres, des dépenses d'investissement, explique le recours accru à l'emprunt en fin de période

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement sur la période 2019-2025 (en M€)



- Les recettes d'investissement ci-contre sont présentées hors recettes d'emprunt et hors excédents mobilisés (1068).
- En moyenne, elles s'élèvent à 150M€ entre 2019 et 2025.
- Les recettes d'investissement sont relativement stables sur la période en valeur absolue (+2% entre 2019 et 2025). On note cependant une légère recomposition des recettes avec une part plus importante de subvention d'investissement et une baisse des recettes d'investissement « propres » liées aux taxes d'aménagement et au FCTVA.

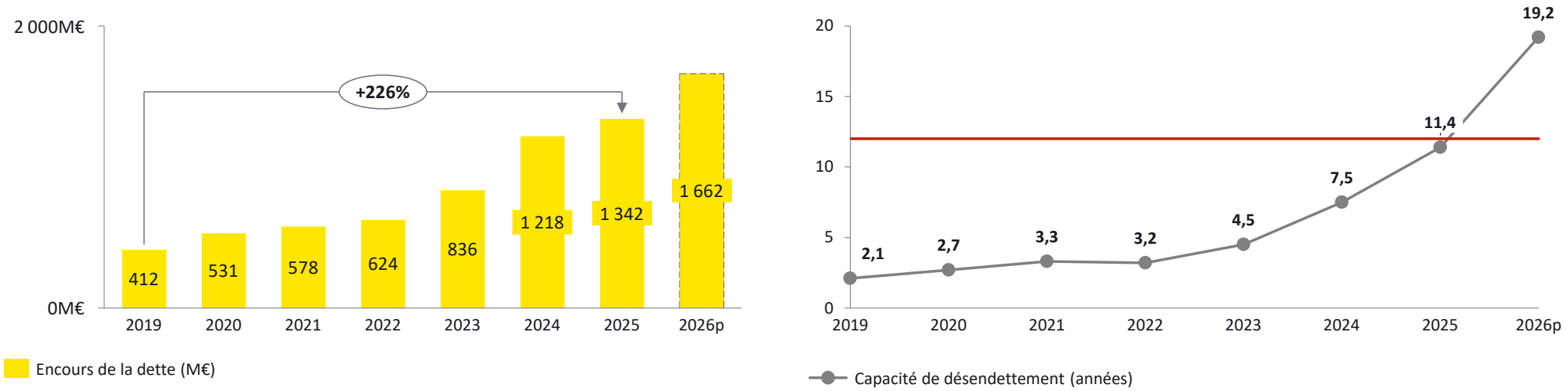
- Les dépenses d'investissement ci-contre sont présentées hors remboursement du capital de la dette.
- En moyenne, elles s'élèvent à 495M€ entre 2019 et 2025.
- Les dépenses d'investissement sont en hausse de 48% sur la période, avec une hausse particulièrement marquée en 2024, à 642M€.
- Cette hausse des dépenses, décorrélées du niveau de recettes propres (stable sur la période) a pour effet mécanique une baisse du taux de couverture (37% en 2019 contre 25% en 2025) et un recours accru à l'emprunt.

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La hausse des dépenses d'investissement, insuffisamment financée par des ressources propres, a conduit à une dégradation de la capacité de désendettement

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement sur la période 2019-2026 – Budget principal



- **Sous l'effet cumulé d'une hausse des dépenses d'investissement, d'une baisse des recettes propres et d'une dégradation structurelle de la section de fonctionnement, l'encours de la dette de la Métropole augmente significativement sur la période (+226% soit +930 M€). Cette hausse est particulièrement marquée sur les trois derniers exercices (+115% entre 2022 et 2025 soit +717 M€) ;**
- **La capacité de désendettement de la Métropole est doublement affectée par la nette hausse de l'encours de dette et de la dégradation de l'épargne brute :** à partir de 2023, la capacité de désendettement s'approche des 5 années et se détériore significativement pour atteindre 11,4 années en 2025. Si la situation reste soutenable (la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 avait fixé à 12 années le seuil d'alerte pour les EPCI), elle grève les capacités d'investissement futurs du nouvel exécutif (cf. diapositive suivante).
- **L'encours de dette est sécurisé avec 97,88% des contrats obtenant la note 1A au titre de la Charte Gissler, le reste recevant une note 1B** (classement allant de 1A à 5E)**.**
- **Les données de 2026 correspondent à l'atterrissage transmis par les services de la métropole permettant l'estimation du besoin d'emprunt.**

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025, document interne de Bordeaux Métropole

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT : scénario du statut quo (recettes et dépenses évoluent au même rythme qu'entre 2019 et 2025) – version juin 2026

Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes réelles de gestion	935 969	921 716	948 234	976 492	1 007 017	1 040 620	1 078 559	1 122 805
Dépenses réelles de gestion	787 938	799 211	837 185	877 157	919 236	963 536	1 010 177	1 059 287
Efforts de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Epargne de gestion	**148 031**	**122 505**	**111 048**	**99 335**	**87 781**	**77 084**	**68 383**	**63 518**
Résultat financier	- 30 533	**- 35 296**	**- 50 227**	**- 65 772**	**- 82 141**	**- 99 557**	**- 117 932**	**- 137 537**
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	115	**- 638**	-	-	-	-	-	-
Epargne brute	**117 614**	**86 571**	**60 821**	**33 562**	**5 640**	**- 22 473**	**- 49 549**	**- 74 019**
Taux d'épargne brute	**13%**	**9%**	**6%**	**3%**	**1%**	**-2%**	**-5%**	**-7%**
Amortissement du capital de la dette	143 357	88 344	108 390	127 004	170 036	180 727	213 320	259 574
Epargne nette	**- 25 743**	**- 1 773**	**- 47 568**	**- 93 441**	**- 164 396**	**- 203 199**	**- 262 870**	**- 333 592**
Taux d'épargne nette	**-3%**	**0%**	**-5%**	**-10%**	**-16%**	**-20%**	**-24%**	**-30%**
Produits de cession	14 201	12 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	145 627	148 978	108 805	102 960	102 960	102 960	102 960	102 960
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	576 522	568 062	495 000	495 000	495 000	495 000	495 000	495 000
Emprunt souscrit	**285 005**	**408 857**	**423 763**	**475 481**	**546 436**	**585 239**	**644 910**	**715 632**
Encours de la dette	**1 341 570**	**1 662 083**	**1 977 457**	**2 325 935**	**2 702 335**	**3 106 847**	**3 538 437**	**3 994 495**
Capacité de désendettement (en années)	**11,4**	**19,2**	**32,5**	**69,3**	**479,1**	**NA**	**NA**	**NA**
Variation du fonds de roulement	(157 433)	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de roulement	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	**5,0**	**5,0**	**5,1**	**5,0**	**4,8**	**4,7**	**4,5**	**4,4**
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**

Scénario non soutenable du fait des épargnes négatives très rapidement

Les SIG ci-dessus sont présentés hors mouvements liés aux provisions (dotations et reprises).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

02

Rétrospective

Budgets Annexes et satellites

Synthèse des travaux – budgets annexes et Stade Atlantique

Budgets annexes							
	Taille de la structure *Recettes réelles de gestion 2025 (+ progression 2019-2025)*	**Contribution du BP Métropole** *Fonctionnement (F) et investissement (I) en 2025*	**Epargne** *Taux d'épargne brute en 2025*	**Investissement** *Moyenne des dépenses réelles d'investissement hors emprunt 2019-2025*	**Dette** *Encours de dette à fin 2025 (+ progression 2019-2025)*	**Capacité de désendettement** *CDD en années*	**Enjeux / points de vigilance financiers**
Transport	358 M€ (+24%)	F : 44 M€ I : N/A	9,7%	98 M€	657 M€ (+43%)	19 années	La dégradation de l'épargne, l'endettement élevé et un PPI très ambitieux (730 M€) fragilisent la soutenabilité financière du budget. Une hausse des concours de Bordeaux Métropole pourrait être nécessaire pour financer les projets et les engagements de fin de DSP.
RCU	1,9 M€ (-14%)	F : N/A I : N/A	37,8%	1,1 M€	5,6 M€ (+40%)	7,8 années	Le budget conserve une épargne satisfaisante mais en recul, avec un modèle économique globalement équilibré. Le principal point de vigilance est le financement d'un PPI (entre 47 et 65 M€) largement supérieur aux capacités actuelles d'endettement du budget.
Déchets	141 M€ (+23%)	F : N/A I : N/A	19,2%	17 M€	24 M€ (+488%)	0,9 année	La situation financière est solide grâce à une forte capacité d'autofinancement et à un financement largement assuré par la TEOM (couverture de 94% des dépenses de gestion en 2025). Le PPI actuel (126 M€) apparaît cependant supérieur aux marges financières du BA toutes choses égales par ailleurs, notamment sa capacité à couvrir les dotations annuelles par l'épargne générée.
Stade Atlantique							
	Taille de la structure *Produits d'exploitation 2024* (+ progression 2019-2024)*	**Contribution du BP Métropole** *Fonctionnement (F) et investissement (I) en 2024**	**Marge d'exploitation** 2024*	**Dette** *Encours de dette à fin 2025*	Enjeux / points de vigilance financiers		
Stade Atlantique	34 M€ (+56%)	F : 5,5 M€ I : 4,8 M€	3%	N/A (dette entièrement remboursée par la Métropole lors de la reprise en régie en 2025)	La reprise en régie supprime le risque lié à la dette PPP mais transforme le stade en un enjeu durable de performance d'exploitation. La reprise en régie (via la constitution d'un budget annexe) soumet le budget métropolitain aux aléas commerciaux. Une subvention de 6,8 M€ de la Ville vers le budget annexe a été budgétée en 2026.		

**Dernière année complète en gestion PPP*

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe Transport – synthèse

Un modèle économique fortement soutenu par Bordeaux Métropole

- Le BA Transport représente un budget majeur, avec un volume financier d'environ 350 M€ par an, et son équilibre repose également sur le soutien de Bordeaux Métropole. Celle-ci a versé en moyenne 28,8 M€ par an entre 2019 et 2025, avec une hausse marquée des contributions depuis 2024 (43,5 M€ au BP 2025).
- Le schéma de gestion inclut également un délégataire qui assure l'exploitation du réseau. Aux termes du contrat de DSP, la Métropole ne supporte pas de risque sur la dimension recettes / fréquentation car si le délégataire n'atteint pas la cible de recettes commerciales, ce dernier complète l'écart au niveau cible. Le délégataire supporte un risque de performance (pénalités appliquées sur la qualité et la disponibilité de l'offre) et le risque RH (niveau de personnel prévu au contrat).

Une situation financière qui se dégrade malgré le soutien métropolitain

- Les recettes progressent sur la période (+24 % entre 2019 et 2025), tirées notamment par le versement mobilité, mais cette hausse est insuffisante pour compenser l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement (+37 %).
- L'épargne brute est passée de 64 M€ en 2019 à 34,6 M€ en 2025, soit une baisse de près de 50 %. L'épargne nette est négative en 2025 (-14,5 M€) tout comme en 2024 (–9 M€).
- Par ailleurs, le poids de la dette pèse plus fort en 2025 sur les soldes intermédiaires que 6 ans plus tôt : le remboursement du capital de la dette est passé de 39 M€ en 2019 à 49 M€ en 2025 pour un encours de dette total de 657 M€ à fin 2025 (contre 450 M€ en 2019) générant une capacité de désendettement de 19 ans.

Des tensions structurelles qui devraient s'accentuer

- Le BA Transport fait face à un programme d'investissements important pour accompagner le développement du réseau : **le PPI actuel du BAT fait état d'un total de 730 M€ d'investissement sur la période 2026-2032**.
- En 2024 et 2025, l'épargne nette du budget a été négative alors que l'encours de dette est élevé : dans un scénario au fil de l'eau, ces niveaux d'épargne ne permettront pas au BAT de dégager des capacités d'autofinancement suffisantes pour mettre en œuvre ce PPI.
- **Une hausse de la contribution de la Métropole est probable pour assurer le financement du PPI ainsi éventuellement que pour le rachat de la VNC des biens non amortis à la fin de la DSP (estimés à 77 M€)**

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe RCU – synthèse

Un modèle économique fondé sur des DSP et la valorisation des énergies locales

- Le BA RCU assure le pilotage de la compétence « réseaux de chaleur » pour Bordeaux Métropole et s'appuie principalement sur des DSP qui financent, construisent et exploitent les réseaux, tandis que la Métropole conserve le rôle d'autorité organisatrice et de propriétaire de certains ouvrages.
- Les délégataires commercialisent directement la chaleur auprès des abonnés (logements, équipements publics, tertiaire) et supportent l'essentiel du risque d'exploitation. Le BA perçoit principalement des redevances de concession, des prestations diverses et certaines subventions liées aux projets.
- Le modèle repose sur le développement d'une chaleur majoritairement renouvelable ou de récupération (biomasse, géothermie, valorisation énergétique des déchets).

Un budget présentant de fortes variations mais qui dégage des niveaux d'épargne confortables

- **Le niveau de gestion du BA RCU présente des variations significatives sur la période rétrospective étudiée** : un minimum de 1,2 M€ en 2021, un maximum de 4,1 M€ en 2024 et une moyenne de 2,1 M€ sur 2019-2025. Ces variations sont dues à des contentieux sur des factures entre 2021 et 2023 puis à des ventes importantes de CEE en 2024.
- Le BA dégage malgré cela des niveaux d'épargne confortables : épargne brute moyenne de 1,2 M€ sur 6 ans, épargne nette moyenne de 396 K€. Cependant, les niveaux d'épargne sont en dégradation sur 2025 (722 K€ d'EB, 215 K€ d'EN).
- Le BA supporte un encours total de dette de 5,6 M€ à fin 2025, représentant une capacité de désendettement de 7,8 années. Cette dette est en partie liée aux réseaux communaux progressivement intégrés dans l'ensemble métropolitain.

Le volume du PPI semble excéder les capacités de financement, notamment d'emprunt, du budget annexe RCU

- Les principaux enjeux portent sur la poursuite du développement des réseaux existants et la création de nouveaux réseaux (Métropole Sud, Aéroparc, Bordeaux Nord, E3B, etc.), afin d'augmenter les volumes distribués et améliorer l'équilibre économique des infrastructures.
- **Le PPI du budget annexe prévoit des investissements importants pour le développement de nouveaux réseaux, situés entre 47 et 65 M€**. Le financement envisagé repose uniquement sur de la dette à ce stade (complété éventuellement par des subventions). **L'épargne brute dégagée par le BA à fin 2025 lui permettrait de porter un encours de dette maximal théorique de 9 M€ (sachant que le BA est déjà endetté à hauteur de 5,6 M€ en 2025). Au-delà, pèserait sur le budget annexe un risque d'endettement significatif**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe Déchets – synthèse

Un modèle économique largement autofinancé et fortement adossé à la fiscalité locale

- Le BA Déchets finance l'ensemble des missions de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers, ainsi que les équipements et infrastructures nécessaires au service.
- Son équilibre repose principalement sur la TEOM (106 M€ en 2025), complétée par la redevance spéciale versée par les professionnels (3,8 M€) et les recettes contractuelles liées à la valorisation des déchets. Cette fiscalité dédiée assure un financement stable du service sans recours au budget principal.
- Le modèle de gestion combine une exploitation en régie des activités de proximité (collecte, centres de recyclage, relation usagers) et une délégation des activités industrielles de traitement et de valorisation à deux opérateurs spécialisés (VALBOM et La Grande Jaugue).

Une situation financière solide grâce à une forte capacité d'autofinancement

- Les recettes réelles de gestion progressent de 114 M€ à 141 M€ entre 2019 et 2025 (+23 %), principalement sous l'effet de l'augmentation du produit de TEOM, qui constitue la principale ressource du budget.
- Malgré une hausse des charges d'exploitation, notamment des charges de personnel qui atteignent 52 M€ en 2025, le budget conserve une trajectoire favorable grâce à une croissance des recettes supérieure aux besoins de financement du service.
- Cette dynamique permet de maintenir des niveaux d'épargne élevés avec une épargne brute de 27,1 M€ (x2 sur 6 ans) et une épargne nette de 16,1 M€ en 2025 (+34%), traduisant une capacité d'autofinancement robuste.

Des tensions structurelles qui pourraient s'accentuer avec la mise en œuvre du PPI

- Le PPI du budget annexe Déchets prévoit 127 M€ d'investissements sur 2027-2032, soit plus de 21 M€ par an sur 6 ans. Les plus gros postes d'investissement concernent la collecte des déchets (65 M€) et les travaux d'entretien (47 M€).
- Les dotations aux amortissements engendrées par le déploiement du PPI s'élèveraient à plus de 12 M€ / an à partir de 2032 (hors dotations liées aux investissements déjà réalisés). **Il est donc à prévoir que le déploiement du PPI du BA déchets, s'il est entièrement mis en œuvre, portera à son maximum les capacités d'investissement du budget annexe. En effet le BA a dégagé une épargne nette de 16 M€ en 2025, alors que les dotations aux amortissements sur ce même exercice s'élèvent déjà à plus de 13 M€**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du Stade Atlantique – synthèse

Un modèle économique historiquement adossé à un PPP et fortement soutenu par Bordeaux Métropole

- Jusqu'en juillet 2025, l'exploitation du Stade Atlantique était confiée à la société SBA (Fayat / Vinci) dans le cadre d'un contrat de partenariat. Le modèle reposait sur une combinaison de redevances versées par Bordeaux Métropole (108,8 M€ cumulés) et de recettes commerciales issues des matchs, concerts, événements d'entreprise et du naming. Le contrat prévoyait également un mécanisme de recettes nettes garanties (RNG) : la Métropole percevait une partie des recettes commerciales du stade, pour un montant cumulé de 42,4 M€ au 31 juillet 2025.
- Les rapports annuels de gestion montrent que le modèle économique initial n'a jamais atteint les niveaux d'activité attendus, notamment du fait de recettes commerciales durablement inférieures aux hypothèses contractuelles.

Une exploitation structurellement déficitaire malgré quelques exercices exceptionnels

- Sur la période 2019-2025, le stade enregistre des résultats nets majoritairement déficitaires : -2,8 M€ en 2019, -2,0 M€ en 2022 et -0,4 M€ en 2025. Seuls les exercices 2023 (+0,1 M€) et 2024 (+1,5 M€) affichent un résultat positif grâce à des événements exceptionnels (Coupe du Monde de Rugby 2023 et Jeux Olympiques 2024).
- Les rapports du délégataire mettent en évidence trois facteurs principaux : des recettes commerciales insuffisantes, un niveau élevé de recettes nettes garanties reversées à la Métropole et une redevance d'exploitation ne couvrant pas intégralement les coûts réels d'exploitation et de maintenance.
- Les charges d'exploitation restent importantes, notamment les dépenses d'entretien-maintenance et les charges de personnel (environ 15 ETP).

La reprise en régie transforme la gestion du stade en enjeu d'exploitation davantage que de financement

- Dans le cadre du protocole signé avec SBA, Bordeaux Métropole a repris l'exploitation du stade, les contrats, le personnel, les obligations de maintenance et les risques futurs d'exploitation.
- Le principal changement financier résulte du remboursement anticipé de la dette PPP, avec le versement en juillet 2025 de 83,2 M€ correspondant à l'encours restant dû, permettant d'économiser environ 13 M€ d'intérêts futurs. Dès lors, le stade ne porte plus de dette PPP résiduelle et devient principalement un sujet de performance d'exploitation.
- La reprise en régie nécessitera une contribution de la Métropole pour compenser les pertes d’exploitation liées au modèle économique structurellement déficitaire. Cette subvention a été fixée à 6,8 M€ dans le budget 2026.

© 2026 Propriété d’EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l’établir.

Synthèse des travaux – satellites et organismes partenaires (1/2)

	Taille de la structure *Recettes réelles de gestion 2025 (+ progression 2019-2025)*	**Contribution du BP Métropole** *Fonctionnement (F) et investissement (I) en 2025*	**Epargne** *Taux d'épargne brute en 2025*	**Investissement** *Moyenne des dépenses réelles d'investissement hors emprunt 2019-2025*	**Dette** *Encours de dette à fin 2025 (+ progression 2019-2025)*	**Capacité de désendettement** *CDD en années*	**Enjeux / points de vigilance financiers**
Régie de l'Eau	128 M€ (+21%)	F : 24,6 M€ (eaux pluviales, GEMAPI) I : N/A	28,4%	36 M€ (sur 2023-2025)	25 M€	2,1	La situation financière de la Régie est solide (EB de 36 M€, EN de 34 M€, CDD limitée à 2,1 ans), permettant de financer un programme d'investissement soutenu (54 M€ en 2025). Le transfert en régie de l'assainissement collectif et le maintien d'un niveau de redevance compatible avec les besoins d'investissement constitueront les principaux points de vigilance. La redevance d'assainissement (1,66 €/m³) demeure inférieure à la moyenne nationale (2,37 €/m³).
METPARK	Stationnement : 28 M€ (+26%) Fourrière : 3,5 M€ (+75%)	Stationnement : N/A Fourrière : • F : 1,1 M€ • I : 0,5 M€	Stationnement : 28 M€ Fourrière : 3,5 M€	Stationnement : 22,3 M Fourrière : 0%	Stationnement : N/A Fourrière : N/A	Stationnement : N/A Fourrière : N/A	La situation financière de METPARK sur le volet stationnement apparaît solide à fin 2025. Plusieurs évolutions de périmètre (fin de la convention du parking Saint-Jean, intégration du parking Camille Jullian, indemnité potentielle de 1,4 M€ pour les Grands Hommes) devront être suivies avec attention mais ne remettent pas en cause la capacité de METPARK à déployer son PPI de 25 M€ sans contribution de la Métropole. Sur l'activité fourrière, le maintien d'une subvention métropolitaine (1,1 M€ en fonctionnement en 2025) reste nécessaire pour compenser un modèle structurellement déficitaire.
MIN	3,6 M€ (+16%)	F : N/A I : N/A	42,5%	0,8 M€	N/A	N/A	La Régie du MIN présente une situation financière robuste avec 11,3 M€ de trésorerie et une absence d'endettement. Les pertes d'exploitation observées depuis 2023 (jusqu'à -124 K€ en 2025), liées notamment au poids des amortissements (plus de 1 M€ par an) et à une légère baisse des recettes, sont compensées par les résultats financiers et exceptionnels, ce qui préserve le résultat net. Les importantes disponibilités doivent notamment permettre de contribuer au projet de PEIAM, avec une participation envisagée de 10 M€ sur un investissement métropolitain total de 20 M€, sans remettre en cause les équilibres financiers de la régie.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe Assainissement et Régie de l'Eau – synthèse

Un modèle économique largement financé par les redevances des usagers

- Le financement du service repose principalement sur les redevances eau et assainissement. Les usagers constituent la principale source de financement du système, avec près de 85 M€ de redevances d'eau potable et 54 M€ de redevances d'assainissement collectif en 2025. Le budget annexe Assainissement concentre les recettes liées à l'assainissement tandis que la Régie exploite directement le service d'eau potable et reprend l'assainissement collectif au 1er janvier 2026.
- Le budget annexe Assainissement présente une activité essentiellement patrimoniale et d'investissement. Les recettes de gestion atteignent 32,8 M€ en 2025, principalement constituées de la redevance d'assainissement collectif. Malgré une légère baisse des volumes facturés, le budget conserve un niveau de ressources élevé grâce à une structure de charges limitée.

Une situation financière très solide grâce à des niveaux d'épargne exceptionnellement élevés

- Le budget annexe Assainissement dégage des excédents structurels importants. L'épargne brute atteint encore 21 M€ en 2025 malgré une baisse récente, soit un taux d'épargne brute de 64 %, niveau très supérieur aux standards observés dans les services publics locaux. L'épargne nette demeure élevée à 17,9 M€.
- La Régie de l'Eau présente également une forte capacité d'autofinancement. Après seulement trois années d'existence, elle dégage une épargne brute de 36 M€ et une épargne nette de 34 M€ en 2025. La progression des recettes (+21 % entre 2023 et 2025) permet d'absorber la montée en puissance des charges d'exploitation tout en conservant des marges significatives.
- Le BA aura éteint sa dette fin 2025 tandis que la Régie de l'Eau conserve une capacité de désendettement robuste à 2,1 années.

Un programme d'investissement soutenu

- Les investissements augmentent fortement dans un contexte de renouvellement des infrastructures. Le budget annexe Assainissement mobilise près de 39 M€ d'investissements en 2025 et la Régie de l'Eau plus de 54 M€ sur le même exercice.
- Des marges de manœuvre financières demeurent disponibles pour accompagner les besoins futurs. Outre la solidité des niveaux d'épargne, la tarification de l'assainissement reste inférieure à la moyenne nationale (1,66 €/m³ contre 2,37 €/m³), ce qui suggère l'existence d'un levier tarifaire potentiel pour financer les investissements à venir liés à la reprise de l'assainissement collectif et aux enjeux de résilience du service.
- Plusieurs enjeux sont identifiés dans le cadre de la reprise de l'activité assainissement par la Régie : niveau de redevance eaux pluviales à verser par la Métropole, clôture du contrat de DSP.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de METPARK – synthèse

Un modèle économique autonome reposant sur l'exploitation d'un patrimoine stratégique

- Le budget stationnement de METPARK ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole et repose principalement sur les recettes d'exploitation des parkings (abonnements, stationnement horaire, amodiations et services associés).
- Les recettes de gestion progressent de 21,9 M€ à 27,6 M€ entre 2019 et 2025 (+26 %), portées par l'intégration de nouveaux parkings (Grands Hommes, Amédée Saint-Germain, Amplitude), la montée en puissance des amodiations et des ajustements tarifaires mesurés. La dynamique d'activité est donc soutenue par l'extension du périmètre exploité.
- **Sur l'activité Fourrières, la Métropole de Bordeaux verse une subvention d'équilibre annuelle supérieure à 1 M€ depuis 2024** avec la fermeture du site Front de Médoc et les charges liées au nouveau lieu de stockage (Haillan).

Une situation financière solide caractérisée par des niveaux d'épargne élevés et une absence totale d'endettement

- Malgré une légère érosion liée à la hausse des charges d'exploitation, **METPARK (stationnement) maintient une épargne brute supérieure à 6 M€ en 2025**, soit un taux d'épargne brute de 22 %, niveau particulièrement élevé pour un opérateur public local. **L'épargne nette atteint 6 M€ en 2025** et permet de financer une part significative des investissements sans recours à des ressources externes. Ainsi, **METPARK dispose d'une trésorerie de près de 35 M€. Les dépenses d'investissement ont représenté en moyenne près de 9 M€ par an sur la période étudiée (2019-2025)** sans menacer les équilibres financiers de METPARK.
- **Grâce à la subvention d'équilibre, le budget Fourrière est équilibré.**
- **La Régie ne porte aucune dette financière** et affiche donc une capacité de désendettement nulle, ce qui lui confère une forte flexibilité pour accompagner ses futurs projets de développement.

Un programme d'investissement ambitieux dont la soutenabilité financière constitue l'enjeu des prochaines années

Activité stationnement : plusieurs modifications de périmètre d'activité de METPARK doivent intervenir à court terme :

- Fin de la convention d'exploitation signée avec la SNCF du parking Saint-Jean (perte d'exploitation annuelle estimée de 1,3 M€)
- Entrée dans le périmètre de gestion au 01/09/2026 du parking Camille Jullian (excédent d'exploitation annuel de 268 K€ en 2025 pour le délégataire actuel).
- Versement potentiel à l'Etat d'une indemnité de 1,4 M€ environ pour la résiliation du BEA concernant le parking des Grands Hommes.

- Le plan d'investissement sur les prochaines années s'élève à environ 25 M€. Sur la base d'une épargne nette ajustée de 5 M€ environ (en prenant en compte les changements de périmètres notés ci-dessus), METPARK dispose de marges de manœuvre suffisantes pour déployer son PPI tout en disposant d'une trésorerie élevée.

Activité fourrière :

- La location du site de stockage du Haillan génère aujourd'hui un niveau élevé de charges locatives (637 K€ en 2025, soit 18% des charges de gestion du budget). **Si l'option de l'acquisition du site pourrait constituer une piste pertinente, le budget Fourrière ne dispose actuellement pas des liquidités suffisantes pour réaliser cet investissement (405 K€ à fin 2025)**. Une contribution en investissement de la Métropole ou du budget stationnement serait donc nécessaire. *La valeur du terrain n'est pas documentée à date*.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la Régie du MIN – synthèse

Une modèle économique fondé sur les redevances d'occupation et autonome financièrement

- Un modèle principalement locatif adossé à un actif immobilier stratégique : le MIN tire l'essentiel de ses ressources des redevances versées par les grossistes et opérateurs occupant les bâtiments du site (près de 90 % du chiffre d'affaires), complétées par les droits d'accès acquittés par les usagers (environ 9 %).
- La croissance récente du chiffre d'affaires (+3,8 % en 2024 puis +3,2 % en 2025) est portée par la relocation des espaces vacants, l'arrivée de nouveaux opérateurs et les revalorisations tarifaires.
- **Son équilibre économique repose exclusivement sur des recettes commerciales, sans subvention d'exploitation de Bordeaux Métropole**. La performance dépend donc directement du taux d'occupation des surfaces, aujourd'hui proche de la saturation (97 % en 2024).

Des capacités d'épargne fortes mais des déficits successifs en exploitation depuis 2023

- La Régie du MIN dégage des niveaux d'épargne brute et nette solides (identiques en l'absence d'amortissement du capital de la dette) : l'épargne brute était de 1,5 M€ en 2025, en augmentation de 157 K€ par rapport à 2019 (soit +11%). Ces niveaux d'épargne expliquent la trésorerie disponible élevée à fin 2025 (11,5 M€).
- Néanmoins, la Régie affiche des pertes comptables en exploitation, du fait du haut niveau des dotations aux amortissements (1,2 M€ en 2025) et de la baisse des recettes à partir de 2023. L'équilibre comptable est permis par des reprises de subvention d'investissement et les produits financiers générés par la trésorerie (résultat financier de +274 K€ en 2025).
- La Régie n'est pas endettée.

Des excédents de trésorerie élevés permettant une contribution de la Régie dans le projet du PEIAM

- La Régie dispose d'une forte capacité d'autofinancement (épargne nette supérieure à 1,5 M€ en 2025), d'une trésorerie supérieure à 11,2 M€ et d'une absence totale d'endettement.
- La situation de liquidités du MIN pourrait être mobilisée dans le cadre du projet de Pôle industriel d'excellence alimentaire (PIEAM), projet d'extension du MIN porté par une SEMOP. Ce projet mobilisera, selon les estimations communiquées, 20 M€ d'investissement de la part de la Métropole, dont 10 M€ issus des excédents de trésorerie de la Régie du MIN. Le risque financier pour le MIN associé à cette ponction semble limité, au vu du niveau d'épargne nette dégagé par la Régie (1,5 M€ en 2025).
- La Métropole détiendra également des parts dans le capital de la SEMOP, à hauteur de 34%, aux côtés d'un investisseur tiers majoritaire (Meridiam).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Synthèse des travaux – satellites et organismes partenaires (2/2)

	Taille de la structure *Produits d'exploitation 2025 (+ progression 2019-2025)*	**Contribution du BP Métropole** *Fonctionnement (F) et investissement (I) en 2024**	**Marge d'exploitation 2025**	**Niveau de fonds propres (hors sub. d'invest)** *% total bilan*	**Dettes financières** *% total bilan*	**Enjeux / points de vigilance financiers**
BMA	6,3 M€ (-25%)	*À identifier lors des entretiens dédiés*	4,7%	28%	39%	Malgré une situation financière demeurée solide, la rentabilité est toutefois en net recul, le résultat net passant de 502 K€ en 2022 à -124 K€ en 2025, sous l'effet de la baisse des rémunérations sur certains mandats historiques, de la disparition d'opérations exceptionnelles et de la hausse des charges. Le principal point de vigilance réside dans la capacité à renouveler le portefeuille de mandats et à restaurer un niveau de rentabilité compatible avec le maintien de ces équilibres financiers. L'activité de BMA est appelée à évoluer avec la création de la SPL COpublic, qui a vocation à reprendre les activités de conseil et de mandats de BMA via une contractualisation in house. Une transition du modèle d'affaires de BMA est à prévoir, mais le niveau de risque à court ou moyen terme semble limité pour la Métropole du fait du haut niveau de trésorerie et de fonds propres de la structure.
IN CITE	25 M€ (+27%)	*À identifier lors des entretiens dédiés*	0%	23%	56%	La société conserve une structure financière robuste, avec un bilan de 105,5 M€ (+32 % depuis 2019), 9,5 M€ de trésorerie et des capitaux propres renforcés par deux augmentations de capital totalisant 9 M€. La rentabilité se dégrade néanmoins, avec un résultat net passant de +344 K€ en 2019 à -73 K€ en 2024, tandis que l'endettement dépasse 60 M€. Les principaux points de vigilance concernent le risque de rachat par la Métropole des biens invendus des concessions (stock de 19 M€ fin 2024) ainsi que les garanties d'emprunt accordées par la Métropole à hauteur de 22,9 M€.
La Fab	45 M€ (+69%)	*À identifier lors des entretiens dédiés*	0%	3%	26%	Le modèle économique reste solide et accompagne la montée en charge des opérations d'aménagement, avec un bilan ayant plus que doublé en six ans (60 M€ à 128 M€) et des produits d'exploitation en hausse de 69 % entre 2019 et 2025. La forte progression des stocks d'opérations (26,5 M€ à 105,5 M€) et le maintien de dotations aux provisions supérieures à 6 M€ depuis 2024 traduisent toutefois les tensions liées au ralentissement immobilier et à l'équilibre économique de certaines opérations. Une attention particulière devra être portée à court terme à l'évolution des participations de la Métropole, qui ont déjà été relevées de 15,5 M€ sur l'opération Mérignac et de 1,5 M€ sur la ZAC Route de Toulouse. L'évolution du niveau de fonds propres de La Fab devra également être suivie.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SEM BMA – synthèse

Un modèle économique hybride entre mandats publics et patrimoine immobilier

- Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est une SEM dont l'activité repose sur deux piliers complémentaires : les mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les collectivités publiques (Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, Mérignac…) et la gestion d'un parc immobilier générateur de revenus locatifs.
- Les rémunérations de mandats constituent la principale source récurrente de chiffre d'affaires, avec environ 3,2 à 3,4 M€ par an, principalement portées par les opérations conduites pour la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités métropolitaines. En parallèle, les revenus locatifs issus des résidences étudiantes, du CADA, de l'EHPAD Croix-Rouge ou encore des résidences Ferbos représentent désormais plus de 2,3 M€ de recettes annuelles, soit près de 40 % du chiffre d'affaires.

Une structure financière solide mais une rentabilité sous pression

- **BMA affiche une situation financière robuste** avec des fonds propres de 27,5 M€, soit environ 1/3 du bilan.
- **La société dégage des résultats positifs mais en érosion** : le résultat net est passé de 502 k€ en 2022 à 30 k€ en 2024 puis -124 K€ en 2025, sous l'effet de la baisse des rémunérations de certains mandats historiques (notamment Région Nouvelle-Aquitaine), de la disparition d'opérations exceptionnelles de cession et de la hausse des coûts de fonctionnement et d'amortissement.
- Malgré cette baisse de rentabilité, BMA conserve une capacité d'autofinancement significative (plus de 1,2 M€ en 2024), une trésorerie positive (près de 17 M€) et un portefeuille d'opérations important, avec plus de 250 projets suivis en 2025.

Un niveau de risque limité pour Bordeaux Métropole

- **Bordeaux Métropole est à la fois actionnaire (à hauteur de 542 K€) et client de BMA**. Elle constitue également l'un des principaux donneurs d'ordre à travers les mandats de maîtrise d'ouvrage et les opérations d'aménagement confiés à BMA. **Une part significative de l'activité de BMA dépend des commandes métropolitaines** (ainsi le portefeuille en 2025 : Innogaronne, Woodrise Vallée, Conservatoire, Base sous-marine, etc.).
- L'activité de BMA est appelée à évoluer avec la création de la SPL COpublic, qui a vocation à reprendre les activités de conseil et de mandats de BMA via une contractualisation *in house*. **Une transition du modèle d'affaires de BMA est à prévoir, mais le niveau de risque à court ou moyen terme semble limité pour la Métropole du fait du haut niveau de trésorerie et de fonds propres de la structure**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SEM IN CITE – synthèse

Un opérateur immobilier au service des politiques publiques métropolitaines

- IN CITE Bordeaux Métropole Territoires est une SEM intervenant sur trois grands métiers : **le logement social** (plus de 2 000 logements gérés fin 2025), **le renouvellement urbain** et **l'amélioration de l'habitat**, ainsi que le développement économique de proximité (foncière commerciale et artisanale).
- Son activité s'appuie sur un portefeuille diversifié de concessions, d'OPAH, de PIG et d'opérations de recyclage immobilier, principalement localisés sur le territoire métropolitain et dans les centres anciens.
- Depuis plusieurs années, la société développe également une activité de foncière économique métropolitaine, destinée à produire et gérer des locaux commerciaux, artisanaux et tertiaires afin de soutenir l'attractivité économique des territoires.

Une situation financière globalement solide mais fortement capitalistique

- L'activité progresse fortement mais la rentabilité se dégrade. Les produits d'exploitation augmentent de 20,1 M€ à 26,8 M€ entre 2019 et 2024 (+34 %) sous l'effet du développement des activités de renouvellement urbain, des concessions et de la foncière économique. Toutefois, les charges progressent plus rapidement (+38 %)
- Après plusieurs exercices bénéficiaires et un résultat exceptionnel élevé en 2022 lié notamment à la cession du réseau de chaleur du Grand Parc, le résultat net ressort à –73 k€ en 2024, contre +344 k€ en 2019.
- Le bilan demeure néanmoins robuste et en croissance. Le total de bilan atteint 105,5 M€ fin 2024, en hausse de 32 % depuis 2019. Les capitaux propres ont été renforcés par les résultats accumulés et l'augmentation de capital de 2020 et 2024 (+9 M€), tandis que la trésorerie atteint 9,5 M€.

Des risques financiers identifiés pour Bordeaux Métropole

- Plusieurs risques financiers pèsent sur la Métropole :
  - **L'obligation pour la Métropole de racheter les biens invendus** à l'issue de la concession d'aménagement (sans transfert de risque pour IN CITE) relative au centre ancien de Bordeaux (valeur du stock de 19 M€ à fin 2024).
  - **La Métropole a été appelée en 2020 et 2024 pour une augmentation de capital à hauteur de 9 M€** afin de soutenir l'activité foncière de la société, qui est cependant déficitaire (-133 K€ en 2024)
  - IN CITE présente un niveau de dettes financières élevé : plus de 60 M€ à fin 2025. **La Métropole a accordé à la société des garanties d'emprunt sur ces prêts à hauteur de 22,9 M€**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SPL LA FAB – synthèse

Un aménageur public au cœur des projets de transformation métropolitains

- La Fab est la Société Publique Locale créée par Bordeaux Métropole et ses communes membres pour conduire les opérations d'aménagement, de logement et de développement économique du territoire. Bordeaux Métropole détient 59 % du capital et lui confie la mise en œuvre des programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler ». Son modèle économique repose principalement sur les rémunérations de marchés subséquents, les concessions d'aménagement et les missions d'ingénierie foncière réalisées pour le compte de la Métropole. L'activité s'est fortement développée avec plus de 10 700 logements programmés, une dizaine de concessions en cours et un portefeuille croissant de projets liés au renouvellement urbain, aux quartiers de gare du SERM et au développement économique.

Une situation financière solide mais fortement liée au cycle de l'aménagement

- Le bilan est principalement constitué d'actifs fonciers et d'opérations d'aménagement en cours, dont le volume a progressé avec la montée en charge des projets et des dispositifs de portage foncier. Le modèle financier est sécurisé par des capitaux propres stables, une convention foncière dédiée et la possibilité de mobiliser des financements externes pour accompagner les acquisitions stratégiques. Comme l'ensemble du secteur de l'aménagement, La Fab fait face depuis 2022 à un environnement plus contraint (hausse des coûts de construction, ralentissement immobilier, difficultés de commercialisation) qui pèse sur l'équilibre économique de certaines opérations et nécessite des ajustements réguliers des montages financiers.

Des contributions de la Métropole élevées sur certaines opérations

- Bordeaux Métropole est l'actionnaire majoritaire de La Fab. De ce fait, une part prépondérante du chiffre d'affaires est directement issue des marchés, conventions et concessions confiés par la Métropole, faisant de celle-ci le principal donneur d'ordre de la société.
- La participation de Bordeaux Métropole a été augmentée de 15,5 M€ sur l'opération Mérignac et de 1,5 M€ pour la ZAC route de Toulouse.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

03

Prospective : Budget principal

Résultats

Sommaire –

1. **Rappel des enjeux et hypothèses**

2. **Résultats financiers**

3. **Plan d’actions**

© 2026 Propriété d’EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l’établir.

Rappel : le « statut quo » sur le Budget Principal, un scénario insoutenable pour la Métropole

Scénario de progression de la section de fonctionnement (recettes et dépenses) au même rythme que lors du mandat précédent

Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes réelles de gestion	935 969	921 716	948 234	976 492	1 007 017	1 040 620	1 078 559	1 122 805
Dépenses réelles de gestion	787 938	799 211	837 185	877 157	919 236	963 536	1 010 177	1 059 287
Efforts de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Epargne de gestion	**148 031**	**122 505**	**111 048**	**99 335**	**87 781**	**77 084**	**68 383**	**63 518**
Résultat financier	- 30 533	**- 35 296**	**- 50 227**	**- 65 772**	**- 82 141**	**- 99 557**	**- 117 932**	**- 137 537**
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	115	**- 638**	-	-	-	-	-	-
Epargne brute	**117 614**	**86 571**	**60 821**	**33 562**	**5 640**	**- 22 473**	**- 49 549**	**- 74 019**
Taux d'épargne brute	**13%**	**9%**	**6%**	**3%**	**1%**	**-2%**	**-5%**	**-7%**
Amortissement du capital de la dette	143 357	88 344	108 390	127 004	170 036	180 727	213 320	259 574
Epargne nette	**- 25 743**	**- 1 773**	**- 47 568**	**- 93 441**	**- 164 396**	**- 203 199**	**- 262 870**	**- 333 592**
Taux d'épargne nette	**-3%**	**0%**	**-5%**	**-10%**	**-16%**	**-20%**	**-24%**	**-30%**
Produits de cession	14 201	12 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	145 627	148 978	108 805	102 960	102 960	102 960	102 960	102 960
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	576 522	568 062	495 000	495 000	495 000	495 000	495 000	495 000
Emprunt souscrit	**285 005**	**408 857**	**423 763**	**475 481**	**546 436**	**585 239**	**644 910**	**715 632**
Encours de la dette	**1 341 570**	**1 662 083**	**1 977 457**	**2 325 935**	**2 702 335**	**3 106 847**	**3 538 437**	**3 994 495**
Capacité de désendettement (en années)	**11,4**	**19,2**	**32,5**	**69,3**	**479,1**	**NA**	**NA**	**NA**
Variation du fonds de roulement	(157 433)	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de roulement	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674	18 674
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	**5,0**	**5,0**	**5,1**	**5,0**	**4,8**	**4,7**	**4,5**	**4,4**
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Oui**

- Toutes choses égales par ailleurs, si les recettes et les dépenses de fonctionnement de la Métropole au budget principal continuaient de progresser au même rythme que celui observé sur les années passées, la situation financière deviendrait insoutenable
- Le puissant effet de ciseaux sur la section de fonctionnement aboutirait à la disparition rapide de l'épargne brute : elle deviendrait négative vers 2029/2030
- Le besoin de recours à l'emprunt pour financer les investissements augmenterait considérablement
- En conséquence de quoi le stock de dette croitrait dans des proportions importantes pour atteindre c. 4Mds€ sur le budget principal
- Aucun des ratios prudentiels ne serait respecté
- Le risque d'une mise sous tutelle par la CRC surviendrait au plus tard en 2028 : la Métropole n'aurait alors plus son destin en main.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des efforts entamés dès le printemps 2026

Dépenses courantes	Gel de 5M€ sur les dépenses courantes
Charges de personnel	Gel des publications de postes
PPI	Baisse de 100M€ des dépenses d'investissement

Cadrage budgétaire	• Lettre de cadrage envoyée par le Vice-président pour préparer l'exercice 2027 :
	  • -20% sur les charges courantes
	  • Maintien de la masse salariale à 352M€
	  • PPI en baisse de 30%

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Hors activation du levier fiscal, les recettes de gestion devraient baisser à très court terme

Recettes de gestion : simulation de l'évolution hors activation du levier fiscal

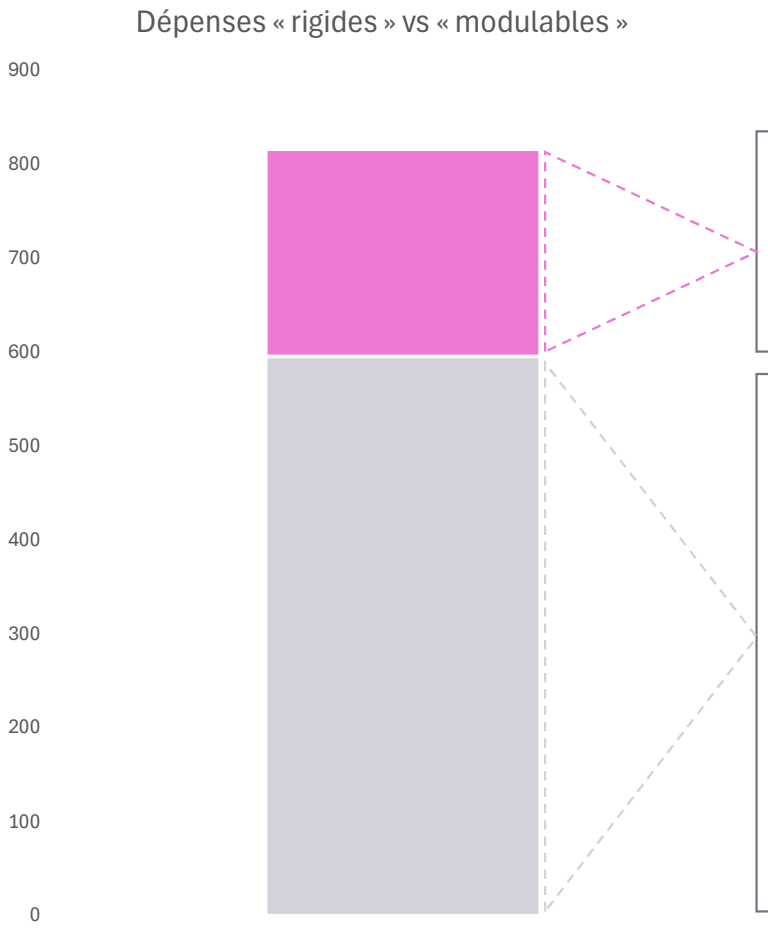
Mouvements réels en Euros	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Recettes de gestion (1)	**924 029 150**	**898 020 370**	**894 169 106**	**903 257 120**	**909 165 272**	**914 321 459**	**924 745 117**	**934 434 207**
Attenuations de charges	**2 440 000**	**2 481 480**	**2 523 665**	**2 566 567**	**2 610 199**	**2 654 572**	**2 699 700**	**2 745 595**
Produits des services, du domaine et ventes diverses	**102 690 110**	**104 435 842**	**106 211 251**	**108 016 843**	**109 853 129**	**111 720 632**	**113 619 883**	**115 551 421**
Impôts et taxes	**610 028 127**	**616 764 975**	**614 427 623**	**623 971 726**	**629 852 031**	**635 000 065**	**645 424 548**	**655 134 879**
Dont impact Loi de Finance équivalents aux efforts demandés 25/26		*-15 276 918*	*-15 276 918*	*-15 276 918*	*-15 276 918*	*-15 276 918*	*-15 276 918*	*-15 276 918*
Dont impacts supplémentaires envisagés en LF		*-5 995 388*	*-7 993 082*	*-2 998 847*	*-2 000 000*	*-2 000 000*	*-2 000 000*	*-2 000 000*
Dotations et participations	**194 318 267**	**161 538 032**	**157 988 924**	**155 463 042**	**153 385 909**	**151 253 298**	**149 075 315**	**146 839 905**
Autres produits de gestion courante	**14 552 646**	**12 800 041**	**13 017 642**	**13 238 942**	**13 464 004**	**13 692 892**	**13 925 671**	**14 162 407**

- Parmi les principales hypothèses retenues pour les produits fiscaux :
  - Augmentation au rythme de l'inflation du produit de la TFB, TFNB, des IFER, de la TASCOM
  - Quasi stabilité de la THRS
  - Augmentation du produit de la CFE d'environ 3,8% par an
  - Contribution aux efforts de réduction des déficits publics supérieurs à celle de 2026 :
    - Reconduction des efforts dans un volume équivalent à celui de 2025/2026 pour c. 15M€
    - Contribution supplémentaire à l'équilibre des finances publiques pour environ 2M€
    - Dilico remboursé sur 5 ans vs 3 ans prévu initialement (impacts négatifs en début de période puis ajustement positif en fin de période)
- Les dotations sont orientées à la baisse :
  - La hausse de la population pourrait générer un surplus de dotation d'intercommunalité
  - En revanche la dotation de compensation devrait baisser
- Les atténuations de charges et les autres produits de gestion courante sont également inflatés après avoir neutralisés 2M€ de recettes exceptionnelles comptabilisées en 2026
- Le FCTVA (impacts mesurés essentiellement en investissement) baisse de 4 points
- Par conséquent, hors activation du levier fiscal, les recettes de gestion devraient décroitre jusqu'en 2028 avant de reprendre une trajectoire haussière

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Comment agir sur les dépenses de gestion de la Métropole

Les efforts les plus massifs portent sur 27% des dépenses de gestion



- Le volant de dépenses sur lesquelles la Métropole peut en théorie agir librement représente 220M€ au BP 2026
- Ces dépenses peuvent être ajustées à la baisse, il faut cependant tenir compte des contraintes contractuelles (marchés publics, conventions…) et politiques

- Les dépenses « rigides » représentent environ 595M€ au BP26
- Elles sont composées des charges de personnel, des reversements de fiscalité (AC, FPIC), des contributions obligatoires (SDIS), des versements d'équilibre aux budgets annexes etc
- Les marges de manœuvre sur ces dépenses sont plus contraintes
  - Les charges de personnel toutes choses égales par ailleurs pourraient croitre à l'avenir, les stabiliser voir les orienter à la baisse suppose une réorganisation importante de l'administration métropolitaine
  - Les autres dépenses sont pilotables à la marge : négociations pour stabiliser le versement SDIS, stabilisation des versements aux BA…

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Sommaire –

1. Rappel des enjeux et hypothèses

2. Résultats financiers

3. Plan d’actions

© 2026 Propriété d’EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l’établir.

Tableau de résultats sur le Budget Principal

Efforts en dépenses de gestion pour éviter la mise sous tutelle et retrouver une situation financière correcte

Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Recettes réelles de gestion	935 969	924 029	898 020	894 169	903 257	909 165	914 321	924 745	934 434
Dépenses réelles de gestion	787 938	798 211	726 372	682 789	648 650	629 190	616 607	607 358	607 358
Epargne de gestion	**148 031**	**125 818**	**171 649**	**211 380**	**254 607**	**279 975**	**297 715**	**317 388**	**327 077**
Charges d'intérêt dette actuelle	*30 652*	*38 416*	*39 385*	*37 715*	*35 598*	*32 597*	*30 162*	*27 818*	*27 818*
Charges d'intérêt nouveaux emprunts			*12 377*	*24 325*	*36 042*	*47 019*	*56 467*	*65 463*	*74 264*
Epargne brute	**117 614**	**89 384**	**119 886**	**149 340**	**182 967**	**200 359**	**211 087**	**224 107**	**224 994**
Amortissement du capital de la dette	143 357	88 244	109 970	122 323	156 767	154 966	171 700	198 794	217 847
Epargne nette	**- 25 743**	**1 140**	**9 916**	**27 017**	**26 200**	**45 393**	**39 387**	**25 313**	**7 147**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	145 627	144 116	88 857	62 080	64 080	64 080	64 080	65 080	65 080
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	576 522	601 891	405 000	405 000	405 000	405 000	405 000	405 000	405 000
Emprunt souscrit	285 005	442 035	296 227	305 903	304 720	285 527	291 533	304 607	322 773
Encours de la dette	**1 341 570**	**1 695 361**	**1 881 618**	**2 065 198**	**2 213 151**	**2 343 712**	**2 463 546**	**2 569 359**	**2 674 285**
Capacité de désendettement (en années)	**11,4**	**19,0**	**15,7**	**13,8**	**12,1**	**11,7**	**11,7**	**11,5**	**11,9**
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	-10,7	-10,4	-12,8	-13,4	-13,8	-14,1	-14,2	-14,4	-14,4
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Ratio BEI	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0

Fiscalité supplémentaire

0

Effort 2026
Ce scénario intègre les mesures d'économies de 2026 (BS…)

Effort 2027
Dépenses Gestion vs 2026

-72M€

Effort 2033
Dépenses Gestion

-190M€

Dont -4M€ en raison des impacts supplémentaires de la LF

Effort 2027-2032
PPI

-1,1mds€

Atterrissage à 2,4Mds€ au BP

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Sommaire –

1. **Rappel des enjeux et hypothèses**

2. **Résultats financiers**

3. **Plan d'actions**

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

6 piliers à combiner pour être au rendez-vous du redressement financier

1 Réduire les dépenses de gestion

- Consolider les remontées budgétaires saisies par les DG
- Identifier jusqu'à 72M€ pour 2027
- Arbitrer les volumes cibles
- Mettre en œuvre le plan d'économies à MT

72m€

2 Activer ou non la fiscalité

- Arbitrer l'activation et le taux
- Si le levier doit être utilisé, 2027 est probablement la seule fenêtre de tir politique

A approfondir

3 Ingénierie financière & comptable

- Reclassification de dépenses de fonctionnement en investissement (Numérique, SDIS…)
- Transformation de sub en avances remboursables
- Débudgétisation de la dette (création de SPL)
- Renégociation de la dette (lissage des amort.)

na

4 Cessions d'actifs

- Rationalisation du patrimoine (optimiser l'occupation des bureaux et des bâtiments)
- Ventes patrimoniales (foncier et immobilier)
- Vente de certains actifs à des tiers privés (ex du Stade.)

A approfondir

5 Amélioration trésorerie

- Récupération de dividendes des SEM (SEM énergie)
- Récupération trésorerie « dormante » par ex MetPark

>10m€

6 Excellence opérationnelle

Direction financière :

- Consolider son rôle en limitant l'éclatement des décisions budgétaires
- La positionner comme pilote de mise en œuvre du plan de redressement

- Identifier des gisements de gain de productivité dans les processus métier : Automatisation des process, Industrialisation des instructions d'aides, Efficience administrative et renforcement des outils de pilotage, Innovations techniques et technologiques…

A approfondir

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

04

Annexes : Rétrospective Budget principal

Quelques indicateurs et chiffres-clés relatifs à l'évolution de la situation financière du budget principal sur la période 2019-2025

+2,7%
(+17%)

Hausse annuelle moyenne des recettes réelles de gestion entre 2019 et 2025

(hausse cumulée 2019-2025)

+4,9%
(+33%)

Hausse annuelle moyenne des dépenses réelles de gestion entre 2019 et 2025

(hausse cumulée 2019-2025). ***Sur la même période, l'inflation (IPCH) a connu une hausse annuelle moyenne de 2,9%.***

+48%

Hausse des dépenses réelles d'investissement entre 2019 et 2025

+226%

Hausse de l'encours de la dette communale entre 2019 et 2025

+9,3 années

Accroissement de la capacité de désendettement

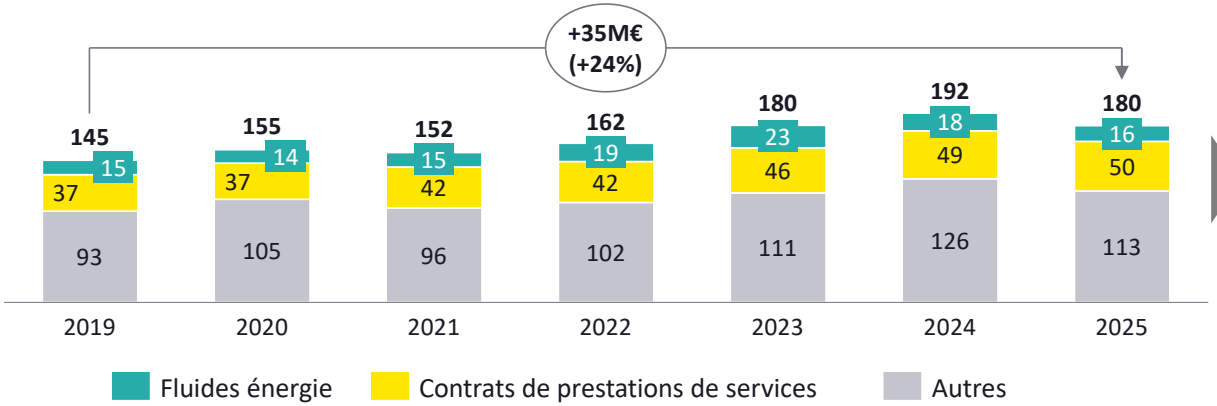
- **Le budget principal de Bordeaux Métropole a connu un effet-ciseau sur sa section de fonctionnement sur la période 2019-2025** : chaque année, les dépenses de gestion ont, en moyenne, crû plus rapidement (+4,9% / an) que les recettes (+2,7%). Cet effet est encore plus marqué depuis 2023.
- Entre 2023 et 2025, **la capacité d'autofinancement dégagée par le budget principal a été réduite**, ce qui a conduit – dans un contexte de forte augmentation des dépenses d'investissement – à **un accroissement du recours à l'emprunt** (955M€ tirés sur la période soit 71% de l'encours à fin 2025).
- **L'encours de la dette a ainsi évolué de 412M€ en 2019 à 1 342M€ en 2025 (+226%).**
- En conséquence, **la capacité de désendettement sur le périmètre du budget principal a quasiment été multipliée par six sur la période, passant de 2,1 années en 2019 à près de 11,4 années en 2025**. En la matière, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 avait fixé à 12 années le seuil d'alerte pour les EPCI (article 29).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les charges à caractère général, responsables de près de 18% de la hausse des dépenses de gestion entre 2019 et 2025, sont notamment portées par l'augmentation des contrats de prestations de services

Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général sur la période 2019-2025 (en M€)



Les charges à caractère général connaissent une hausse de 24% sur la période 2019-2025 (+35M€). Cette hausse, s'explique notamment par la hausse du poste contrats de prestations de services (+13 M€) qui représente plus du quart du chapitre budgétaire.

	2019			2025		
	Tiers	Objet	Montant payé	Tiers	Objet	Montant payé
1	SABOM	Service d'assainissement	19 381 200 €	SABOM	Service d'assainissement	23 522 962 €
2	Soc. Gest. Assain. BM.	Service d'assainissement	4 379 105 €	Régie de l'eau	Service de gestion de l'eau	3 862 489 €
3	Stade de Bordeaux Atl.	Gestion du stade	3 119 764 €	Stade nautique Mérignac	DSP gestion du stade	3 278 184 €
4	SUEZ Sud Ouest	Gestion des déchets	2 237 838 €	SUEZ Sud Ouest	Gestion des déchets	2 788 906 €
5	Kéolis Gironde	Transports scolaires	1 672 011 €	Stade de Bordeaux Atl.	Gestion du stade	1 709 345 €
6	VEOLIA PROPRETE AQUITAINE	Gestion des déchets	997 751 €	Kéolis Gironde	Transports scolaires	1 037 865 €
7	AD'VENIR	Propreté des voies publiques	848 582 €	AD'VENIR	Propreté des voies publiques	1 012 104 €
8	TRANSHORIZON	Transports scolaires	801 257 €	VIATECH	Propreté des voies publiques	901 235 €
9	A.S.T.G	Transports scolaires	728 486 €	TRANSCOM VOYAGES	Transports scolaires	683 949 €
10	LES PULLMANS D AQUITAINE	Transports scolaires	707 868 €	CITRAM Aquitaine	Transports scolaires	628 070 €

Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

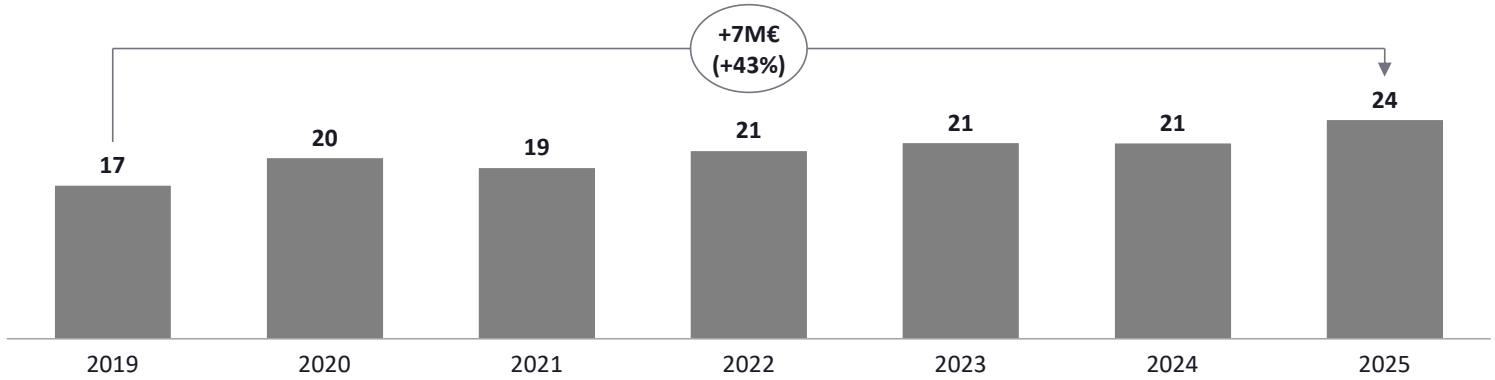
Zoom sur le compte 65748 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé – Zoom sur les 10 organismes les plus subventionnés sur la période 2019-2025

Dépenses de fonctionnement

TOP 10 des organismes privés subventionnés par la Métropole en 2019 et en 2025

	2019 : le top 10 représente 65% (10,9 M€) du total versé (16,8 M€ à 282 bénéficiaires)		2025 : le top 10 représente 61% (14,6 M€) du total versé (23,9 M€ à 340 bénéficiaires)	
	Tiers	Montant payé	Tiers	Montant payé
1	Agence d'urbanisme Bordeaux	3 934 801 €	Office de Tourisme et Congrès	4 943 000 €
2	Office de Tourisme et Congrès	2 948 700 €	Agence d'urbanisme Bordeaux	4 160 262 €
3	COS du personnel BM	1 584 733 €	COS du personnel BM	2 001 520 €
4	Bordeaux Technowest	478 000 €	Bordeaux Technowest	959 480 €
5	Invest in Bordeaux	441 276 €	ALEC	560 430 €
6	Arc en rêve	407 253 €	Invest in Bordeaux	552 647 €
7	Soliha solidaire pour habitat	380 220 €	Arc en rêve	407 257 €
8	Cap Sciences	325 000 €	Cap Sciences	404 800 €
9	Maison emploi insertion	255 839 €	CREAQ	321 727 €
10	ALEC	214 960 €	TARMAQ	309 918 €

Evolution du compte 65748



Sources : Comptes administratifs et CFU 2019-2025

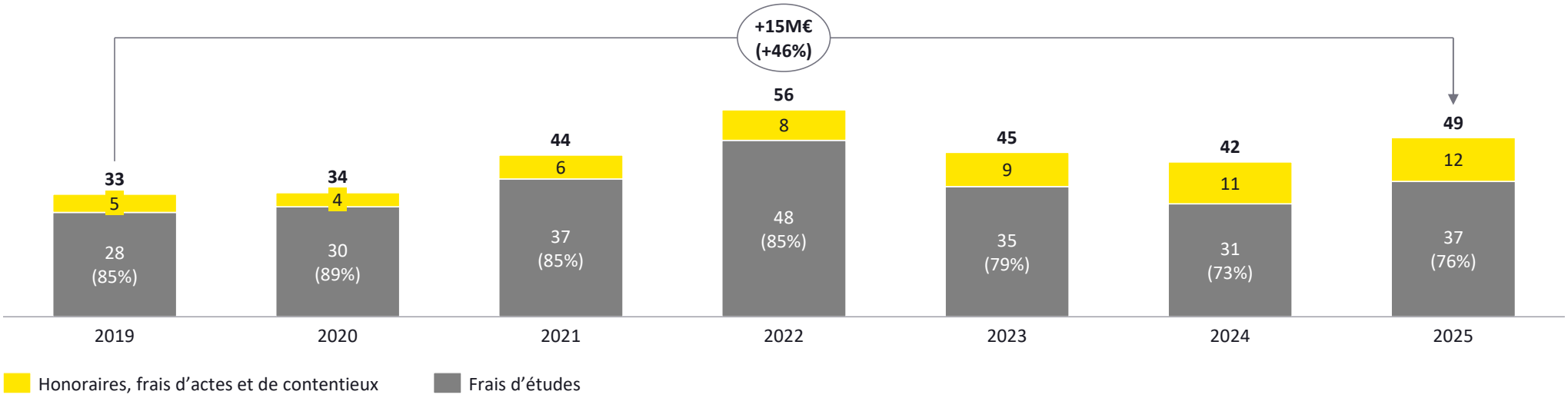
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Zoom sur les dépenses d'honoraires et de frais d'études

Dépenses de fonctionnement

- Les dépenses liées à des missions de conseil technique, juridique, financier ou organisationnel sont principalement enregistrées au sein de deux comptes :
  - ✓ **Le compte 2032-Frais d'études :** en section d'investissement qui représente 83% du total de ces dépenses sur la période, soit 247 M€.
  - ✓ **Le compte 622-Rémunérations d'intermédiaires et honoraires** (hors compte 6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs) **:** en section de fonctionnement qui représente 17% du total de ces dépenses sur la période, soit 52 M€.
- L'évolution des frais d'études et honoraires sur la période analysée reste mesurée par rapport à celle des autres charges. Ainsi la part que ces dépenses représentent dans le total des dépenses réelles de Bordeaux Métropole (fonctionnement et investissement) reste stable autour de 3,2%.

Evolution des frais d'études et honoraires entre 2019 et 2025 (en M€)



Sources : grands livres comptables 2019-2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des mesures nationales ont grevé l'épargne brute de la Métropole de plus de 55M€ entre 2020 et 2025

Mesures nationales impactant la masse salariale (2020-2025)	**26,2M€**	Ces mesures incluent les revalorisations du point d'indice, l'attribution de points d'indice supplémentaires, les revalorisations des grilles indiciaires des catégories B et C, les hausses successives du SMIC, la GIPA, et d'autres dispositifs comme les primes inflations
DILICO (2025)	**16,7M€**	Mécanisme introduit par la loi de finances 2025, il prélève temporairement une partie des recettes fiscales des collectivités afin de contribuer au redressement des finances publiques. Sont notamment contributeurs, les EPCI dont les indices synthétiques dépassaient 1,1x l'indice moyen. La métropole de Bordeaux est le 3e contributeur parmi les EPCI
Gel TVA transférée (2025)	**6,3M€**	En 2025, le PLF prévoyait une progression du produit de TVA de 2,9% : le produit de la TVA transférée perçu par Bordeaux Métropole en 2024 aurait donc dû progresser dans les mêmes proportions en 2025. Or le PLF a gelé ce montant. Le manque à gagner pour la Métropole est donc de 6,3M€.
DCRTP (2024-2025)	***5,7M€***	*La DCRTP vient compenser les effets de la réforme de la Taxe professionnelle. L'enveloppe nationale a subi une minoration importante en 2025 amputant la dotation perçue par la métropole de 5,7M€.*

Source : ROB, Rapport CFU 2025

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

L'année 2024 a connu un niveau de dépenses d'investissement exceptionnellement élevé à la fois en volume et en taux de réalisation

Section d'investissement

642 M€ **de dépenses d'investissement**, hors remboursement de la dette

67% **des investissements ont été financés par l'emprunt** (430M€)

132 **programmes** ayant fait l'objet de dépenses d'investissement

TOP 15 - Programmes	Montant réalisé (M€)
Fonds d'Intérêt Communal 2021-2027	48,6
Transport en Commun en Site Propre 2016 AP	39,7
Franchissements Garonne AP	32,8
Services opérés et infrastructures AP 2021	25,5
Réseaux et ouvrages eaux usées AP 2021	24,8
Gestion bâtimentaire des groupes scolaires AP 2021	20,6
Foncier pré-opérationnel - AP 2021	19,0
RER Métropolitain AP	18,8
Opération ANRU 2	18,7
50 mille logements - opérations d'aménagement AP	17,5
Aménagements de voirie intercommunale AP 2021	17,3
Urbanisme opérationnel	15,5
Interventions sur logement - parc public - AP 2021	15,4
Acquisition de matériel porte à porte - AP 2021	13,6
Intervention sur le logement privé(ANAH - DLC3) 2024-2027	13,1
TOTAL	**340,1M€** *(soit 53% des dépenses totales)*

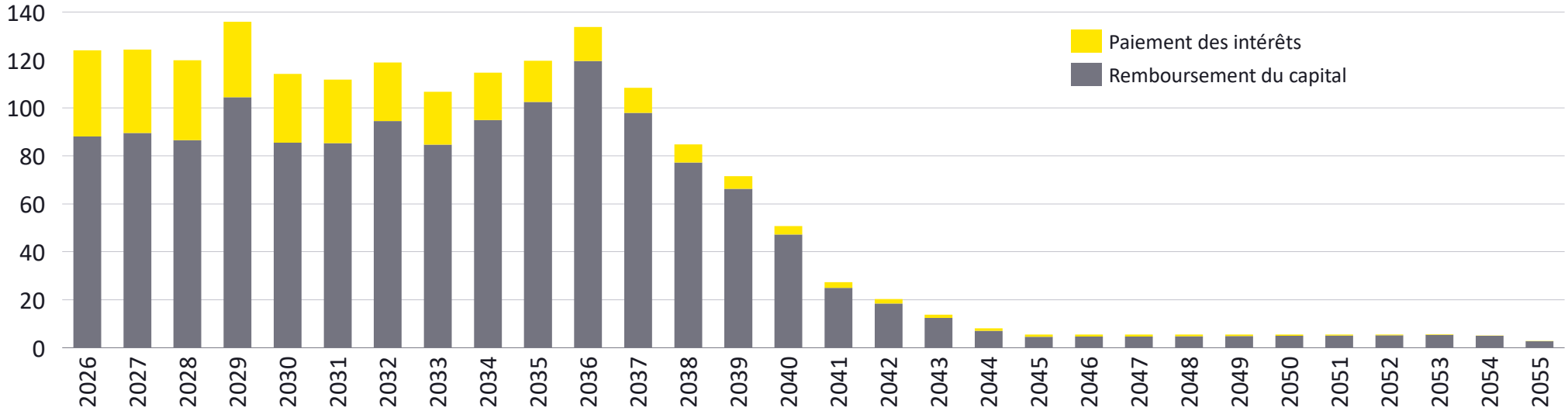
- Les dépenses d'investissement sont inégalement réparties parmi les 132 programmes ayant fait l'objet de crédits de paiement.
- **Les 15 programmes les plus importants (11% du total) représentent 340,1 M€ de dépenses d'investissement en équipement, soit environ 53% du total de 642 M€.**

Source : comptes administratifs 2024 et document interne de suivi des AP/CP Bordeaux Métropole

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La dette existante restera un poids important pour le budget de la Métropole jusqu'à la fin des années 2030 avec des charges financières annuelles moyennes d'environ 25M€ et des annuités supérieures à 100M€ entre 2026 et 2037

Profil d'extinction de la dette actuelle (en M€) – Budget principal



- L'encours de la dette contractée par la Métropole au 31.12.2025 s'étend à très long terme, jusqu'en 2055.
- En 2026 le montant de l'annuité prévu est de 124M€ dont 36M€ de paiement des intérêts. **Les annuités restent supérieures à 100M€ jusqu'en 2037 puis diminuent rapidement pour passer en-dessous de 20M€ en 2042**.
- Pour rappel les annuités représentaient un montant moyen de 45,5M€ entre 2019 et 2023 (dont 9,9M€ d'intérêts). Du fait des emprunts contractés par la suite, **la Métropole ne retrouvera pas ce niveau de remboursement du capital avant 2040**, même sans emprunt supplémentaire.
- La durée de vie moyenne de la dette, au 31.12.2025, est de 8 ans et 9 mois, contractée à un taux moyen de 2,83%. Plus des deux tiers de l'encours total à fin 2025 (70%, soit 921 M€) était souscris à un taux fixe.

A noter que ce profil d'extinction intègre des tirages déjà prévus pour 2026 (30M€), 2027 (35M€), 2028 (23,4M€) et 2029 (10M€).

Source : Document interne de Bordeaux Métropole

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

05

Annexes : Rétrospective Budgets annexes et satellites

Analyse financière du budget annexe Transport – synthèse

Un modèle économique fortement soutenu par Bordeaux Métropole

- Le BA Transport représente un budget majeur, avec un volume financier d'environ 350 M€ par an, et son équilibre repose également sur le soutien de Bordeaux Métropole. Celle-ci a versé en moyenne 28,8 M€ par an entre 2019 et 2025, avec une hausse marquée des contributions depuis 2024 (43,5 M€ au BP 2025).
- Le schéma de gestion inclut également un délégataire qui assure l'exploitation du réseau. Aux termes du contrat de DSP, la Métropole ne supporte pas de risque sur la dimension recettes / fréquentation car si le délégataire n'atteint pas la cible de recettes commerciales, ce dernier complète l'écart au niveau cible. Le délégataire supporte un risque de performance (pénalités appliquées sur la qualité et la disponibilité de l'offre) et le risque RH (niveau de personnel prévu au contrat).

Une situation financière qui se dégrade malgré le soutien métropolitain

- Les recettes progressent sur la période (+24 % entre 2019 et 2025), tirées notamment par le versement mobilité, mais cette hausse est insuffisante pour compenser l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement (+37 %).
- L'épargne brute est passée de 64 M€ en 2019 à 34,6 M€ en 2025, soit une baisse de près de 50 %. L'épargne nette est négative en 2025 (-14,5 M€) tout comme en 2024 (–9 M€).
- Par ailleurs, le poids de la dette pèse plus fort en 2025 sur les soldes intermédiaires que 6 ans plus tôt : le remboursement du capital de la dette est passé de 39 M€ en 2019 à 49 M€ en 2025 pour un encours de dette total de 657 M€ à fin 2025 (contre 450 M€ en 2019) générant une capacité de désendettement de 19 ans.

Des tensions structurelles qui devraient s'accentuer

- Le BA Transport fait face à un programme d'investissements important pour accompagner le développement du réseau : **le PPI actuel du BAT fait état d'un total de 730 M€ d'investissement sur la période 2026-2032**.
- En 2024 et 2025, l'épargne nette du budget a été négative alors que l'encours de dette est élevé : dans un scénario au fil de l'eau, ces niveaux d'épargne ne permettront pas au BAT de dégager des capacités d'autofinancement suffisantes pour mettre en œuvre ce PPI.
- **Une hausse de la contribution de la Métropole est probable pour assurer le financement du PPI ainsi éventuellement que pour le rachat de la VNC des biens non amortis à la fin de la DSP (estimés à 77 M€)**

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

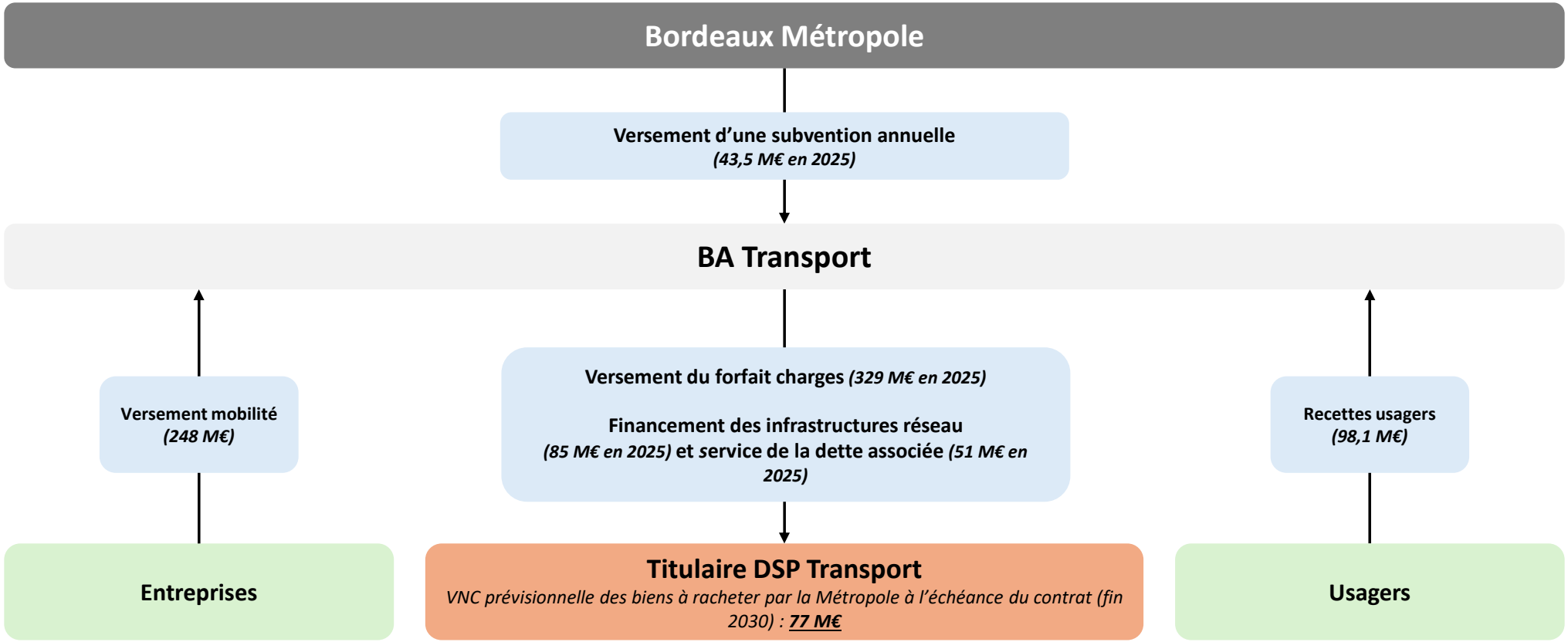
Fiche de présentation – budget annexe Transport

Présentation	Le budget annexe Transport trace les flux financiers relatifs à l'activité Transport sur le territoire métropolitain. Il supporte notamment le forfait charges versé au délégataire en charge d'exploitation du réseau.
Contributions de la Métropole	La Métropole verse depuis son budget principal une subvention d'équilibre au budget annexe Transport. Cette subvention était de 43,5 M€ en 2025.
ETP / personnel (2025)	79 ETP
Données financières (2025)	**Produits de gestion** : 358 M€ **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 34,6 M€ *(10%)* **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : 657 M€ *(19 ans)*

Source : ROB, 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La Métropole supporte les investissements relatifs au réseau de transport, perçoit les recettes et verse un forfait de charges à l'exploitant titulaire d'une DSP



La Métropole est dérisquée sur le risque recettes / fréquentation car si le délégataire n'atteint pas la cible de recettes commerciales, ce dernier complète l'écart au niveau cible en vertu des dispositions du contrat de DSP Le délégataire supporte un risque de performance (pénalités appliquées sur la qualité et la disponibilité de l'offre), le risque RH (niveau de personnel prévu au contrat), ainsi qu'un risque sur les investissements non liés aux infrastructures (service vélos, système d'information, billettique, équipements de maintenance, etc.) pour un PPI délégataire évalué à 136 M€*. **Il faut également noter que la Métropole devra racheter en fin de contrat (fin 2030) la VNC des biens non amortis par le délégataire, estimée à 70 M€ mais dont le montant final dépendra de la mise en œuvre du PPI sur la DSP**.

*Euros 2021

L'épargne brute du BA Transports a chuté de près de 50% sur 2019-2025 alors que l'encours de dette a continuellement augmenté, provoquant un affaiblissement de la capacité de désendettement

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	287 712	257 728	287 416	307 047	369 208	349 368	357 526
dont versement mobilités	*194 827*	*190 689*	*201 704*	*216 821*	*230 216*	*240 910*	*247 743*
dont recettes transports de voyageur	*83 092*	*58 027*	*74 438*	*80 546*	*108 587*	*96 498*	*98 145*
Dépenses réelles de gestion	249 156	257 739	243 873	261 492	333 342	345 061	342 249
dont forfait charges DSP				*256 100*	*306 200*	*316 700*	*321 914*
Epargne de gestion	**38 556**	**-11**	**43 543**	**45 555**	**35 866**	**4 307**	**15 277**
Résultat financier	-6 498	-7 299	-6 829	-7 258	-9 139	-11 060	-10 561
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	31 901	11 972	24 454	21 446	25 200	45 459	29 876
dont subvention Métropole	*34 000*	*10 000*	*24 300*	*17 000*	*24 000*	*48 500*	*43 500*
Epargne brute	**63 959**	**4 662**	**61 168**	**59 743**	**51 927**	**38 706**	**34 592**
Taux d'épargne brute	**22,2%**	**1,8%**	**21,3%**	**19,5%**	**14,1%**	**11,1%**	**9,7%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	39 751	36 533	39 844	39 033	40 850	47 690	49 049
Epargne nette	**24 208**	**-31 871**	**21 324**	**20 710**	**11 077**	**-8 984**	**-14 457**
Taux d'épargne nette	**8,4%**	**-12,4%**	**7,4%**	**6,7%**	**3,0%**	**-2,6%**	**-4,0%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	1 002	86	12 269	14 430	25 361	17 853	1 295
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	155 543	56 624	74 293	110 811	132 730	73 795	84 566
Emprunt souscrit	**171 827**	**60 000**	**48 000**	**80 000**	**100 000**	**65 000**	**65 000**
Encours de la dette (hors compte 165)	**460 958**	**480 395**	**531 905**	**569 627**	**623 482**	**640 792**	**656 743**
dont dettes pour PPP	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		
Capacité de désendettement (en années)	**7,2**	**103,0**	**8,7**	**9,5**	**12,0**	**16,6**	**19,0**

Source : comptes administratifs 2019-2025

Le CFU provisoire communiqué pour 2025 ne présente pas le détail les recettes et les dépenses de fonctionnement.

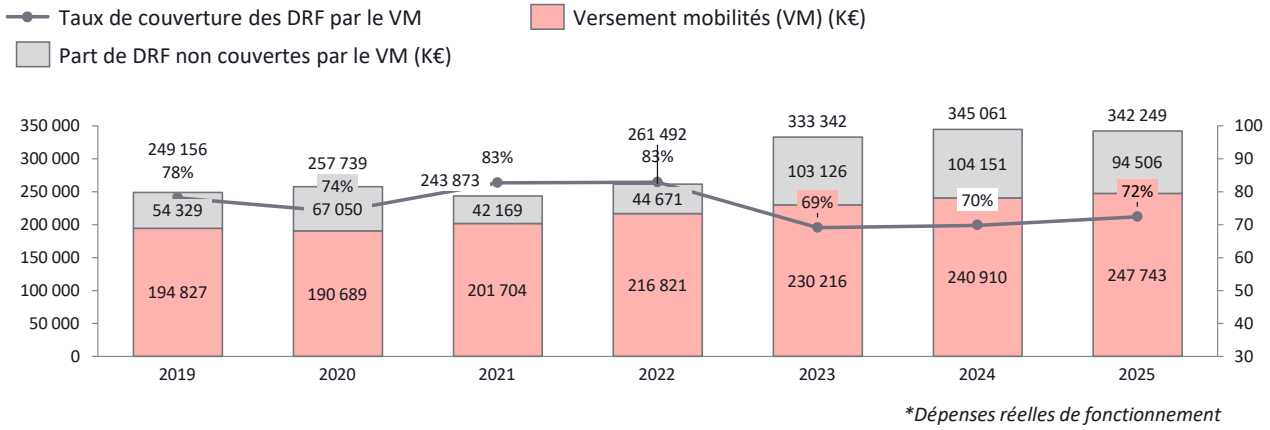
N.B. : Le fonds documentaire transmis ne permet pas d'expliquer la forte hausse des dépenses en 2023 puis la baisse en 2024.

- L'épargne de gestion du BA Transport est passée de 38,6 M€ en 2019 à 15,3 M€ en 2025, sous l'effet de la progression rapide des dépenses de fonctionnement (+37%) par rapport aux recettes (+24%).
- L'épargne brute est systématiquement plus élevée que l'épargne nette en raison du volume des éléments exceptionnels qui intègrent les subventions versées par la Métropole (48,5 M€ en 2024). L'épargne nette était de 24,2 M€ en 2019 contre -14,5 M€ en 2025, soit en baisse de plus de 59% sur la période. Cette baisse est imputable à l'augmentation continue de l'amortissement du capital de la dette (40 M€ en 2019 vs 50 M€ en 2025) et à la baisse des recettes voyageurs (108 M€ en 2023 vs baisse à 98 M€ en 2025). L'augmentation plus rapide des charges de fonctionnement (+37%) par rapport aux recettes (+24% hors subventions de la Métropole) a également un effet sur les soldes intermédiaires.
- L'encours de dette associé au budget annexe est en forte hausse sur la période rétrospective : il passe de 461 M€ en 2019 à 657 M€ en 2025. La capacité de désendettement se situe à fin 2025 à 19 ans, soit un niveau élevé et au-dessus du seuil de référence de 12 ans. Ces dettes correspondent aux emprunts contractés pour réaliser les investissements sur le réseau (*voir pages suivantes*).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

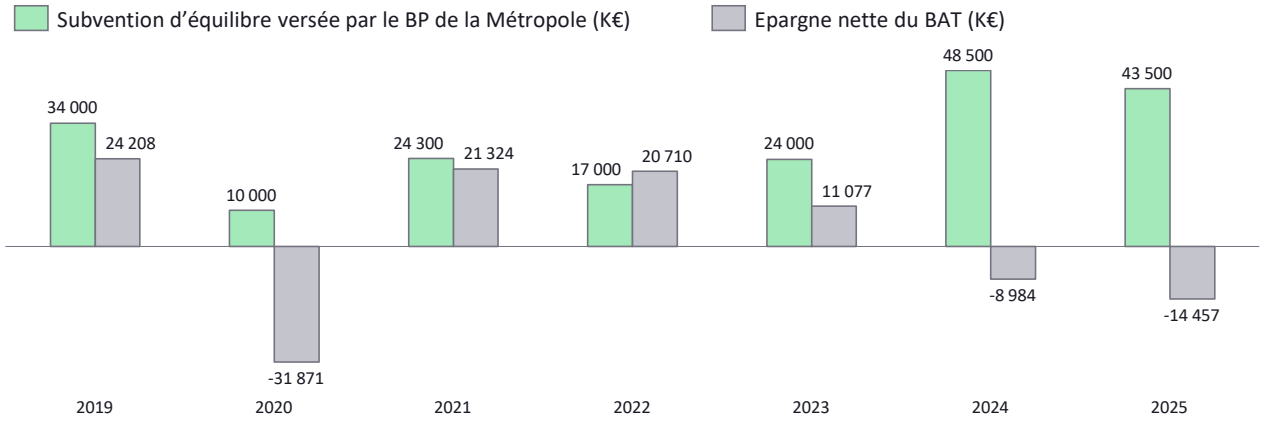
Le BAT fait face à une moindre dynamique du versement mobilités et à une hausse continue du forfait charges du délégataire en parallèle, obligeant la Métropole à augmenter sa subvention d'équilibre

Versement mobilités comparé aux DRF* du BAT (2019-2025)



**Dépenses réelles de fonctionnement*

Subvention d'équilibre versée par la Métropole comparée à l'épargne nette du BAT (2019-2025)



Les graphiques ci-contre permettent de mesurer l'évolution de certains ressources clés du BAT en fonctionnement, notamment :

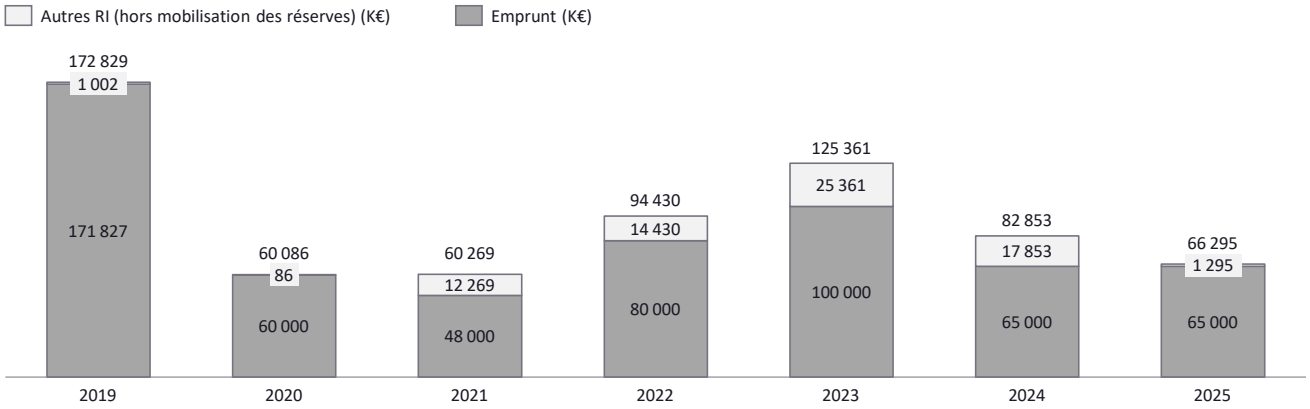
- Le versement mobilités : la part des dépenses réelles de fonctionnement couvertes par le versement mobilités a diminué à partir de 2023 et a atteint un maximum de 72% sur 2023-2025, contre des pics à 83% en 2021 et 2022. Cette évolution souligne la dynamique des dépenses du BAT, notamment le forfait charges qui a connu une hausse de 50 M€ en 2023, ainsi que le tassement de la croissance du versement mobilité (ralentissement de l'emploi salarié privé, fin du rattrapage post-COVID), qui a augmenté de seulement 4,6% en 2024 et 2,8% en 2025, contre une moyenne à 6,5% sur 2021-2023.

- La subvention versée par la Métropole : cette subvention a fortement augmenté en 2024 et 2025 mais n'a pas permis de maintenir une épargne nette positive ces deux années. En revanche, sur 2021-2023, des niveaux de subvention élevés ont été versés (21,8 M€ en moyenne) alors même que le BAT est parvenu à dégager des niveaux d'épargne nette élevés (17,8 M€ en moyenne).

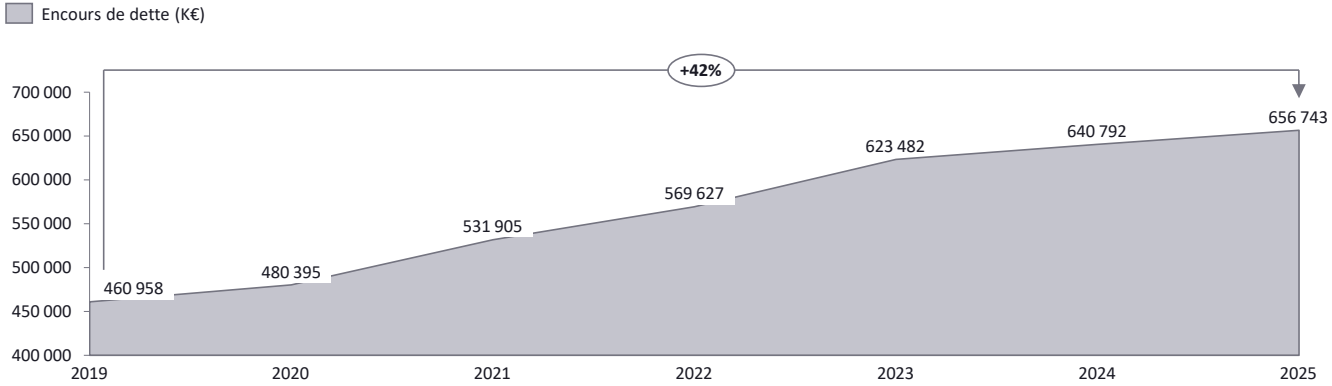
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le budget annexe Transport a financé ses dépenses d'investissement à 89% par l'emprunt sur 2019-2025, faisant augmenter l'encours de dette à 657 M€ à fin 2025

Evolution des recettes d'investissement du BAT (2019-2025)



Evolution de l'encours de dette du BAT (2019-2025)



Sources : comptes financiers 2019-2025

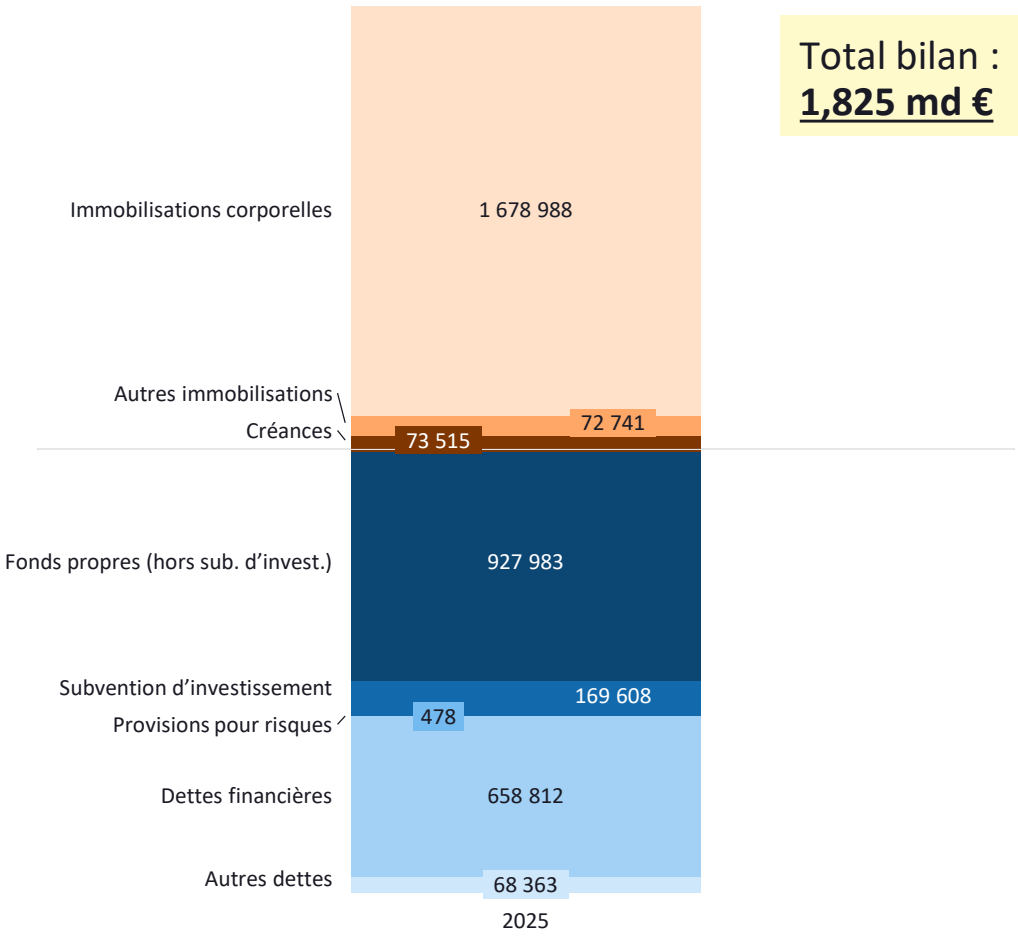
Le budget annexe Transport a massivement mobilisé l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement au cours de la période 2019-2025 :

- **Un emprunt de 172 M€ a été mobilisé en 2019. Sur 2019-2025, le recours à l'emprunt a atteint en moyenne annuelle 84 M€**. Les recettes d'investissement ont été complétées à la marge par des subventions de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) entre 2021 et 2023.
- Ces recours à l'emprunt ont majoritairement servi à financer les dépenses d'investissement relatives au réseau de tramway métropolitain.
- En conséquence, **l'encours de dette du budget annexe Transport a fortement augmenté**, passant de 461 M€ à 657 M€, soit une hausse de 42% en 6 ans.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les fonds propres (hors subvention) du budget annexe Transport représentent plus de 50% du bilan

Bilan du BAT (2025, K€)



Total bilan :
1,825 md €

Le bilan du budget annexe Transport s'élève à 1,8 md € à fin 2025.

- A l'actif, il se compose principalement d'immobilisations pour 1,7 md €. Le reste de l'actif est constitué par des créances (74 M€).

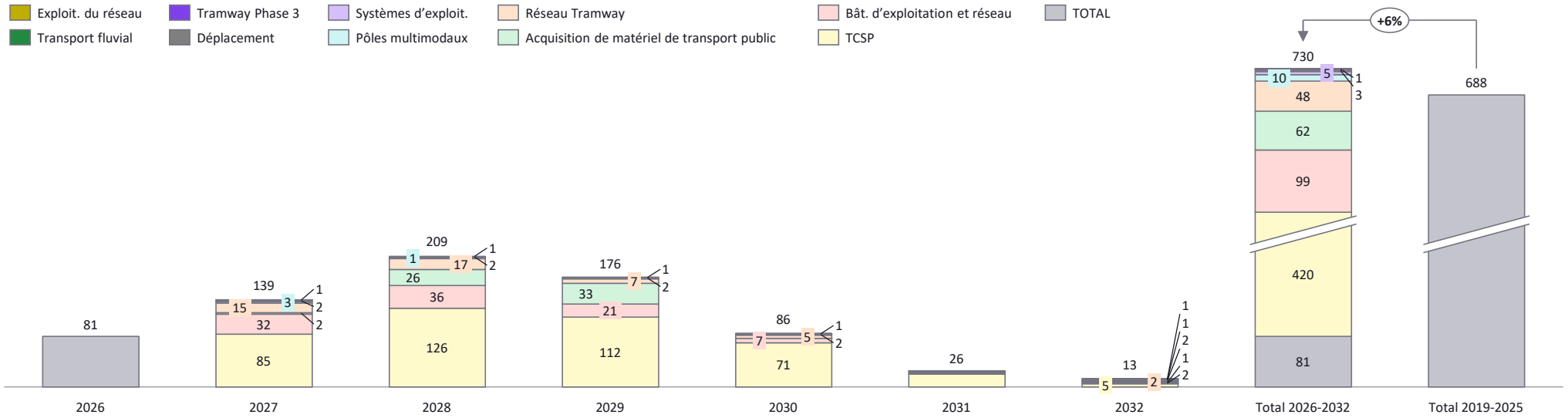
- Au passif, les fonds propres hors subventions d'investissement, c'est-à-dire les réserves et les dotations, représentent plus de 50% du bilan. Le reste du passif est composé par des subventions d'investissement à hauteur de 170 M€ et des dettes d'exploitation pour 68 M€. **La structure du passif du budget annexe permet donc de relativiser le constat sur la capacité de désendettement d'un point de vue strictement bilanciel, puisque les fonds propres représentent la majorité du bilan. Ces données ne remettent cependant pas en cause les fragilités évoquées en exploitation (encours de dette par rapport aux niveaux d'épargne du budget annexe, impact des annuités sur l'épargne..) sur la soutenabilité de la dette si elle devait croitre fortement**.

A noter : En raison du principe d'unité de caisse, la trésorerie ne figure pas dans le bilan du budget annexe. Cependant, l'examen des comptes de liaison montre que ***les liquidités du BA Transports s'élèvent à 91 M€ à fin 2025 en forte hausse par rapport à fin 2024 (30 M€), indiquant un cycle de trésorerie positif****.*

Sources : CFU 2025, bilans non disponibles pour les années précédentes

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Alors que la capacité d'autofinancement s'est réduite, le PPI du budget annexe transport comprend 730 M€ d'investissements projetés sur 2026-2032, soit 6% de plus que sur la période 2019-2025



Sources : PPI transmis par les services de la Métropole et atterrissage budgétaire du BAT 2026 (cet atterrissage ne ventile pas les dépenses d'investissement selon la répartition proposée dans le PPI 2027-2032).

- Le PPI transmis par les services de la Métropole prévoit un investissement total de 730 M€ sur la période 2026-2032, soit un montant supérieur de 6% au total sur 2019-2025. Ce PPI inclut 420 M€ pour le TCSP.
- Selon les projections, un pic d'investissement est atteint en 2028 avec 209 M€. Pour 2026, les données d'atterrissage établissent un total de dépenses d'investissement à hauteur de 81 M€.

Ces données interrogent la capacité du budget annexe à porter ces investissements toutes choses égales par ailleurs : la capacité de désendettement de près de 20 ans à fin 2025 pourrait limiter de nouveaux recours à l'emprunt et l'épargne nette du budget a été négative en 2024 et 2025. Dans un scénario au fil de l'eau, ces niveaux d'épargne ne permettront pas au BAT de dégager des capacités d'autofinancement suffisantes pour mettre en œuvre ce PPI.

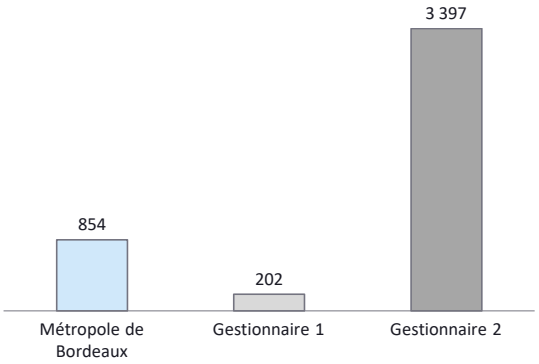
Dans ces conditions une hausse de la contribution de la Métropole pourrait devenir nécessaire.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

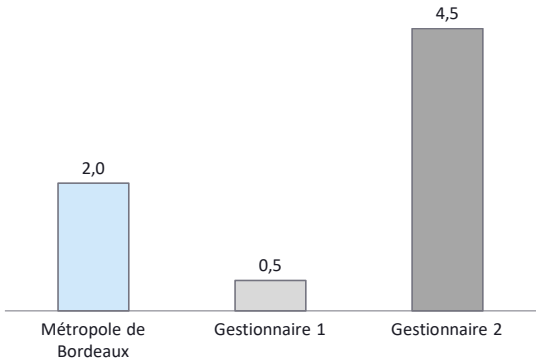
Un comparatif avec deux autres métropoles permet de mettre en évidence le caractère ambitieux du plan d'investissement 2026-2032 du BA Transport par rapport à ses capacités d'épargne

Méthodologie du benchmark : l'exercice vise à comparer le PPI Transport de la Métropole de Bordeaux à ceux d'autres collectivités. Deux autres métropoles de tailles comparables ont ainsi été sélectionnées. A partir des données recueillies concernant les gestionnaires ou autorités organisatrices (et non des exploitants), des comparatifs sur trois métriques ont été calculés : PPI rapporté à la population métropolitaine, PPI rapporté aux recettes de gestion 2025 et PPI rapporté à l'épargne brute 2025.

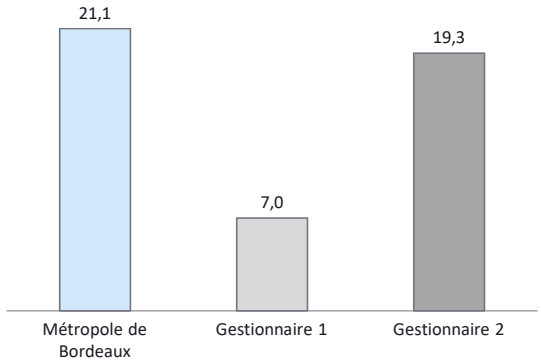
PPI rapporté à la population métropolitaine (€/hab.)



PPI rapporté aux recettes de gestion 2025



PPI rapporté à l'épargne brute 2025



- Le benchmark met en évidence les constats suivants :
  - Le PPI rapporté à la population métropolitaine est de 854 €/hab. pour la métropole de Bordeaux, un niveau situé entre les deux autres gestionnaires étudiés ;
  - Le PPI de la Métropole de Bordeaux sur le volet Transport représente 2 fois les recettes de gestion 2025 du budget annexe, soit là encore un niveau situé entre les deux autres gestionnaires analysés (0,5 pour le 1er et 4,5 pour le 2ème) ;
  - Le ratio rapportant le PPI du BA Transport à l'épargne brute du budget annexe est revanche plus élevé pour la Métropole de Bordeaux que les deux autres comparatifs : il se situe à 21,1 contre 7 et 19,3 pour les autres gestionnaires. **Ce constat indique que le plan d'investissement du BA semble ambitieux pour les capacités d'épargne dégagées**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe RCU - synthèse

Un modèle économique fondé sur des DSP et la valorisation des énergies locales

- Le BA RCU assure le pilotage de la compétence « réseaux de chaleur » pour Bordeaux Métropole et s'appuie principalement sur des DSP qui financent, construisent et exploitent les réseaux, tandis que la Métropole conserve le rôle d'autorité organisatrice et de propriétaire de certains ouvrages.
- Les délégataires commercialisent directement la chaleur auprès des abonnés (logements, équipements publics, tertiaire) et supportent l'essentiel du risque d'exploitation. Le BA perçoit principalement des redevances de concession, des prestations diverses et certaines subventions liées aux projets.
- Le modèle repose sur le développement d'une chaleur majoritairement renouvelable ou de récupération (biomasse, géothermie, valorisation énergétique des déchets).

Un budget présentant de fortes variations mais qui dégage des niveaux d'épargne confortables

- **Le niveau de gestion du BA RCU présente des variations significatives sur la période rétrospective étudiée** : un minimum de 1,2 M€ en 2021, un maximum de 4,1 M€ en 2024 et une moyenne de 2,1 M€ sur 2019-2025. Ces variations sont dues à des contentieux sur des factures entre 2021 et 2023 puis à des ventes importantes de CEE en 2024.
- Le BA dégage malgré cela des niveaux d'épargne confortables : épargne brute moyenne de 1,2 M€ sur 6 ans, épargne nette moyenne de 396 K€. Cependant, les niveaux d'épargne sont en dégradation sur 2025 (722 K€ d'EB, 215 K€ d'EN).
- Le BA supporte un encours total de dette de 5,6 M€ à fin 2025, représentant une capacité de désendettement de 7,8 années. Cette dette est en partie liée aux réseaux communaux progressivement intégrés dans l'ensemble métropolitain.

Le volume du PPI semble excéder les capacités de financement, notamment d'emprunt, du budget annexe RCU

- Les principaux enjeux portent sur la poursuite du développement des réseaux existants et la création de nouveaux réseaux (Métropole Sud, Aéroparc, Bordeaux Nord, E3B, etc.), afin d'augmenter les volumes distribués et améliorer l'équilibre économique des infrastructures.
- **Le PPI du budget annexe prévoit des investissements importants pour le développement de nouveaux réseaux, situés entre 47 et 65 M€**. Le financement envisagé repose uniquement sur de la dette à ce stade (complété éventuellement par des subventions). **L'épargne brute dégagée par le BA à fin 2025 lui permettrait de porter un encours de dette maximal théorique de 9 M€ (sachant que le BA est déjà endetté à hauteur de 5,6 M€ en 2025). Au-delà, pèserait sur le budget annexe un risque d'endettement significatif**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – budget annexe RCU

Présentation	Ce budget annexe métropolitain est dédié à la compétence « réseaux de chaleur urbains », assurant le pilotage des DSP, le suivi patrimonial, les études et le développement des réseaux de chaleur sur le territoire métropolitain. Le BA couvre aujourd'hui 7 réseaux publics en exploitation (5 en DSP et 2 en direct) ainsi que plusieurs projets en développement.
Contributions de la Métropole	La Métropole ne contribue ni en fonctionnement ni en investissement au budget annexe RCU.
ETP / personnel (2025)	4 ETP
Données financières (2025)	**Produits de gestion** : 1,9 M€ **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 722 K€ *(66%)* **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : 5,6 M€ *(7,8 ans)*

Source : ROB, 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le budget « Réseau de chaleur » présente d'importantes variations selon les années mais parvient à dégager chaque année une épargne brute très largement positive

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	2 193	2 488	1 212	1 718	1 317	4 143	1 910
Redevances délégataires	*2 029*	*2 060*	*1 133*	*1 260*	*1 218*	*1 685*	*766*
Dépenses réelles de gestion	714	978	715	706	918	800	1 089
Epargne de gestion	**1 479**	**1 510**	**497**	**1 013**	**399**	**3 343**	**821**
Résultat financier	-23	-23	-21	-29	-125	-173	-99
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-43	-10	0	0	0	0	0
Epargne brute	**1 413**	**1 476**	**476**	**984**	**274**	**3 170**	**722**
Taux d'épargne brute	**64,4%**	**59,3%**	**39,3%**	**57,2%**	**20,8%**	**76,5%**	**37,8%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	526	2 350	800	800	250	507	507
Epargne nette	**887**	**-874**	**-324**	**184**	**24**	**2 663**	**215**
Taux d'épargne nette	**40,5%**	**-35,1%**	**-26,8%**	**10,7%**	**1,8%**	**64,3%**	**11,2%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	0	496	0	0	0	0	474
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	38	87	1 689	3 756	375	1 130	959
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**3 600**	**0**	**0**	**0**
Encours de la dette (hors compte 165)	**4 063**	**3 813**	**3 563**	**6 913**	**6 663**	**6 155**	**5 648**
Capacité de désendettement (en années)	**2,9**	**2,6**	**7,5**	**7,0**	**24,3**	**1,9**	**7,8**

Source : comptes administratifs 2019-2025

- Le budget annexe RCU affiche un niveau de recettes de fonctionnement d'environ 1,9 M€ en 2025, en baisse de 14% par rapport à 2019. **Ces recettes sont principalement composées par les redevances versées par les délégataires des réseaux (765 K€ en 2025, premier poste de recettes de gestion)**. Cette baisse sur 6 ans est principalement due à la diminution du niveau de redevances perçu par le budget annexe RCU. Les années 2021, 2022 et 2023 présentent des niveaux de recettes moindres en raison de contentieux sur les facturations client à la suite de la reprise en régie d'un réseau intégré au périmètre du BA. L'année 2024 enregistre un pic de recettes notamment expliqué par la perception d'un volume important de CEE. Les charges de fonctionnement ont atteint près de 1,1 M€ en 2025. Elles se composent des charges à caractère général pour 760 K€ (dépenses de maintenance sur les réseaux en régie pour 295 K€, honoraires d'élaboration d'un schéma directeur pour 217 K€) et des charges de personnel pour plus de 300 K€ (refacturation BP Métropole)/
- **Le niveau d'épargne brute du budget annexe RCU a connu une forte baisse depuis 2019** du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement de 34% entre 2019 et 2025, alors que les recettes de fonctionnement diminuaient parallèlement de 13%. L'épargne nette reste toutefois positive (0,2 M€), atteignant un taux de 11,2% en 2025.
- L'encours de dette rattaché au budget atteint 5,6 M€ en 2025. La capacité de désendettement a beaucoup évolué durant la période étudiée et est passée de 2,9 ans à 7,8 ans en 2025, après un pic de 24,3 ans en 2023. Le niveau actuel de l'encours de dette reste compatible avec une trajectoire financière saine, mais doit néanmoins faire l'objet d'une attention spécifique afin d'en garantir la soutenabilité.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La comparaison entre les tarifs pratiqués sur les réseaux du RCU aux données nationales suggère qu'il existe des marges de manœuvre sur les prix appliqués sur le réseau bordelais

Prix pratiqués par le RCU BDX

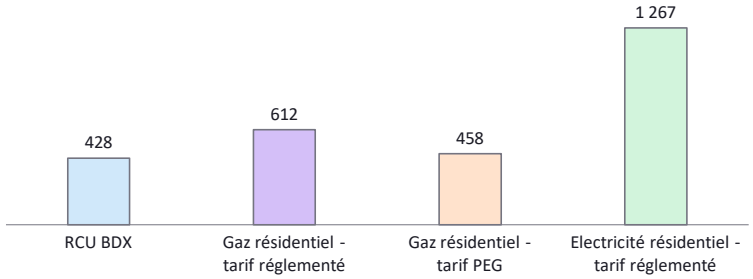
Les prix sur chaque réseau sont déterminés par deux composantes :
- R1 : consommation (€/MWh)
- R2 : abonnement (€/MWh)

La somme R1 + R2 rapportée aux MWh livrés permet de calculer le **coût moyen de la chaleur par réseau**.

Réseau	R1	R2	Coût moyen de la chaleur
Hauts-de-Garonne	40 €/MWh	68 €/kW	87,9 €/MWh
Bordeaux Bègles	66,6 €/MWh	32,8 €/kW	97,3 €/MWh
Grand Parc	37 €/MWh	69 €/kW	99,5 €/MWh
Mérignac Centre	49,2 €/MWh	75,2 €/kW	100,4 €/MWh
Plaine de Garonne	72,9 €/MWh	86,1 €/kW	153 €/MWh
Saint-Médard Hastignan	74,9 €/MWh	45,2 €/kW	120 €/MWh
Mériadeck	facturation spécifique au m³	—	84,8 €/MWh

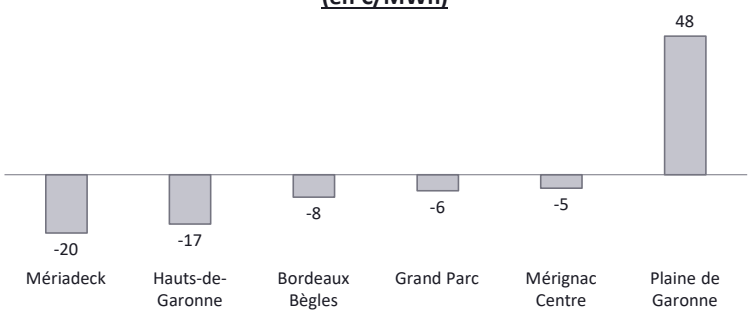
Comparaison prix RCU vs énergie conventionnelle

Coût annuel de la chaleur pour un logement neuf de 70 m² (€)



Comparaison prix RCU vs énergie conventionnelle

Ecart du coût moyen par réseau par rapport au coût moyen national (en €/MWh)

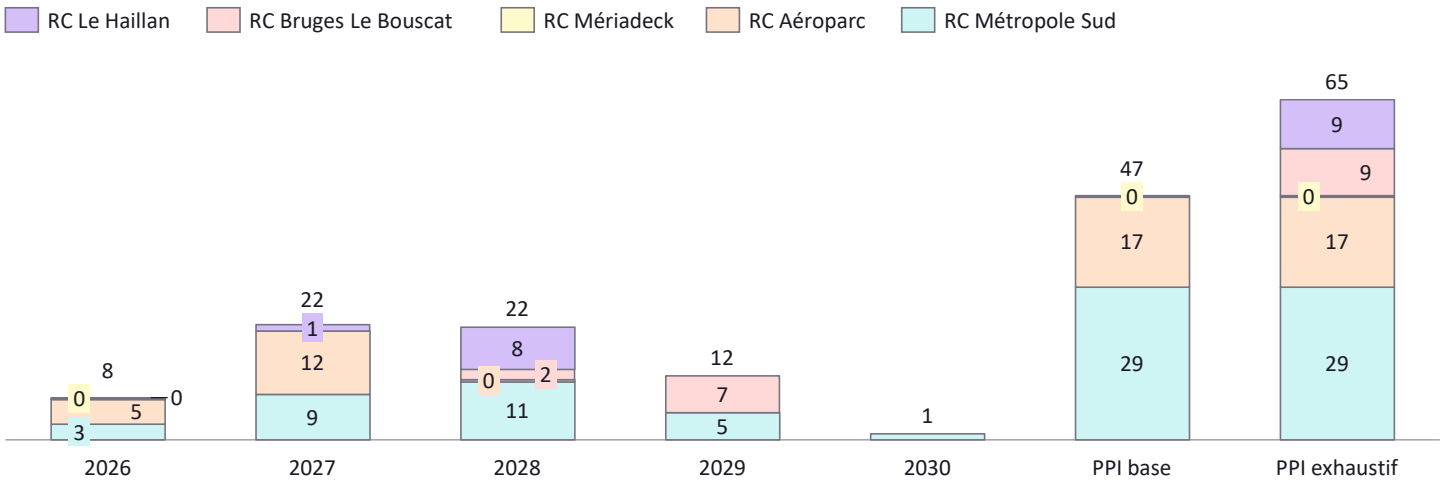


Toutes les données de prix / coût présentées sur cette diapositive sont des données de 2024.

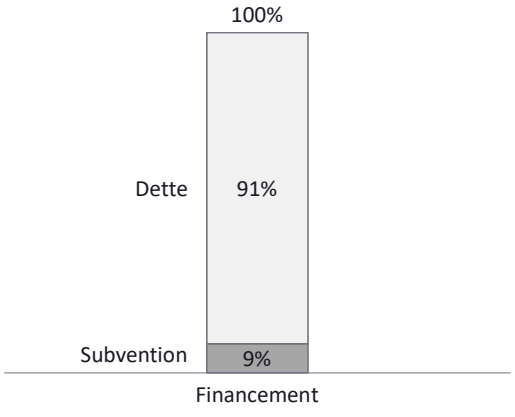
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le volume du PPI semble excéder les capacités de financement, notamment d'emprunt, du budget annexe RCU

PPI du budget annexe RCU (2026-2030, M€)



Financement envisagé du PPI



- Le PPI du budget annexe RCU fait état d'un volume global de dépenses d'investissement de près de 65M€ sur 2026-2030 (aucune dépense n'est prévue au-delà au PPI communiqué). Ce plan se compose majoritairement de dépenses relatives aux réseaux Métropole Sud (29 M€) et Aéroparc (17 M€). Il existe des incertitudes sur le déploiement de certaines briques du PPI, notamment concernant les réseaux Le Haillan (9 M€) et Bruges Le Bouscat (9 M€). Ainsi, il est possible de déterminer un PPI « base » intégrant essentiellement les réseaux Métropole Sud et Aéroparc, pour un montant total de 47 M€.
- Le financement du PPI reposera en grande partie sur la dette. Les services métropolitains comptent également sur des subventions d'investissement de l'ADEME, dont les montants doivent être arrêtés. Ces derniers ont un impact sur l'équilibre financier global des projets car les annuités d'emprunt doivent être couvertes par les redevances versées par les concessionnaires des nouveaux réseaux. Ainsi, toute contribution en moins en subvention devra être mécaniquement répercutée sur le niveau de redevance versé et *in fine* sur les tarifs pratiqués.

Dans sa version exhaustive, le PPI du budget annexe représente 8 fois les dépenses d'investissement réalisées sur la période 2019-2025. Au vu des niveaux d'épargne dégradés à fin 2025, le plan de financement du PPI doit être mis en cohérence avec les capacités financières du budget annexe. **Même si le schéma de financement permet la couverture des annuités par les redevances des délégataires, l'épargne brute dégagée par le BA à fin 2025 lui permettrait de porter un encours de dette maximal théorique de 9 M€ pour respecter la capacité de désendettement de 12 années (sachant que le BA est déjà endetté à hauteur de 5,6 M€ en 2025). Au-delà, pèserait sur le budget annexe un risque d'endettement significatif**, même s'il existe quelques marges de manœuvre financières en fonctionnement (plus de 200 K€ d'honoraires relatifs à l'établissement d'un schéma directeur en 2025 ne seront plus décaissés à partir de 2026, les renouvellements de DSP sur certains réseaux à partir de 2030 devraient permettre d'augmenter le niveau de redevances perçues).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe Déchets – synthèse

Un modèle économique largement autofinancé et fortement adossé à la fiscalité locale

- Le BA Déchets finance l'ensemble des missions de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers, ainsi que les équipements et infrastructures nécessaires au service.
- Son équilibre repose principalement sur la TEOM (106 M€ en 2025), complétée par la redevance spéciale versée par les professionnels (3,8 M€) et les recettes contractuelles liées à la valorisation des déchets. Cette fiscalité dédiée assure un financement stable du service sans recours au budget principal.
- Le modèle de gestion combine une exploitation en régie des activités de proximité (collecte, centres de recyclage, relation usagers) et une délégation des activités industrielles de traitement et de valorisation à deux opérateurs spécialisés (VALBOM et La Grande Jaugue).

Une situation financière solide grâce à une forte capacité d'autofinancement

- Les recettes réelles de gestion progressent de 114 M€ à 141 M€ entre 2019 et 2025 (+23 %), principalement sous l'effet de l'augmentation du produit de TEOM, qui constitue la principale ressource du budget.
- Malgré une hausse des charges d'exploitation, notamment des charges de personnel qui atteignent 52 M€ en 2025, le budget conserve une trajectoire favorable grâce à une croissance des recettes supérieure aux besoins de financement du service.
- Cette dynamique permet de maintenir des niveaux d'épargne élevés avec une épargne brute de 27,1 M€ (x2 sur 6 ans) et une épargne nette de 16,1 M€ en 2025 (+34%), traduisant une capacité d'autofinancement robuste.

Des tensions structurelles qui pourraient s'accentuer avec la mise en œuvre du PPI

- Le PPI du budget annexe Déchets prévoit 127 M€ d'investissements sur 2027-2032, soit plus de 21 M€ par an sur 6 ans. Les plus gros postes d'investissement concernent la collecte des déchets (65 M€) et les travaux d'entretien (47 M€).
- Les dotations aux amortissements engendrées par le déploiement du PPI s'élèveraient à plus de 12 M€ / an à partir de 2032 (hors dotations liées aux investissements déjà réalisés). **Il est donc à prévoir que le déploiement du PPI du BA déchets, s'il est entièrement mis en œuvre, portera à son maximum les capacités d'investissement du budget annexe. En effet le BA a dégagé une épargne nette de 16 M€ en 2025, alors que les dotations aux amortissements sur ce même exercice s'élèvent déjà à plus de 13 M€**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – budget annexe Déchets ménagers

Présentation	Le budget annexe Déchets ménagers de Bordeaux Métropole finance l'ensemble du service public de prévention, collecte, transfert, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, sans contribution du budget principal. En 2025, il a permis de gérer plus de 404 800 tonnes de déchets, avec un taux global de valorisation de 96,35 % et un financement assuré principalement par la TEOM et la Redevance spéciale.
Contributions de la Métropole	La Métropole ne contribue ni en fonctionnement ni en investissement au budget annexe Déchets.
ETP / personnel (2025)	1 044 ETP
Données financières (2025)	**Produits de gestion** : 141 M€ **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 27 M€ *(19,2%)* **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : 23,5 M€ *(0,9 ans)*

Source : ROB, 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le modèle économique du budget annexe « déchets ménagers » repose sur la fiscalité locale et prévoit un partage des activités de collecte, traitement et valorisation entre la Métropole et deux délégataires

Bordeaux Métropole – Budget annexe « Déchets ménagers »

- **Finance et pilote le service public** : perçoit la TEOM et la redevance spéciale, définit la stratégie déchets et pilote les contrats DSP.
- **Assure l'exploitation de proximité** : collecte des déchets, gestion des centres de recyclage, transport/transfert, relation usagers.
- **Porte le risque économique global du service** : personnel (~52 M€), véhicules, équipements, investissements et rémunération des DSP.

Redevance spéciale
(3,8 M€ en 2025)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
(106 M€ en 2025)

Professionnels

Ménagers et propriétaires

Délégations de service public

12,7 M€

Société VALBOM

- **Traite les déchets ménagers résiduels et recyclables** : exploitation des UVE de Bègles et Cenon et du centre de tri de Bègles.
- **Valorise les déchets** : production d'électricité, de chaleur, de vapeur et récupération de matières recyclables.
- Exploite un outil industriel concessionné et **complète sa rémunération BM par des recettes de marché** (énergie, déchets tiers, matériaux).

La Grande Jaugue

- **Traite les déchets verts métropolitains** sur les plateformes de compostage de Saint-Médard-en-Jalles.
- **Transforme les végétaux en compost valorisable** auprès d'utilisateurs externes.
- **Exploite les installations de compostage** et combine rémunération de la Métropole et recettes issues de la vente de compost.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le budget annexe Déchets est constitué aux ¾ par les produits issus de la TEOM et présente des niveaux d'épargne élevés à fin 2025 (épargne brute de 27 M€, épargne nette de 16 M€)

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	114 499	124 486	129 976	121 271	130 166	134 643	141 134
dont TEOM	*99 299*	*101 901*	*103 962*	*96 537*	*98 447*	*102 668*	*106 295*
Dépenses réelles de gestion	101 059	87 611	88 174	92 213	99 981	109 485	112 732
Epargne de gestion	**13 440**	**36 875**	**41 802**	**29 058**	**30 184**	**25 158**	**28 401**
Résultat financier	-161	-124	-84	-43	-817	-887	-1 275
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-14	-5	-13	-3	20	-25	-16
							103%
Epargne brute	**13 264**	**36 747**	**41 705**	**29 012**	**29 387**	**24 246**	**27 110**
Taux d'épargne brute	**11,6%**	**29,5%**	**32,1%**	**23,9%**	**22,6%**	**18,0%**	**19,2%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	1 358	1 396	1 435	935	3 758	5 914	11 054
Epargne nette	**11 906**	**35 351**	**40 270**	**28 077**	**25 629**	**18 332**	**16 057**
Taux d'épargne nette	**10,4%**	**28,4%**	**31,0%**	**23,2%**	**19,7%**	**13,6%**	**11,4%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	1 002	1 180	1 674	846	8 272	1 207	9 932
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	7 757	10 720	14 401	12 194	24 530	24 496	26 023
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Encours de la dette (hors compte 165)	**3 766**	**2 370**	**935**	**0**	**24 441**	**34 555**	**23 501**
Capacité de désendettement (en années)	**0,3**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,8**	**1,4**	**0,9**

Source : comptes administratifs 2019-2023

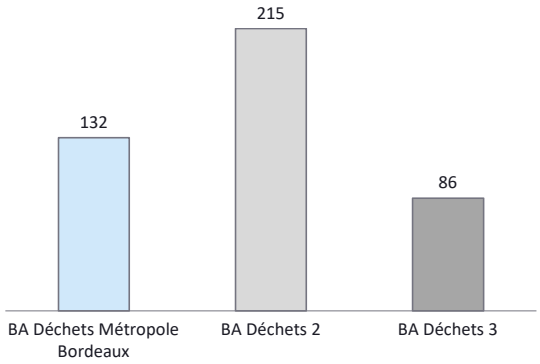
- Le budget annexe « Déchets ménagers » présente un niveau de recettes de fonctionnement de plus de 141 M€ à fin 2025. Ces recettes sont principalement issues de la TEOM pour 106 M€, qui a augmenté de 7% entre 2019 et 2025. Elle a subi une légère baisse en 2022 (104 M€ en 2021 vs 96,6 M€ en 2022). Les autres recettes sont principalement composées par la redevance spéciale enlèvement ordure (3,8 M€ en 2025) et les redevances sur concessionnaires qui a atteint 12,7 M€ en 2025 contre 500 K€ en 2019. Cette hausse s'explique par un renouvellement des contrats en 2020 ayant engendré une augmentation des redevances ainsi que par l'indexation de ces redevances (2,5% / an).
- Les charges de fonctionnement ont atteint 112,7 M€ en 2025. Elles se composent majoritairement des charges de personnel pour 52 M€ et de charges à caractère général pour 49,6 M€, qui comprennent notamment la rémunération versée aux deux délégataires. Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse de 12% sur 2019-2025.
- **Les niveaux d'épargne du BA déchets sont élevés et en hausse sur la période rétrospective**. L'épargne brute a ainsi atteint 27,1 M€ en 2025 (x2 2019-2025) et l'épargne nette 16 M€ (+34%).
- L'encours de dette de 23,5 M€ constaté fin 2025 ne correspond pas à des emprunts classiques mais à une dette contractée dans le cadre du contrat de concession VALBOM. Cette dette retrace le financement des investissements réalisés pour la modernisation de certains équipements, dont le remboursement est assuré progressivement par le budget annexe au travers des redevances versées au concessionnaire.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

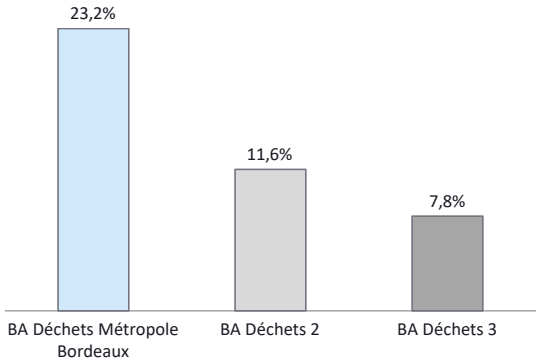
La comparaison du budget annexe Déchets de la métropole de Bordeaux avec ceux de deux autres métropoles comparables met en évidence une forte capacité d'épargne sur le BA métropolitain

Méthodologie du benchmark : l'exercice vise à comparer les ratios du budget annexe Déchets ménagers de la Métropole de Bordeaux à ceux d'autres collectivités. Deux autres métropoles de tailles comparables ont ainsi été sélectionnées. A partir des données recueillies concernant les budgets annexes Déchets de ces deux Collectivité, des comparatifs sur trois métriques ont été calculés : dépenses de gestion rapportées à la population métropolitaine, taux d'épargne brute (moyenne 2021-2025), Capacité de désendettement à fin 2025

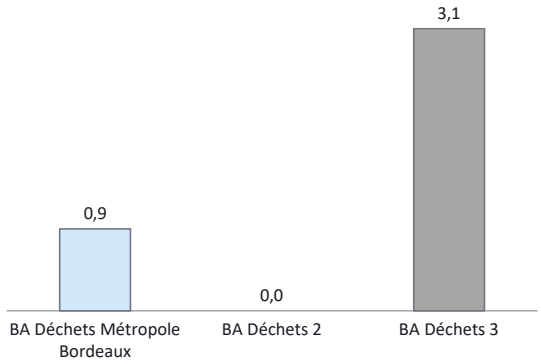
Dépenses de gestion rapportées à la population métropolitaine (€/hab.)



Taux d'épargne brute (moyenne 2021-2025)



Capacité de désendettement à fin 2025

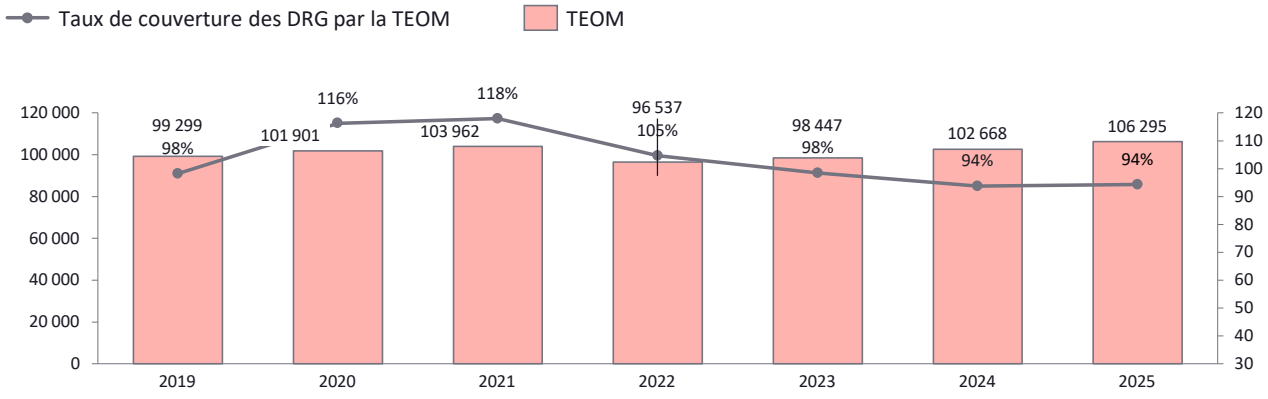


- Le benchmark met en évidence les constats suivants :
  - Le niveau de dépenses de gestion du BA déchets par habitant atteint 132 € pour la métropole de Bordeaux contre 215 € et 86 € pour les deux autres budgets annexes étudiés.
  - Le BA Déchets de la Métropole de Bordeaux a dégagé sur 2021-2025 une épargne brute moyenne de 23,2%, soit un niveau bien supérieur aux deux autres budgets annexes analysés (11,6% et 7,8%).
  - La capacité de désendettement du BA Déchets de la Métropole de Bordeaux est de 0,9 année à fin 2025, contre 0 et 3,1 années pour les deux autres budgets annexes du panel.

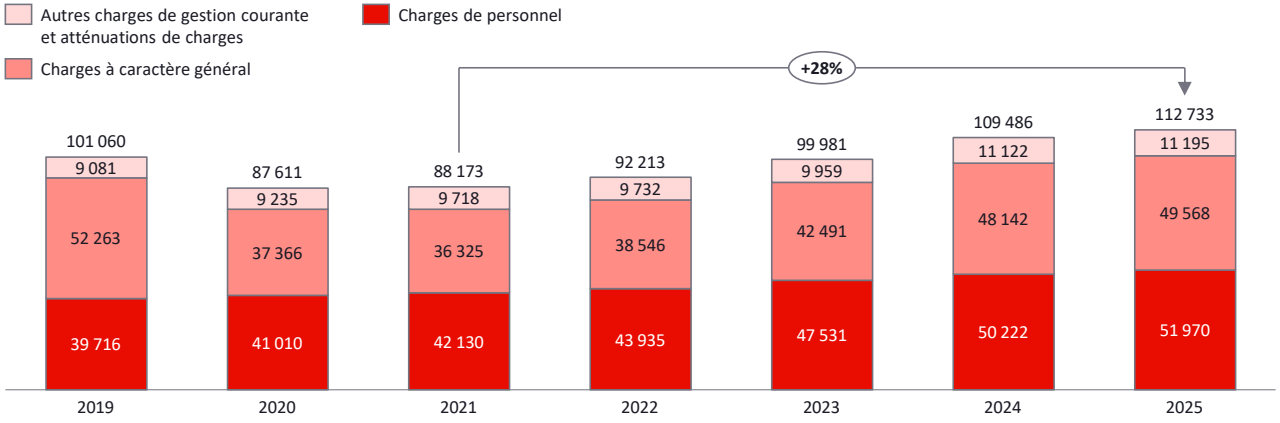
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Sur la période rétrospective, la TEOM recouvre plus que 100% des dépenses de gestion du budget annexe Déchets

TEOM comparée aux DRG* du BA (2019-2025)



Décomposition des DRG* du BA (2019-2025)



Sources : comptes financiers BA 2019-2025

**Dépenses réelles de gestion*

- Le graphique ci-contre démontre que les produits issus de la fiscalité du budget annexe, à savoir la TEOM, couvre presque l'intégralité des dépenses de gestion du BA, voire plus certaines années. **Sur 2019-2025, la TEOM couvre au total 103% des dépenses de gestion du budget annexe**. Ce taux de couverture a baissé à partir de 2021, passant de 118% cette année-là à 94% en 2025.

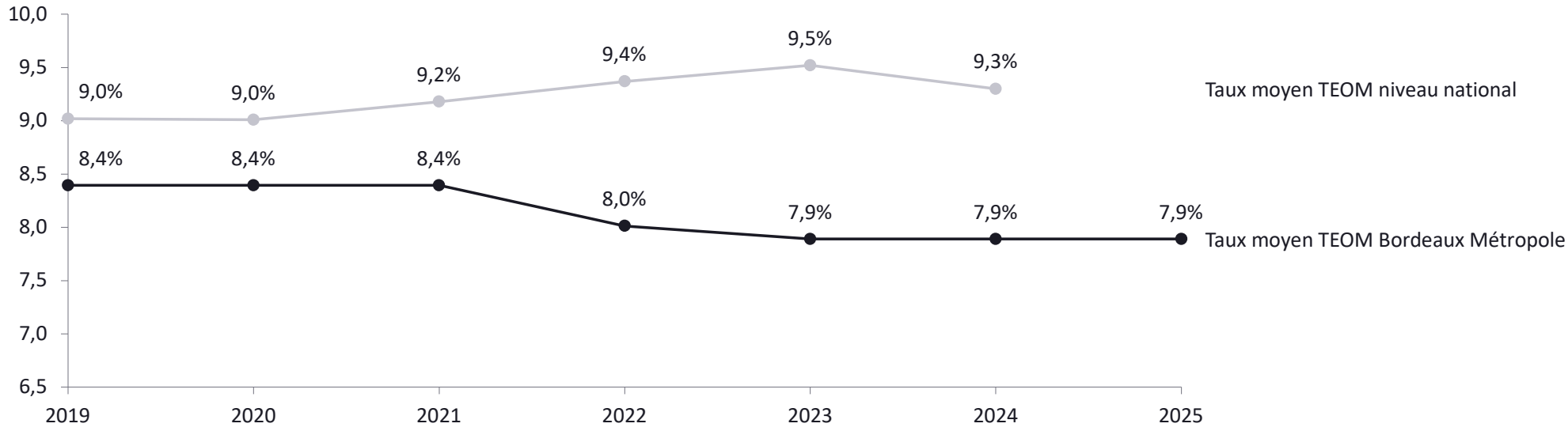
- **Cette évolution est en partie liée à l'évolution des dépenses du budget annexe, qui ont fortement augmenté à partir de 2021**, passant de 88 M€ à 113 M€, soit une augmentation de 28% sur 4 ans.

- **Les charges de personnel représentent la majeure partie des dépenses de gestion du budget annexe Déchet**. Ces charges s'élevaient à 40 M€ en 2019 contre 52 M€ en 2025, soit une hausse de 31% sur la période rétrospective, due à plusieurs facteurs (GVT, RIFSEEP – revalorisation indemnitaire pour les postes de catégories C majoritaires au sein du BA, revalorisation du point d'indice). Les charges à caractère général recouvrent principalement les contrats de prestation de service liés à la collecte et au traitement des déchets, à hauteur de 20 M€ en 2024.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les taux de TEOM pratiqués par la Métropole de Bordeaux sont inférieurs au taux moyen au niveau national

Taux TEOM Bordeaux Métropole vs taux moyen au niveau national (2019-2025)



Sources : :

- *Données Bordeaux Métropole : moyenne des taux sur les zones 1+1, 2+1, 5+1*
- *Données nationales : données DGCL 2019-2023, benchmark basé sur un panel de 42 communes et EPCI de plus de 100 000 habitants pour 2024. Données non disponibles pour 2025.*

- Le taux de TEOM pratiqué par la Métropole de Bordeaux s'établissait à 8,4% entre 2019 et 2021. Il a ensuite baissé à partir de 2022 pour atteindre 8% et 7,9% en 2023, niveau auquel il est stabilisé. Cette baisse s'explique par la diminution du taux concernant la zone 2+1 (passé de 8,7% en 2019 vs 7,2% en 2025). Les taux des autres zones (1+1 et 5+1) n'ont pas évolué sur la période.
- Les taux de TEOM de la métropole sont en moyenne inférieurs à la moyenne nationale. En 2024, le taux moyen au niveau national s'établissait à 9,3%, soit 1,4 point de pourcentage de plus que le taux de Bordeaux Métropole.

Ainsi, il ressort de cette analyse comparée que des marges de manœuvre résiduels peuvent être activées sur le taux de TEOM pratiqué par la Métropole (notamment sur les zones 1+1 et 2+1).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les bases taxables de la TEOM sur le territoire métropolitain ont augmenté de 26% entre 2019-2025, contribuant ainsi à la hausse des produits de issus de cette taxe

Base taxable de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), sur le territoire de la commune, en zone taux plein (K€)

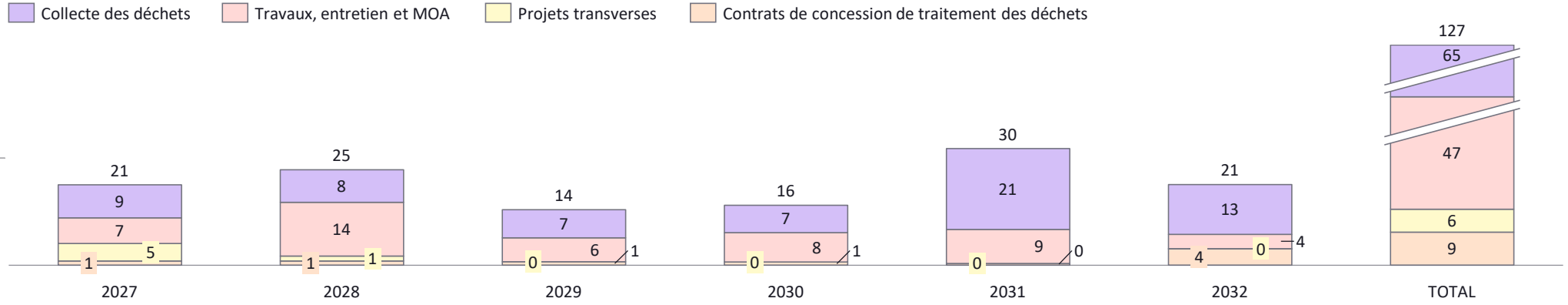
Commune	Base 2019 (K€)	Base 2025 (K€)	Var. 2019-2025
AMBARES-ET-LAGRAVE	17 368	22 817	31%
AMBES	2 798	3 399	21%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	11 055	13 973	26%
BASSENS	10 841	14 166	31%
BEGLES	37 609	45 488	21%
BLANQUEFORT	21 145	26 708	26%
BORDEAUX	91 348	106 476	17%
BOULIAC	5 855	6 127	5%
LE BOUSCAT	33 820	44 347	31%
BRUGES	30 516	38 741	27%
CARBON-BLANC	9 965	12 318	24%
CENON	27 679	35 322	28%
EYSINES	24 478	30 419	24%
FLOIRAC	20 550	25 542	24%
GRADIGNAN	35 448	43 565	23%
LE HAILLAN	15 231	19 476	28%
LORMONT	26 064	34 966	34%
MARTIGNAS-SUR-JALLES	7 448	10 028	35%
MERIGNAC	118 811	148 027	25%
PAREMPUYRE	8 541	12 504	46%
PESSAC	80 055	98 589	23%
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	9 978	13 528	36%
ST-LOUIS-DE-MONTFERRAND	1 828	2 215	21%
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	41 045	50 702	24%
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	783	1 123	44%
LE TAILLAN	12 490	16 996	36%
TALENCE	51 964	64 628	24%
VILLENAVE-D'ORNON	44 714	63 267	41%
TOTAL	799 428	1 005 459	26%

- **Au total, la base taxable de la TEOM sur Bordeaux Métropole a augmenté de 26% entre 2019 et 2025**.
- Les évolutions sont différenciées par commune : Bordeaux par exemple affiche une évolution des bases de 17% sur la période, alors que certaines communes présentent une variation de plus de 40% (Parempuyre – 46%, Vincent-de-Paul – 44%, Villenave-d'Ornon – 41%).
- **Ces constats mettent en évidence que l'augmentation des produits de la TEOM pour la Métropole semble davantage liée à une augmentation de bases qu'à un effet taux** (le taux moyen de la TEOM a diminué sur 2019-2025, cf. page précédente).

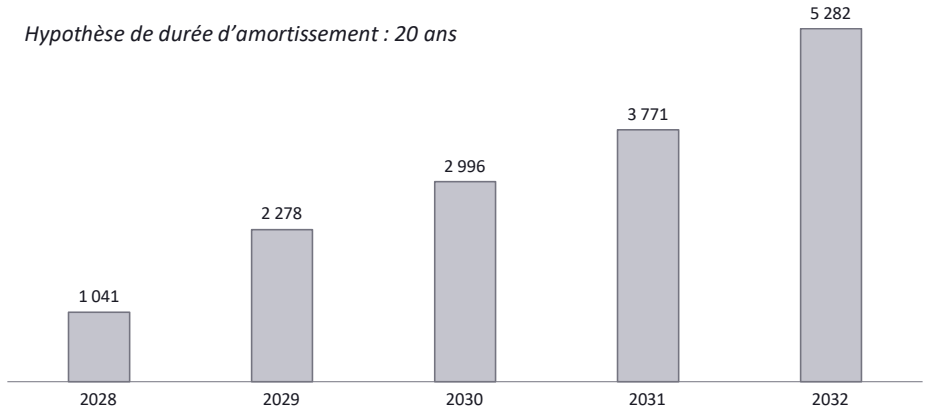
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le déploiement complet du PPI du budget annexe portera à son maximum les capacités d'investissement du BA

PPI du budget annexe Déchets ménagers (2027-2032, M€)



Dotations aux amortissements PPI (2028-2032, K€)

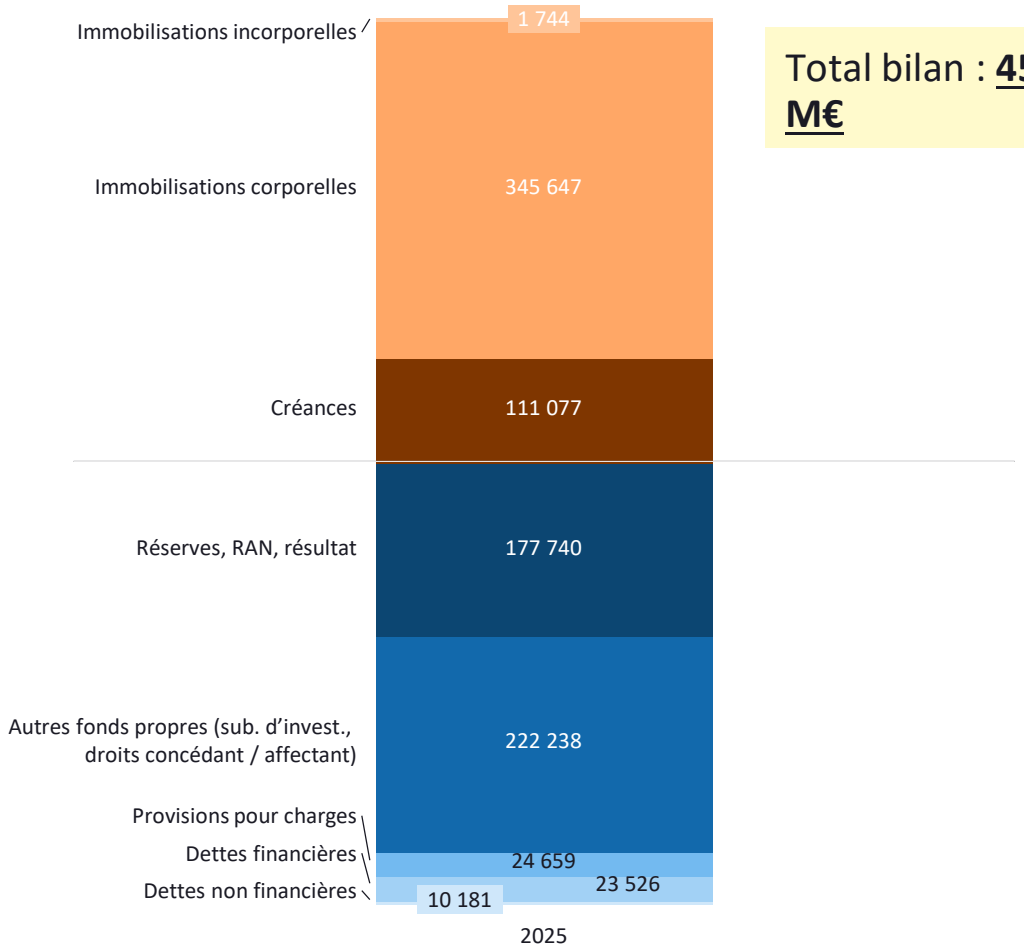


- Le PPI du budget annexe déchets d'élève à 127 M€ sur 2027-2032, soit plus de 21 M€ par an sur 6 ans.
- Les dotations engendrées par la mise en œuvre du PPI s'élèveraient à plus de 12 M€ / an à partir de 2032. En prenant une hypothèse de durée d'amortissement de 20 ans sur le stock net d'actif à fin 2025, les dotations sur les immobilisations acquises au 31.12.2025 seraient de 17 M€ annuels. **Il est donc à prévoir que le déploiement du PPI du BA déchets, s'il est entièrement mis en œuvre, portera à son maximum les capacités d'investissement du budget annexe**. En effet le BA a dégagé une épargne nette de 16 M€ en 2025, qui ne permettrait pas de couvrir les amortissements annuels liés au stock d'immobilisations à fin 2025 ni les amortissements liés au PPI (17 et 5 M€ respectivement, soit 22 M€ au total).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La structure de financement du BA Déchets repose aujourd'hui à 87% sur les fonds propres, limitant la part de la dette à un poids résiduel dans le passif du budget

Bilan du BA Déchets (2025, K€)



Total bilan : **458 M€**

Le bilan du budget annexe Transport s'élève à 458 M€ à fin 2025.

- A l'actif, il se compose principalement d'immobilisations pour 347 M€. Le reste de l'actif est constitué par des créances (111 M€).
- La situation nette, c'est-à-dire le cumul des réserves, du report à nouveau (RAN) ainsi que du résultat de l'exercice, représente 178 M€. Les autres fonds propres (subventions d'investissements, fonds dédiés, droits) s'élèvent à 222 M€.
- Les dettes financières se situent à fin 2025 à 25 M€.

→ **La structure de financement du budget annexe Déchets ménagers repose donc largement, à fin 2025, sur les fonds propres** (87% dans une vision exhaustive des fonds propres, 39% si on restreint l'analyse au cumul des réserves, RAN et résultat de l'exercice)**.** Les dettes financières ne représentent que 5% du passif. **Le poids relatif des dettes financières pourrait ainsi augmenter à moyen terme sans faire peser un risque sur la structure bilancielle du budget annexe**.

A noter : En raison du principe d'unité de caisse, la trésorerie ne figure pas dans le bilan du budget annexe. Cependant, l'examen des comptes de liaison montre que ***les liquidités du BA Déchets ménagers s'élèvent à 121 M€ à fin 2025 en forte hausse par rapport à fin 2024 (98 M€), indiquant un cycle de trésorerie positif****.*

Sources : CFU 2025, bilans non disponibles pour les années précédentes

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du Stade Atlantique – synthèse

Un modèle économique historiquement adossé à un PPP et fortement soutenu par Bordeaux Métropole

- Jusqu'en juillet 2025, l'exploitation du Stade Atlantique était confiée à la société SBA (Fayat / Vinci) dans le cadre d'un contrat de partenariat. Le modèle reposait sur une combinaison de redevances versées par Bordeaux Métropole (108,8 M€ cumulés) et de recettes commerciales issues des matchs, concerts, événements d'entreprise et du naming. Le contrat prévoyait également un mécanisme de recettes nettes garanties (RNG) : la Métropole percevait une partie des recettes commerciales du stade, pour un montant cumulé de 42,4 M€ au 31 juillet 2025.
- Les rapports annuels de gestion montrent que le modèle économique initial n'a jamais atteint les niveaux d'activité attendus, notamment du fait de recettes commerciales durablement inférieures aux hypothèses contractuelles.

Une exploitation structurellement déficitaire malgré quelques exercices exceptionnels

- Sur la période 2019-2025, le stade enregistre des résultats nets majoritairement déficitaires : -2,8 M€ en 2019, -2,0 M€ en 2022 et -0,4 M€ en 2025. Seuls les exercices 2023 (+0,1 M€) et 2024 (+1,5 M€) affichent un résultat positif grâce à des événements exceptionnels (Coupe du Monde de Rugby 2023 et Jeux Olympiques 2024).
- Les rapports du délégataire mettent en évidence trois facteurs principaux : des recettes commerciales insuffisantes, un niveau élevé de recettes nettes garanties reversées à la Métropole et une redevance d'exploitation ne couvrant pas intégralement les coûts réels d'exploitation et de maintenance.
- Les charges d'exploitation restent importantes, notamment les dépenses d'entretien-maintenance et les charges de personnel (environ 15 ETP).

La reprise en régie transforme la gestion du stade en enjeu d'exploitation davantage que de financement

- Dans le cadre du protocole signé avec SBA, Bordeaux Métropole a repris l'exploitation du stade, les contrats, le personnel, les obligations de maintenance et les risques futurs d'exploitation.
- Le principal changement financier résulte du remboursement anticipé de la dette PPP, avec le versement en juillet 2025 de 83,2 M€ correspondant à l'encours restant dû, permettant d'économiser environ 13 M€ d'intérêts futurs. Dès lors, le stade ne porte plus de dette PPP résiduelle et devient principalement un sujet de performance d'exploitation.
- La reprise en régie nécessitera une contribution de la Métropole pour compenser les pertes d'exploitation liées au modèle économique structurellement déficitaire. Cette subvention a été fixée à 6,8 M€ dans le budget 2026.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – Stade Atlantique

Présentation	Le stade Atlantique, mis en service en 2015, est un équipement métropolitain de 42 000 places destiné à l'accueil des rencontres sportives, de grands événements culturels et d'activités événementielles. Son exploitation a été confiée dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) à la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) jusqu'à la résiliation anticipée du contrat au 31 juillet 2025. Afin d'assurer la continuité du service, Bordeaux Métropole a repris directement l'exploitation de l'équipement à compter du 1er août 2025 au sein d'une régie à simple autonomie financière, intégrant les principaux contrats d'exploitation ainsi qu'une partie des personnels auparavant employés par SBA.
Contributions de la Métropole	Dans le cadre de l'exploitation en PPP, la Métropole versait des redevances à l'exploitant (près de 11 M€ en 2024, dernière année complète d'exploitation dans le cadre du PPP). Ces montants étaient compensés par des recettes nettes garanties (RNG) versées par l'exploitant à la Métropole. Une subvention d'équilibre à verser au budget annexe de 6,8 M€ a été budgétée au titre de la reprise en régie de l'équipement.
ETP / personnel (2024)	15 ETP
Données financières (2024*)	**Produits d'exploitation** : 33,8 M€ (dont 11 M€ de redevances versées par la Métropole) **Résultat net** : 1,5 M€ (mais pertes cumulées de 5,7 M€ sur 6,5 années)

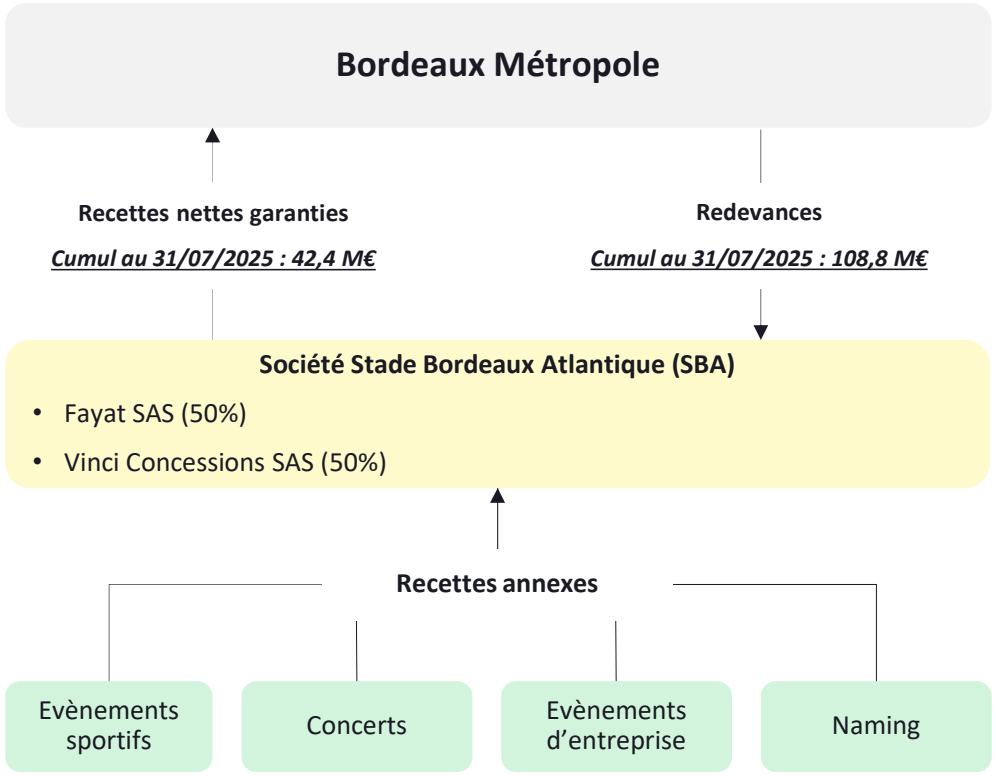
*dernière année complète d'exploitation dans le cadre du PPP

Source : ROB, 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

L'exploitation du Stade Atlantique a été confiée jusqu'à juillet 2025 à un titulaire privé dans le cadre d'un contrat de partenariat

Schéma simplifié du fonctionnement du contrat de partenariat



- **L'exploitation du stade « Matmut Atlantique » a débuté en 2015, sous la forme d'un contrat de partenariat entre Bordeaux Métropole d'une part et, d'autre part, la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA)**, composée de Fayat SAS et de Vinci Concessions SAS. Ces deux entreprises détiennent 50% des parts chacune.
- La rémunération de la SBA s'effectue au travers de deux flux:
  - Les **redevances** dues par la Métropole, comprenant la redevance de financement du stade (R1.1 et R1.2), la redevance gros entretien et renouvellement (R2), la redevance exploitation / maintenance (R3) et la redevance gestion et fiscalité (R4) ;
  - Les **recettes annexes** (revenus commerciaux) issues des évènements sportifs (matchs des FC Girondins de Bordeaux, de l'Union Bordeaux-Bègles, compétitions nationales et internationales), des concerts, des évènements entreprises (séminaires, salons, etc.) et du naming (contrat avec la Matmut).
- La Métropole bénéficie, quant à elle, de **recettes nettes garanties (RNG)** provenant de l'exploitation commerciale du stade et correspondant à un montant minimal que la SBA doit lui reverser. Un mécanisme de **recettes additionnelles** était également prévu au profit de la Métropole en cas de dépassement d'un certain seuil par les recettes annexes. Il n'a jamais été déclenché.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le modèle économique du stade est en déficit structurel sur la période étudiée

Compte de résultat Stade Atlantique Bordeaux Métropole (2019-2025, K€)

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	**21 673**	**14 156**	**16 294**	**20 598**	**26 313**	**33 774**	**16 077**
dont montant net du chiffre d'affaires	20 292	13 121	15 175	18 505	25 184	27 544	12 002
Charges d'exploitation	**24 576**	**15 927**	**17 575**	**22 840**	**26 667**	**32 621**	**15 407**
dont recettes nettes garanties (RNG)	4 606	2 149	2 320	4 106	4 767	4 808	2 829
dont autres charges externes	9 799	4 211	5 344	8 696	12 239	17 465	7 257
dont charges de personnel	954	502	461	882	966	928	390
dont impôts et taxes	658	638	589	595	552	581	40
dont dotations aux amortissements	8 045	8 033	8 023	7 945	7 934	7 931	4 511
Résultat d'exploitation	**- 2 902**	**- 1 770**	**- 1 282**	**- 2 242**	**- 354**	**1 153**	**672**
Résultat financier	**- 2 378**	**- 2 367**	**- 2 326**	**-2 254**	**- 2 040**	**- 1 771**	**- 1 036**
Résultat exceptionnel	**2 498**	**2 949**	**2 544**	**2 537**	**2 502**	**2 200**	**0**
RESULTAT NET	**- 2 782**	**- 1 188**	**- 1 064**	**- 1 959**	**108**	**1 511**	**- 364**

N.B. : les données 2025 sont issues du rapport d'activité 2025 et s'arrêtent au 31 juillet 2025.

- Le résultat net de l'exploitation du Stade était déficitaire en 2019 (-2,8 M€) et l'était également en 2025, à hauteur de 364 K€. Les pertes moyennes sur 2019-2025 s'élèvent à 820 K€
- Le résultat net positif obtenu en 2023 et 2024 provient de la tenue d'**évènements exceptionnels** (Coupe du monde de rugby en 2023, demi-finales du Top 14 et Jeux Olympiques en 2024).
- Les rapports d'activité du délégataire avancent plusieurs raisons expliquant les déficits enregistrés sur l'exploitation du stade :

  i. **Un niveau de recettes commerciales (grands évènements, partenariats, recettes annexes) continuellement inférieur aux hypothèses du modèle initial**, phénomène aggravé par les difficultés des Girondins de Bordeaux ;

  ii. **Le haut niveau de recettes nettes garanties pour la Métropole**. Avec la reprise en régie, cette ligne ne constituera plus une charge dans les comptes d'exploitation de la régie. A titre informatif, un résultat d'exploitation ajusté a été simulé sur la période rétrospective en retirant des charges les RNG. **Cette simulation permet de constater que l'équilibre économique pour la Régie pourrait être, toutes choses égales par ailleurs, plus performant qu'il ne l'était pour l'ancien délégataire (*voir page suivante*).**

  iii. **Un niveau de redevance ne permettant pas de couvrir les coûts réels d'exploitation**, notamment sur la dimension exploitation-maintenance.

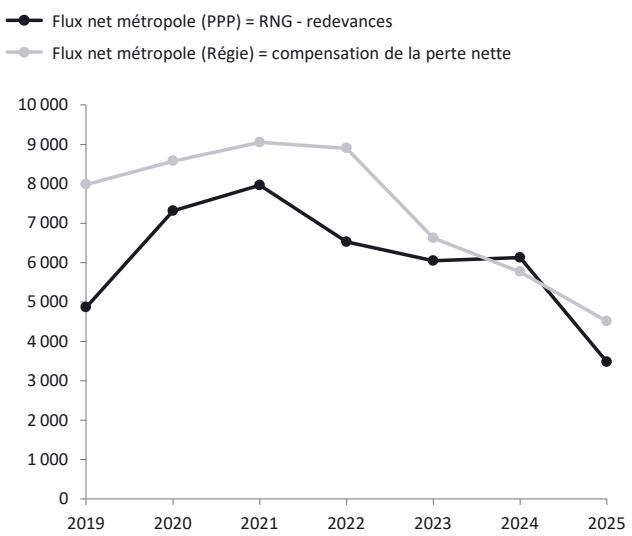
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le remboursement de l'encours de dette lié au PPP fait du stade un enjeu d'exploitation seulement, qui nécessitera une contribution d'équilibre de la Métropole pour compenser les pertes de la Régie

Aux termes du **protocole d'accord signé en juin 2025 entre la Métropole et l'ancien titulaire** du contrat de partenariat, la Métropole a repris en régie l'exploitation du Stade Atlantique.

- Par un vote en conseil métropolitain en juillet 2025, **Bordeaux Métropole a acté le remboursement anticipé de 83,2 M€ d'encours de dette projet restant dus au titre du PPP du stade**. Ce remboursement a permis **d'économiser environ 13 M€ d'intérêts financiers**.
- Néanmoins, cette reprise en régie aura un impact, en recettes (recettes liées à l'exploitation du stade – grand évènements sportifs, évènements entreprises, partenariats dont naming) comme en dépenses (charges d'exploitation courantes (dont fluides), entretien-maintenance, GER, masse salariale – 15 ETP à fin 2024), sur la Métropole. **Il est à prévoir une contribution d'équilibre annuelle à verser par le budget principal de la Métropole au budget annexe en raison du modèle économique du stade structurellement déficitaire**.

Evolution des flux nets Métropole en PPP vs flux nets théoriques en Régie (2019-2025, K€)



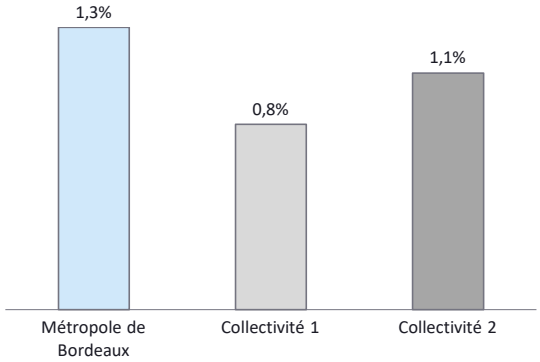
Postes à supprimer du compte d'exploitation en Régie par rapport à la gestion par un exploitant privé	
En recettes	• Redevances versées par la Métropole • Recettes de naming (du fait de la décision du nameur de mettre fin au partenariat au-delà de l'été 2025)
En dépenses	• Recettes nettes garanties versées à la Métropole • Charges financières

- Le graphique ci-contre présente la contribution nette théorique de la Métropole sur les années 2019-2025 dans un scénario en Régie, prenant en compte la suppression des postes de dépenses et de recettes listés dans le tableau ci-dessus. Cette contribution est calculée comme la compensation de la perte nette du compte d'exploitation.
- **La simulation démontre que cette contribution théorique est légèrement supérieure aux flux nets versés par la Métropole depuis 2019 (redevances réduites des RNG) de 1,4 M€ par an environ**. Cela est notamment expliqué par la perte des recettes de naming après la reprise en régie. La contribution annuelle moyenne en régie sur la période rétrospective est de 7,9 M€ / an. La métropole a budgété une subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe de 6,8 M€ en 2026.
- Par ailleurs, la reprise en régie du Stade aura d'autres impacts sur l'équilibre financier de l'équipement : la rigidification des charges de personnel (la rémunération des personnels dans le cadre du PPP reposait pour une part importante sur une enveloppe variable), la soumission au code des marchés publics ou encore d'éventuels investissements de renouvellement des équipements (un audit sur ce sujet a été diligenté par les services).

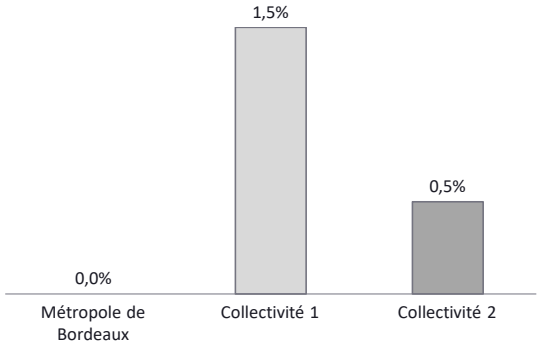
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le coût de fonctionnement du stade pour la Métropole est élevé rapporté à ses dépenses totales ou à la taille de l'infrastructure, mais pas à la population du territoire métropolitain

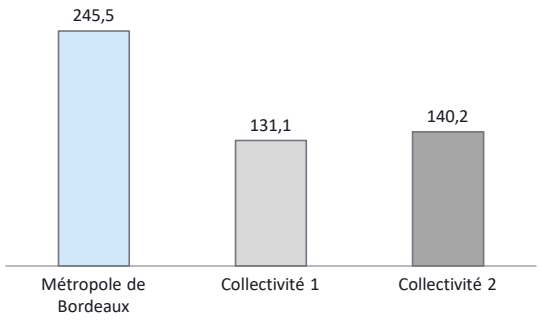
Coût de fonct. pour la Collectivité du stade rapporté au total des dépenses de gestion



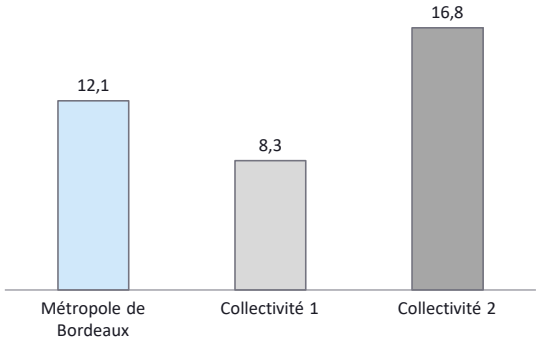
Loyer financier pour la Collectivité relatif au stade rapporté au total des dépenses de gestion



Coût de fonct. pour la Collectivité rapporté au nombre de places du stade (€ / place)



Coût de fonct. pour la Collectivité rapporté à la population (€ / hab.)



Un benchmark réalisé sur deux Collectivités ayant sous gestion via un PPP ou une concession permet de mettre en lumière les constats suivants :

- Le coût de fonctionnement de l'équipement pour la Métropole de Bordeaux (6,8 M€ comme inscrit au budget 2026 du budget annexe de la régie) représente 1,3% des dépenses de gestion de la Métropole, **soit un ratio légèrement supérieur aux deux Collectivités cibles.**
- **Le coût des loyers financiers est nul pour la Métropole de Bordeaux**, qui a remboursé la dette du PPP par anticipation.
- **Le coût de fonctionnement rapporté à la capacité de l'équipement (246 € / place) est très supérieur pour la Métropole de Bordeaux** (131 € / place pour la Collectivité 1 et 140 € / place pour la Collectivité 2). Cela est dû à la forte capacité du stade (6ème plus grande capacité en France, avec plus de 42 000 places) et à la faiblesse des recettes.
- Enfin, le coût par habitant du stade pour la Métropole (12,1 € / hab.) se situe entre ce même coût mesuré pour les deux Collectivités cibles.

Méthodologie du benchmark *: deux Collectivités ont été sélectionnées pour alimenter cette étude comparative. La Collectivité 1 est une Ville tandis que la Collectivité 2 est une métropole. Les coûts de fonctionnement sont mesurés nets des éventuels recettes ou mécanismes d'intéressement perçus par la personne publique.*

Le calcul du coût rapporté à la population pour la Collectivité 1 a été fondé sur la population de la Métropole de rattachement du fait de la nature de l'équipement, qui attire des flux de spectateurs issus de l'aire métropolitaine et non seulement du territoire de la commune.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière du budget annexe Assainissement et Régie de l'Eau – synthèse

Un modèle économique largement financé par les redevances des usagers

- Le financement du service repose principalement sur les redevances eau et assainissement. Les usagers constituent la principale source de financement du système, avec près de 85 M€ de redevances d'eau potable et 54 M€ de redevances d'assainissement collectif en 2025. Le budget annexe Assainissement concentre les recettes liées à l'assainissement tandis que la Régie exploite directement le service d'eau potable et reprend l'assainissement collectif au 1er janvier 2026.
- Le budget annexe Assainissement présente une activité essentiellement patrimoniale et d'investissement. Les recettes de gestion atteignent 32,8 M€ en 2025, principalement constituées de la redevance d'assainissement collectif. Malgré une légère baisse des volumes facturés, le budget conserve un niveau de ressources élevé grâce à une structure de charges limitée.

Une situation financière très solide grâce à des niveaux d'épargne exceptionnellement élevés

- Le budget annexe Assainissement dégage des excédents structurels importants. L'épargne brute atteint encore 21 M€ en 2025 malgré une baisse récente, soit un taux d'épargne brute de 64 %, niveau très supérieur aux standards observés dans les services publics locaux. L'épargne nette demeure élevée à 17,9 M€.
- La Régie de l'Eau présente également une forte capacité d'autofinancement. Après seulement trois années d'existence, elle dégage une épargne brute de 36 M€ et une épargne nette de 34 M€ en 2025. La progression des recettes (+21 % entre 2023 et 2025) permet d'absorber la montée en puissance des charges d'exploitation tout en conservant des marges significatives.
- Le BA aura éteint sa dette fin 2025 tandis que la Régie de l'Eau conserve une capacité de désendettement robuste à 2,1 années.

Un programme d'investissement soutenu

- Les investissements augmentent fortement dans un contexte de renouvellement des infrastructures. Le budget annexe Assainissement mobilise près de 39 M€ d'investissements en 2025 et la Régie de l'Eau plus de 54 M€ sur le même exercice.
- Des marges de manœuvre financières demeurent disponibles pour accompagner les besoins futurs. Outre la solidité des niveaux d'épargne, la tarification de l'assainissement reste inférieure à la moyenne nationale (1,66 €/m³ contre 2,37 €/m³), ce qui suggère l'existence d'un levier tarifaire potentiel pour financer les investissements à venir liés à la reprise de l'assainissement collectif et aux enjeux de résilience du service.
- Plusieurs enjeux sont identifiés dans le cadre de la reprise de l'activité assainissement par la Régie : niveau de redevance eaux pluviales à verser par la Métropole, clôture du contrat de DSP.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – budget annexe Assainissement et Régie de l'Eau

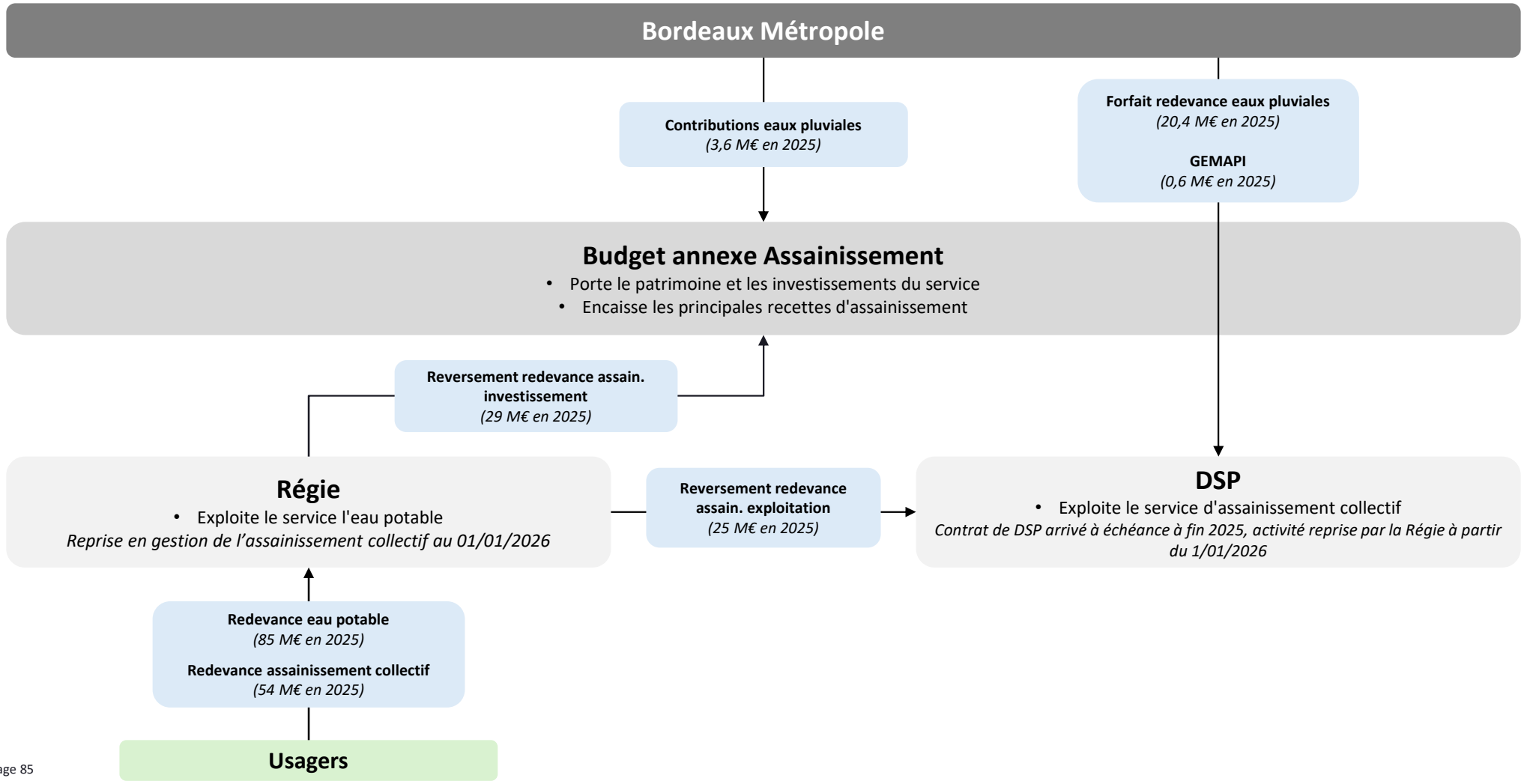
Présentation	Bordeaux Métropole organise aujourd'hui ses services de l'eau et de l'assainissement autour de deux modes de gestion : la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, EPIC créé pour exploiter en régie l'eau potable, l'eau industrielle et l'assainissement non collectif depuis le 1er janvier 2023, et la Société de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Veolia, qui assure dans le cadre d'une délégation de service public l'exploitation de l'assainissement collectif jusqu'à l'échéance du contrat en 2025, avant son transfert à la Régie. Le budget annexe trace les flux Métropole liés à l'activité Assainissement. A compter de 2026, l'ensemble est géré par la Régie de l'Eau.
Contributions de la Métropole	La Métropole contribue au financement de l'exploitation de l'assainissement collectif via le forfait redevance eux pluviales versé au délégataire de plus de 20,4 M€ en 2024
ETP / personnel (2024)	NC
Données financières (2024*)	**Produits de gestion** : 32,8 M€ **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 21 M€ *(64%)* **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : /

Source : ROB, 2026

**dernière année complète d'exploitation dans le cadre du PPP*

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Jusqu'en 2025, le schéma de gestion implique plusieurs acteurs et est majoritairement financé par les redevances versées par les usagers



© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le BA Assainissement est en excédent de gestion structurel, permettant de dégager l'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements (26 M€ en moy. sur 2019-2025)

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	33 807	33 242	31 776	37 166	30 377	38 301	32 849
dont redevance d'assainissement collectif	*26 649*	*26 404*	*23 044*	*25 898*	*23 757*	*28 717*	*23 293*
contribution eaux pluviales BP Métropole	*3 628*	*3 567*	*3 559*	*3 412*	*3 567*	*3 562*	*3 589*
Dépenses réelles de gestion	3 056	3 067	3 184	3 094	2 662	6 130	10 437
Epargne de gestion	**30 751**	**30 175**	**28 593**	**34 072**	**27 715**	**32 170**	**22 412**
Résultat financier	-394	-274	-376	-255	-203	-153	-142
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-107	-473	-373	-685	-866	-4 183	-1 246
Epargne brute	**30 250**	**29 429**	**27 843**	**33 132**	**26 646**	**27 834**	**21 024**
Taux d'épargne brute	**89,5%**	**88,5%**	**87,6%**	**89,1%**	**87,7%**	**72,7%**	**64,0%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	1 344	1 369	1 353	1 348	1 073	1 103	3 105
Epargne nette	**28 907**	**28 060**	**26 490**	**31 784**	**25 573**	**26 731**	**17 920**
Taux d'épargne nette	**85,5%**	**84,4%**	**83,4%**	**85,5%**	**84,2%**	**69,8%**	**54,6%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	941	95	1 037	2 370	713	495	320
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	21 152	20 163	29 386	28 624	16 969	30 145	38 656
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Encours de la dette (hors compte 165)	**9 350**	**7 981**	**6 628**	**5 280**	**4 208**	**3 105**	**0**
Capacité de désendettement (en années)	**0,3**	**0,3**	**0,2**	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**0,0**

Source : comptes administratifs 2019-2024, CFU 2025

- Le budget annexe Assainissement collecte une partie de la redevance d'assainissement collectif (partagée avec le délégataire). Les recettes de gestion ont atteint 32,8 M€ en 2025, en légère baisse par rapport à 2019 (33,8 M€, soit -1 M€ en 6 ans). La redevance assainissement collectif est passée de 26,7 M€ en 2019 à 23,3 M€ en 2025, soit une baisse de 13% sur la période. Cette diminution est due à plusieurs facteurs : baisse des volumes assujettis (44,9 m^3 en 2021 vs 42,7 m^3 en 2025) et baisse de la consommation d'eau potable qui sert de base à la facturation de l'assainissement (-3%M entre 2024 et 2023 par exemple).
- **Le budget annexe porte une activité d'investissement et non d'exploitation (assurée par la DSP). De ce fait, le budget annexe dégage des niveaux d'épargne élevée** : l'épargne de gestion a atteint 22,4 M€ en 2025 mais est en baisse par rapport à 2019 (-9 M€) ; l'épargne brute a atteint 21 M€ en 2025, également en baisse par rapport à 2019 (-9 M€) ; l'épargne nette était de 17,9 M€ en 2025, en baisse encore par rapport à 2019 (-11 M€). Néanmoins, les taux d'épargne demeurent élevés (64% d'épargne brute et de 55% d'épargne nette en 2025).
- **Ces excédents de gestion sont mobilisés pour autofinancer les investissements** : les dépenses d'investissement ont été de 26 M€ en moyenne par an sur 2019-2025 sans recours à l'emprunt. **Les dettes du budget annexe se sont éteintes fin 2025**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La Régie de l'Eau dégage des excédents de gestion élevés, qui permettent de financer les importantes dépenses d'investissement (108 M€ sur 3 ans) en limitant le recours à la dette

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion					106 105	114 046	127 981
dont recettes vente d'eau					*77 951*	*79 346*	*84 915*
dont produits collectés pour l'Agence de l'eau					*19 378*	*24 400*	*28 052*
Dépenses réelles de gestion					74 642	93 300	90 311
Epargne de gestion	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 463**	**20 746**	**37 670**
Résultat financier					0	-96	-588
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)					32	87	-704
Epargne brute	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 495**	**20 737**	**36 378**
Taux d'épargne brute	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**29,7%**	**18,2%**	**28,4%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)					1 275	1 848	2 022
Epargne nette	**0**	**0**	**0**	**0**	**30 220**	**18 889**	**34 356**
Taux d'épargne nette	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**28,5%**	**16,6%**	**26,8%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068					151	360	1 184
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt					15 073	39 384	54 025
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 000**	**24 500**
Encours de la dette (hors compte 165)					**41 087**	**42 362**	**76 244**
Capacité de désendettement (en années)	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**1,3**	**2,0**	**2,1**

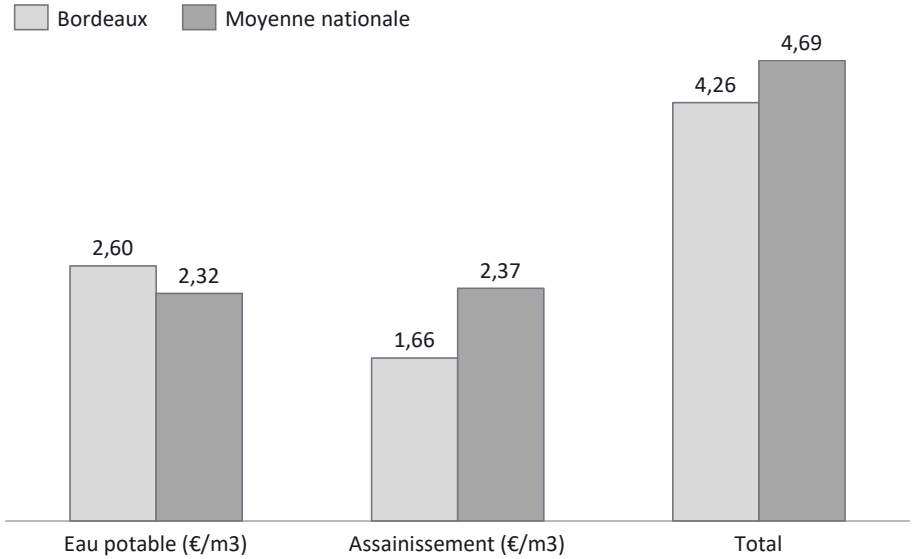
Source : rapports financiers Régie 2023-2025

- La Régie de l'Eau a été créée en 2023. La dynamique de recettes est forte sur 2 ans : les recettes réelles de gestion passent de 106 M€ en 2023 à 128 M€ en 2025, soit une augmentation de 21%. Ces recettes sont principalement composées par les ventes d'eau aux usagers (85 M€ en 2025, en progression de 7 M€ par rapport à 2023). La Régie a procédé à une augmentation tarifaire au 01/01/2025, ce qui explique la hausse des recettes dues aux ventes d'eau. Les dépenses de gestion se sont élevées à 90 M€ en 2025, soit +15 M€ par rapport à 2023. Ces dépenses se répartissent en 35 M€ de charges de personnel et 23 M€ de frais de sous-traitance et de matières et fournitures.
- La Régie dégage des niveaux d'épargne élevés : épargne brute de 36 M€ en 2025, épargne nette de 34 M€. En conséquence, elle peut mobiliser ses excédents de gestion pour financer ses investissements. **Ainsi, les dépenses d'investissement ont représenté 108 M€ (hors remboursement de l'emprunt) sur 2023-2025, pour un recours à la dette de seulement 31 M€ sur la même période : l'autofinancement a ainsi été mobilisé à hauteur de 75 M€ (une fois les recettes d'investissement hors réserves déduites), soit 90% de l'épargne nette cumulée en trois ans. La quasi-totalité des excédents dégagés sert donc à financer le PPI de la Régie** (renouvellement du réseau, branchements, champ captant des Landes du Médoc).

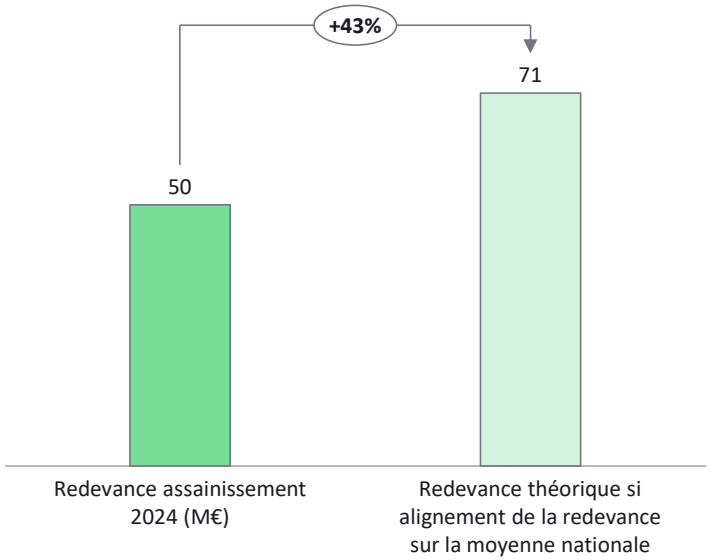
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La comparaison des tarifs pratiqués par la Régie de l'Eau par rapport aux moyennes nationales démontre une marge de manœuvre sur la redevance d'assainissement

Tarif eau potable et assainissement Bordeaux vs moyenne nationale (€/m³, 2025)



Niveau de redevance théorique en cas d'alignement des tarifs sur la moyenne nationale (K€)*



- La comparaison aux moyennes nationales des tarifs pratiqués sur l'eau potable et l'assainissement sur la Régie de l'Eau met en lumière les constats suivants :
  - Sur l'eau potable, la tarification est en 2,6 €/m3, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale
  - **Sur l'assainissement, la redevance est de 1,66 €/m3 contre 2,37 €/m3 au niveau national, ce qui indique une marge une manœuvre potentielle**.
- Les recettes liées à la redevance assainissement se sont élevées à 50 M€ en 2024. **Avec l'application d'un niveau de redevance équivalent à la moyenne nationale, les recettes théoriques auraient été de 71 M€, soit 21 M€ de plus que les recettes effectivement perçues**.

**La simulation a été réalisée sur la base de la redevance 2024 car la moyenne nationale concernant la redevance assainissement n'est pas disponible pour 2025.*

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de METPARK – synthèse

Un modèle économique autonome reposant sur l'exploitation d'un patrimoine stratégique

- Le budget stationnement de METPARK ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole et repose principalement sur les recettes d'exploitation des parkings (abonnements, stationnement horaire, amodiations et services associés).
- Les recettes de gestion progressent de 21,9 M€ à 27,6 M€ entre 2019 et 2025 (+26 %), portées par l'intégration de nouveaux parkings (Grands Hommes, Amédée Saint-Germain, Amplitude), la montée en puissance des amodiations et des ajustements tarifaires mesurés. La dynamique d'activité est donc soutenue par l'extension du périmètre exploité.
- **Sur l'activité Fourrières, la Métropole de Bordeaux verse une subvention d'équilibre annuelle supérieure à 1 M€ depuis 2024** avec la fermeture du site Front de Médoc et les charges liées au nouveau lieu de stockage (Haillan).

Une situation financière solide caractérisée par des niveaux d'épargne élevés et une absence totale d'endettement

- Malgré une légère érosion liée à la hausse des charges d'exploitation, **METPARK (stationnement) maintient une épargne brute supérieure à 6 M€ en 2025**, soit un taux d'épargne brute de 22 %, niveau particulièrement élevé pour un opérateur public local. **L'épargne nette atteint 6 M€ en 2025** et permet de financer une part significative des investissements sans recours à des ressources externes. Ainsi, **METPARK dispose d'une trésorerie de près de 35 M€. Les dépenses d'investissement ont représenté en moyenne près de 9 M€ par an sur la période étudiée (2019-2025)** sans menacer les équilibres financiers de METPARK.
- **Grâce à la subvention d'équilibre, le budget Fourrière est équilibré.**
- **La Régie ne porte aucune dette financière** et affiche donc une capacité de désendettement nulle, ce qui lui confère une forte flexibilité pour accompagner ses futurs projets de développement.

Un programme d'investissement ambitieux dont la soutenabilité financière constitue l'enjeu des prochaines années

Activité stationnement : plusieurs modifications de périmètre d'activité de METPARK doivent intervenir à court terme :

- Fin de la convention d'exploitation signée avec la SNCF du parking Saint-Jean (perte d'exploitation annuelle estimée de 1,3 M€)
- Entrée dans le périmètre de gestion au 01/09/2026 du parking Camille Jullian (excédent d'exploitation annuel de 268 K€ en 2025 pour le délégataire actuel).
- Versement potentiel à l'Etat d'une indemnité de 1,4 M€ environ pour la résiliation du BEA concernant le parking des Grands Hommes.

- Le plan d'investissement sur les prochaines années s'élève à environ 25 M€. Sur la base d'une épargne nette ajustée de 5 M€ environ (en prenant en compte les changements de périmètres notés ci-dessus), METPARK dispose de marges de manœuvre suffisantes pour déployer son PPI tout en disposant d'une trésorerie élevée.

Activité fourrière :

- La location du site de stockage du Haillan génère aujourd'hui un niveau élevé de charges locatives (637 K€ en 2025, soit 18% des charges de gestion du budget). **Si l'option de l'acquisition du site pourrait constituer une piste pertinente, le budget Fourrière ne dispose actuellement pas des liquidités suffisantes pour réaliser cet investissement (405 K€ à fin 2025)**. Une contribution en investissement de la Métropole ou du budget stationnement serait donc nécessaire. *La valeur du terrain n'est pas documentée à date*.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – METPARK

Présentation	METPARK est l'établissement public de Bordeaux Métropole chargé de l'exploitation des parkings et de certains services de mobilité, notamment la gestion de la fourrière automobile à travers un budget spécifique de service public administratif. Pour l'exercice 2025, le budget « METPARK Fourrière Auto » a enregistré 3,67 M€ de recettes et 3,67 M€ de dépenses de fonctionnement, activité équilibrée grâce à la subvention de Bordeaux Métropole.
Contributions de la Métropole	• Stationnement : aucune contribution en fonctionnement, contributions résiduelles en investissement • Fourrière : 1,1 M€ en fonctionnement et 553 K€ en investissement (2025)
ETP / personnel (2024)	*Information non disponible*
Données financières (2024*)	**Produits de gestion** : 27,6 M€ Stationnement / 3,5 M€ Fourrière **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 6,2 M€ *(22%)* Stationnement / 1 K€ *(0%)* Fourrière **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : METPARK ne porte aucune dette financière

Source : ROB, 2026

**dernière année complète d'exploitation dans le cadre du PPP*

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le budget stationnement de METPARK dégage structurellement des niveaux d'épargne importants, qui permettent d'autofinancer les investissements

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	21 899	17 430	23 588	25 309	25 869	26 132	27 636
Dépenses réelles de gestion	14 152	14 832	15 224	19 898	20 697	20 936	22 262
Epargne de gestion	**7 747**	**2 598**	**8 364**	**5 411**	**5 172**	**5 196**	**5 374**
Résultat financier	0	0	0	0	285	747	566
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-434	177	2 619	1 336	-298	566	211
	35%	15%	35%	21%	20%	20%	19%
Epargne brute	**7 313**	**2 775**	**10 983**	**6 747**	**5 159**	**6 509**	**6 151**
Taux d'épargne brute	**31,2%**	**13,5%**	**50,6%**	**24,3%**	**22,3%**	**27,3%**	**22,3%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	0	0	0	0	0	0	0
Epargne nette	**7 313**	**2 775**	**10 983**	**6 747**	**5 159**	**6 509**	**6 151**
Taux d'épargne nette	**31,2%**	**13,5%**	**50,6%**	**24,3%**	**22,3%**	**27,3%**	**22,3%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	1 383	11 696	170	31	1 694	15	25
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	9 395	11 172	7 330	7 320	7 919	10 654	8 842
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Encours de la dette (hors compte 165)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Capacité de désendettement (en années)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Source : comptes administratifs 2019-2024 et CFU 2025

- **Une trajectoire globalement résiliente malgré le choc COVID puis un retour progressif à la normale (2019-2025)** : les recettes réelles de gestion progressent de 21,9 M€ à 27,6 M€ entre 2019 et 2025, tandis que l'épargne brute reste structurellement élevée (entre 22 % et 31 % des recettes, hormis 2020). L'année 2020 marque une rupture avec l'effondrement de la fréquentation lié aux confinements et au télétravail, ce qui fait chuter le taux d'épargne brute à 13,5 %. Les exercices 2021 et 2022 traduisent ensuite un rattrapage progressif de l'activité avec le retour des abonnements, de la fréquentation horaire et des déplacements urbains.
- **La croissance du périmètre d'exploitation soutient durablement les recettes** : METPARK a poursuivi l'extension de son parc d'actifs avec l'intégration ou l'ouverture de nouveaux parkings (Grands Hommes en 2021, Amédée Saint-Germain en 2022 puis sa phase 2 et Amplitude en 2024), portant le parc exploité à plus de 15 000 places et 32 parkings. Cette dynamique alimente la hausse des recettes malgré une fréquentation qui reste parfois inférieure au niveau pré-Covid. Les recettes bénéficient également d'ajustements tarifaires modérés mais réguliers sur les abonnements et le stationnement horaire.
- **Depuis 2023, une montée en puissance des investissements pèse ponctuellement sur les marges mais prépare la transformation du modèle** : les dépenses d'investissement augmentent fortement avec les grands programmes de rénovation (MGP sur Gambetta, République, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux), le déploiement des METSTATION, la modernisation des équipements, ainsi que la gestion des désordres structurels (Front du Médoc) et l'extension des sites de fourrière. Les dépenses d'investissement de METPARK s'élèvent en moyenne à 8,9 M€ par an sur 2019-2025. Ces investissements sont largement autofinancés (endettement nul, subventions d'investissement versée par la Métropole à la marge : 33 K€ en 2025).
- **Le budget stationnement est autonome financièrement** (aucune contribution en fonctionnement de la Métropole hormis flux internes – remboursement de taxe foncière).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les dernières années d'activité du budget Fourrière sont marquées par un soutien accru de la Métropole, tant en fonctionnement qu'en investissement

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	2 090	2 807	2 152	2 576	2 326	3 492	3 520
dont subvention d'équilibre Métropole	*0*	*0*	*0*	*489*	*490*	*1 556*	*1 124*
Dépenses réelles de fonctionnement	2 005	1 531	2 267	2 875	3 376	3 542	3 496
Epargne de gestion	**85**	**1 276**	**-115**	**-299**	**-1 050**	**-50**	**24**
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	-14	-17	-70	422	429	-31	-23
Epargne brute	**71**	**1 259**	**-185**	**123**	**-621**	**-81**	**1**
Taux d'épargne brute	**3,4%**	**4,0%**	**NA**	**4,8%**	**-26,7%**	**-2,3%**	**0,0%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	0	0	0	0	0	0	0
Epargne nette	**71**	**1 259**	**-185**	**123**	**-621**	**-81**	**1**
Taux d'épargne nette	**3,4%**	**4,0%**	**NA**	**4,8%**	**-26,7%**	**-2,3%**	**0,0%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	87	0	0	0	0	1 292	553
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	1	2	0	14	57	1 474	826
Emprunt souscrit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Encours de la dette (hors compte 165)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Capacité de désendettement (en années)	**0,0**	**0,0**	**NA**	**0,0**	**NA**	**NA**	**0,0**

Source : comptes administratifs 2019-2024 et CFU 2025

- **L' activité est structurellement déficitaire** : entre 2019 et 2025, les recettes de fonctionnement progressent de 2,1 M€ à 3,5 M€, mais les dépenses augmentent dans le même temps de 2,0 M€ à 3,5 M€. Après un excédent exceptionnel en 2020 lié à la baisse des charges durant la crise sanitaire, le budget fourrière enregistre des déficits récurrents à partir de 2021, avec une épargne brute négative de -185 k€ en 2021, -621 k€ en 2023 et encore -81 k€ en 2024. Cette dégradation s'explique par la hausse des coûts d'exploitation, l'évolution des exigences réglementaires et le renforcement progressif des moyens mobilisés pour le service public de la fourrière.
- **Le rôle des versements de Bordeaux Métropole est croissant pour garantir la continuité du service** : **à partir de 2022, Bordeaux Métropole met en place une subvention d'équilibre destinée à compenser le déficit structurel du service**. Celle-ci passe de 489 k€ en 2022 à 490 k€ en 2023, puis augmente fortement à 1,56 M€ en 2024 avant de se stabiliser à 1,12 M€ en 2025 (avant prise en compte d'un éventuel solde à verser en 2026).
- **On observe une montée en puissance des investissements pour adapter et moderniser l'outil de fourrière.** Depuis 2021, METPARK a conduit plusieurs opérations structurantes : extension de la fourrière du Front du Médoc pour absorber les besoins immédiats, puis lancement du projet majeur d'extension du site de Mérignac afin de doubler sa capacité d'accueil. Ce projet, engagé dès 2020, a connu plusieurs retards techniques et administratifs avant l'attribution des marchés de travaux en 2024 pour un montant supérieur à 1,5 M€ HT, avec une livraison reportée à 2025. Ces investissements expliquent la forte hausse des dépenses d'investissement observée en 2024-2025 et traduisent la volonté de sécuriser durablement les capacités d'accueil de la fourrière métropolitaine. **La Métropole a versé 1,8 M€ de subventions d'investissement cumulées dans le cadre de ce projet en 2024 et 2025**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la Régie du MIN – synthèse

Une modèle économique fondé sur les redevances d'occupation et autonome financièrement

- Un modèle principalement locatif adossé à un actif immobilier stratégique : le MIN tire l'essentiel de ses ressources des redevances versées par les grossistes et opérateurs occupant les bâtiments du site (près de 90 % du chiffre d'affaires), complétées par les droits d'accès acquittés par les usagers (environ 9 %).
- La croissance récente du chiffre d'affaires (+3,8 % en 2024 puis +3,2 % en 2025) est portée par la relocation des espaces vacants, l'arrivée de nouveaux opérateurs et les revalorisations tarifaires.
- **Son équilibre économique repose exclusivement sur des recettes commerciales, sans subvention d'exploitation de Bordeaux Métropole**. La performance dépend donc directement du taux d'occupation des surfaces, aujourd'hui proche de la saturation (97 % en 2024).

Des capacités d'épargne fortes mais des déficits successifs en exploitation depuis 2023

- La Régie du MIN dégage des niveaux d'épargne brute et nette solides (identiques en l'absence d'amortissement du capital de la dette) : l'épargne brute était de 1,5 M€ en 2025, en augmentation de 157 K€ par rapport à 2019 (soit +11%). Ces niveaux d'épargne expliquent la trésorerie disponible élevée à fin 2025 (11,5 M€).
- Néanmoins, la Régie affiche des pertes comptables en exploitation, du fait du haut niveau des dotations aux amortissements (1,2 M€ en 2025) et de la baisse des recettes à partir de 2023. L'équilibre comptable est permis par des reprises de subvention d'investissement et les produits financiers générés par la trésorerie (résultat financier de +274 K€ en 2025).
- La Régie n'est pas endettée.

Des excédents de trésorerie élevés permettant une contribution de la Régie dans le projet du PEIAM

- La Régie dispose d'une forte capacité d'autofinancement (épargne nette supérieure à 1,5 M€ en 2025), d'une trésorerie supérieure à 11,2 M€ et d'une absence totale d'endettement.
- La situation de liquidités du MIN pourrait être mobilisée dans le cadre du projet de Pôle industriel d'excellence alimentaire (PIEAM), projet d'extension du MIN porté par une SEMOP. Ce projet mobilisera, selon les estimations communiquées, 20 M€ d'investissement de la part de la Métropole, dont 10 M€ issus des excédents de trésorerie de la Régie du MIN. Le risque financier pour le MIN associé à cette ponction semble limité, au vu du niveau d'épargne nette dégagé par la Régie (1,5 M€ en 2025).
- La Métropole détiendra également des parts dans le capital de la SEMOP, à hauteur de 34%, aux côtés d'un investisseur tiers majoritaire (Meridiam).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Fiche de présentation – Régie du MIN

Présentation	La Régie du MIN est un établissement public industriel et commercial (EPIC) chargé de l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne, assurant la gestion des infrastructures et la mise à disposition d'espaces aux grossistes et professionnels de la filière alimentaire
Contributions de la Métropole	La Métropole de Bordeaux ne verse aucune contribution à la Régie du MIN
ETP / personnel	20 ETP
Données financières (2025)	**Produits de gestion** : 3,6 M€ **Epargne brute** *(taux d'épargne brute)* : 1,5 M€ *(43%)* **Encours de dette** *(capacité de désendettement)* : 0 € *(NA)*

Source : ROB, 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La Régie du MIN dégage de hauts niveaux d'épargne, sans contribution de la Métropole en fonctionnement ni en investissement

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion	3 310	3 327	3 431	3 443	3 318	3 451	3 556
Dépenses réelles de gestion	2 126	2 130	2 261	2 355	2 274	2 442	2 550
Epargne de gestion	**1 184**	**1 197**	**1 170**	**1 088**	**1 044**	**1 009**	**1 006**
Résultat financier	24	13	5	6	275	349	274
Résultat exceptionnel (hors produits de cession)	148	53	222	126	188	147	231
Epargne brute	**1 356**	**1 263**	**1 397**	**1 220**	**1 507**	**1 505**	**1 511**
Taux d'épargne brute	**41,0%**	**38,0%**	**40,7%**	**35,4%**	**45,4%**	**43,6%**	**42,5%**
Amortissement du capital de la dette (hors 165)	2	8	13	3	0	0	0
Epargne nette	**1 354**	**1 255**	**1 384**	**1 217**	**1 507**	**1 505**	**1 511**
Taux d'épargne nette	**40,9%**	**37,7%**	**40,3%**	**35,3%**	**45,4%**	**43,6%**	**42,5%**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	1 240	1 090	1 081	1 073	833	1 111	1 181
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	536	812	839	252	1 169	935	1 117
Emprunt souscrit	**15**	**9**	**37**	**10**	**-35**	**60**	**51**
Encours de la dette (hors compte 165)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Capacité de désendettement (en années)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Source : comptes financiers de la Régie 2019-2025

- Les recettes réelles de gestion de la Régie du MIN se sont élevées à 3,6 M€ en 2025, en hausse d'environ 250 K€ par rapport à 2019, soit +7%. Ces recettes sont quasi-intégralement composées par du chiffre d'affaires de la Régie. Les dépenses réelles hors éléments financiers et exceptionnels étaient de 2,6 M€, en hausse de plus de 400 K€, soit +20%. Les niveaux d'épargne dégagés par la Régie sont élevés : 1,5 M€ en 2025 d'épargne brute, en augmentation de 11% sur 2019-2025. Il peut également être noté le poids des dotations (1,3 M€) qui dégrade le résultat d'exploitation
- La Régie n'est pas endettée. Les mouvements apparaissant au compte 16 concernent des dépôts de garantie versés par les occupants du MIN et des cautionnements liés aux conventions d'occupation.

Aucun flux budgétaire entre le MIN et la Métropole n'a été identifié sur 2019-2025.

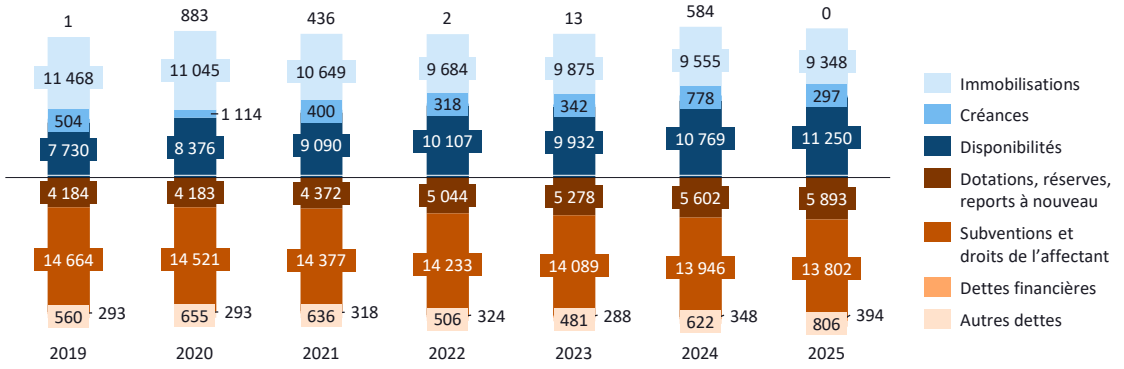
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

L'équilibre bilanciel du MIN indique une solidité forte au niveau des fonds propres qui permet d'envisager à l'avenir une diversification des sources de financement (dette)

Compte de résultat simplifié MIN (2019-2025, K€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exploitation	226	189	352	181	-16	-66	-124
Résultat financier	24	13	5	6	275	349	274
Résultat exceptionnel	147	53	227	126	47	147	232
Résultat net	292	189	434	237	233	324	291

Bilan simplifié MIN (2019-2025, K€)



- Si l'étude en mouvements réels met en évidence d'importantes capacités d'épargne (qui expliquent le niveau de trésorerie au bilan), **l'analyse du compte de résultat du MIN permet de souligner les pertes d'exploitation subies depuis 2023 (-16 K€ en 2023, -66 K€ en 2024, -124 K€ en 2025)**.
- **Ces pertes sont notamment dues au poids des dotations aux amortissements** (plus d'un million d'euros par an sur 2019-2025) **et la baisse des recettes à partir de 2023** (les produits d'exploitation passent 3,4 M€ en 2022 à 3,3 M€ en 2023 en raison des baisses sur les produits issus des droits d'accès, des redevances et de la valorisation des déchets).
- **Les déficits au niveau de l'exploitation sont compensés par les résultats exceptionnels et les résultats financiers largement excédentaires** (232 K€ et 274 K€ en 2025 respectivement). Les produits exceptionnels correspondent à des reprises de subvention. Du fait d'une réforme du plan comptable, ces reprises sont comptabilisées à partir de 2026 en section d'exploitation, ce qui fera rebasculer le résultat d'exploitation en excédent mais n'aura aucun sur le résultat net.
- Le bilan du MIN est marqué par un haut niveau de trésorerie à l'actif (11,3 M€ à fin 2025) et au passif par une faible proportion de dettes financières : ces dernières représentaient en 2025 394 K€, soit moins de 2% du total du bilan. **Le niveau de capitaux propres du MIN (5,9 M€ à fin 2025 en excluant les fonds propres type subventions d'investissement et droits de l'affectant) permet donc de supporter à l'avenir une diversification des sources de financement (emprunt) mais également des déficits comptables le cas échéant sans mettre en risque l'équilibre bilanciel**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SEM BMA – synthèse

Un modèle économique hybride entre mandats publics et patrimoine immobilier

- Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est une SEM dont l'activité repose sur deux piliers complémentaires : les mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les collectivités publiques (Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, Mérignac…) et la gestion d'un parc immobilier générateur de revenus locatifs.
- Les rémunérations de mandats constituent la principale source récurrente de chiffre d'affaires, avec environ 3,2 à 3,4 M€ par an, principalement portées par les opérations conduites pour la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités métropolitaines. En parallèle, les revenus locatifs issus des résidences étudiantes, du CADA, de l'EHPAD Croix-Rouge ou encore des résidences Ferbos représentent désormais plus de 2,3 M€ de recettes annuelles, soit près de 40 % du chiffre d'affaires.

Une structure financière solide mais une rentabilité sous pression

- **BMA affiche une situation financière robuste** avec des fonds propres de 27,5 M€, soit environ 1/3 du bilan.
- **La société dégage des résultats positifs mais en érosion** : le résultat net est passé de 502 k€ en 2022 à 30 k€ en 2024 puis -124 K€ en 2025, sous l'effet de la baisse des rémunérations de certains mandats historiques (notamment Région Nouvelle-Aquitaine), de la disparition d'opérations exceptionnelles de cession et de la hausse des coûts de fonctionnement et d'amortissement.
- Malgré cette baisse de rentabilité, BMA conserve une capacité d'autofinancement significative (plus de 1,2 M€ en 2024), une trésorerie positive (près de 17 M€) et un portefeuille d'opérations important, avec plus de 250 projets suivis en 2025.

Un niveau de risque limité pour Bordeaux Métropole

- **Bordeaux Métropole est à la fois actionnaire (à hauteur de 542 K€) et client de BMA**. Elle constitue également l'un des principaux donneurs d'ordre à travers les mandats de maîtrise d'ouvrage et les opérations d'aménagement confiés à BMA. **Une part significative de l'activité de BMA dépend des commandes métropolitaines** (ainsi le portefeuille en 2025 : Innogaronne, Woodrise Vallée, Conservatoire, Base sous-marine, etc.).
- L'activité de BMA est appelée à évoluer avec la création de la SPL COpublic, qui a vocation à reprendre les activités de conseil et de mandats de BMA via une contractualisation *in house*. **Une transition du modèle d'affaires de BMA est à prévoir, mais le niveau de risque à court ou moyen terme semble limité pour la Métropole du fait du haut niveau de trésorerie et de fonds propres de la structure**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BMA est passé d'un taux de marge de 29% en 2019 à un déficit net en 2025, en partie en raison du poids des charges financières

Compte de résultat BMA (2019-2025, K€)

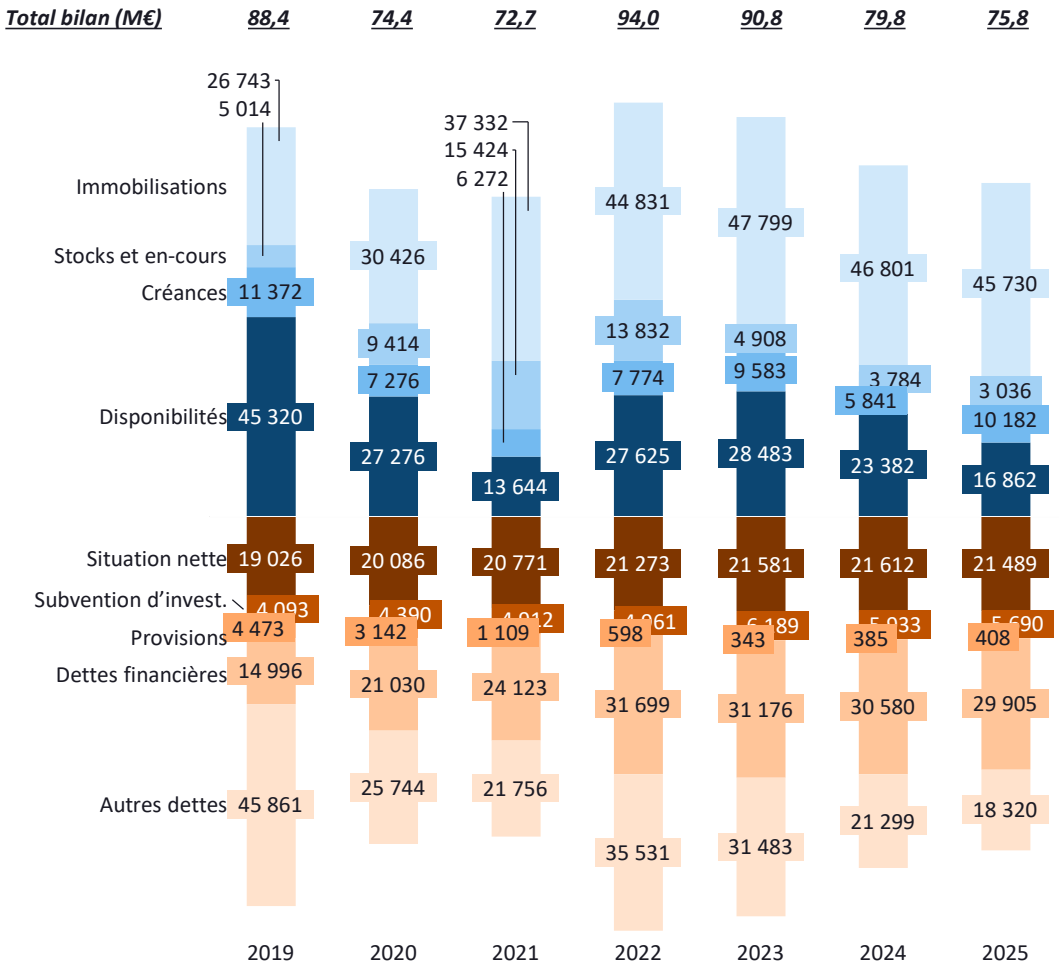
k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	*Var 2019-2025*
Produits d'exploitation	8 420	6 583	6 916	9 172	6 243	6 245	6 336	*-25%*
dont montant net du chiffre d'affaires	9 331	4 475	4 338	8 980	5 665	6 204	5 800	*-38%*
dont subventions	0	3	0	3	0	0	252	/
Charges d'exploitation	5 282	6 007	6 121	8 516	5 888	6 229	6 029	*14%*
dont charges externes	994	802	810	929	1 234	1 234	1 098	*10%*
dont charges de personnel	3 416	3 199	3 811	3 590	3 524	3 656	3 631	*6%*
dont dotations aux amortissements	585	582	508	688	919	1 042	1 046	*79%*
dont dotations aux provisions	0	159	0	0	0	156	54	/
Résultat d'exploitation	3 138	576	795	657	355	16	308	*-90%*
Résultat financier	-12	451	-178	-309	-226	-245	-432	*-3500%*
Résultat exceptionnel	101	211	67	154	196	260	0	*-100%*
RESULTAT NET	2 359	1 061	685	502	308	30	-124	*-105%*

- Les produits d'exploitation passent de 9,2 M€ en 2022 à 6,2 M€ en 2023 puis 6,3 M€ en 2025, principalement sous l'effet de l'achèvement progressif de plusieurs opérations d'aménagement historiques (Centre-Ville Mérignac, Cœur de Bastide…) et d'un portefeuille davantage orienté vers des missions de mandats et d'études à marge plus limitée. Le résultat d'exploitation recule continûment de 657 k€ en 2022 à 355 k€ en 2023 puis 308 k€ en 2025 : cette baisse reflète un niveau d'activité moins soutenu et une montée en charge progressive des nouveaux projets (IKOS, Halles de Mérignac, opérations patrimoniales et équipements publics).
- Les charges financières (915 K€ en 2025) correspondant à un encours de dette de 30 M€ (*cf. page suivante*) pèsent sur le compte de résultat et ne sont pas compensées par les excédents en exploitation.
- **Après des bénéfices élevés en 2019, 2020, 2021 (taux de marge supérieurs à 10%) et plus généralement des excédents jusqu'à 2024, BMA a enregistré une perte en 2025 (-124 k€), conséquence de la faiblesse de la marge opérationnelle et de la dégradation du résultat financier**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le bilan de BMA se contracte depuis 2022 sous l'effet de la livraison de plusieurs opérations mais conserve un niveau de fonds propres confortable et une trésorerie élevée

Bilan BMA (2019-2025, K€)



Le total du bilan s'élève à 76 M€ à fin 2025 :

- Les immobilisations progressent fortement entre 2021 et 2023, traduisant les investissements dans les résidences étudiantes, l'EHPAD Henri Dunant, le CADA et les nouveaux projets de développement portés directement par BMA.
- Les créances diminuent fortement entre 2022 et 2025 (de près de 13,8 M€ à 3,0 M€), signe d'un cycle d'exploitation moins volumineux après la clôture ou la livraison de plusieurs opérations majeures.
- Les dettes financières passent d'environ 31,7 M€ en 2022 à 29,9 M€ en 2025, malgré le financement de nouveaux projets. La diminution reste limitée car BMA conserve un important patrimoine locatif financé par emprunts à long terme.
- la situation nette reste proche de 21,5 M€ sur toute la période, démontrant la résilience du modèle économique malgré la baisse des résultats. La trésorerie demeure confortable à près de 17 M€ en 2025.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SEM IN CITE – synthèse

Un opérateur immobilier au service des politiques publiques métropolitaines

- IN CITE Bordeaux Métropole Territoires est une SEM intervenant sur trois grands métiers : **le logement social** (plus de 2 000 logements gérés fin 2025), **le renouvellement urbain** et **l'amélioration de l'habitat**, ainsi que le développement économique de proximité (foncière commerciale et artisanale).
- Son activité s'appuie sur un portefeuille diversifié de concessions, d'OPAH, de PIG et d'opérations de recyclage immobilier, principalement localisés sur le territoire métropolitain et dans les centres anciens.
- Depuis plusieurs années, la société développe également une activité de foncière économique métropolitaine, destinée à produire et gérer des locaux commerciaux, artisanaux et tertiaires afin de soutenir l'attractivité économique des territoires.

Une situation financière globalement solide mais fortement capitalistique

- L'activité progresse fortement mais la rentabilité se dégrade. Les produits d'exploitation augmentent de 20,1 M€ à 26,8 M€ entre 2019 et 2024 (+34 %) sous l'effet du développement des activités de renouvellement urbain, des concessions et de la foncière économique. Toutefois, les charges progressent plus rapidement (+38 %)
- Après plusieurs exercices bénéficiaires et un résultat exceptionnel élevé en 2022 lié notamment à la cession du réseau de chaleur du Grand Parc, le résultat net ressort à –73 k€ en 2024, contre +344 k€ en 2019.
- Le bilan demeure néanmoins robuste et en croissance. Le total de bilan atteint 105,5 M€ fin 2024, en hausse de 32 % depuis 2019. Les capitaux propres ont été renforcés par les résultats accumulés et l'augmentation de capital de 2020 et 2024 (+9 M€), tandis que la trésorerie atteint 9,5 M€.

Des risques financiers identifiés pour Bordeaux Métropole

- Plusieurs risques financiers pèsent sur la Métropole :
  - **L'obligation pour la Métropole de racheter les biens invendus** à l'issue de la concession d'aménagement (sans transfert de risque pour IN CITE) relative au centre ancien de Bordeaux (valeur du stock de 19 M€ à fin 2024).
  - **La Métropole a été appelée en 2020 et 2024 pour une augmentation de capital à hauteur de 9 M€** afin de soutenir l'activité foncière de la société, qui est cependant déficitaire (-133 K€ en 2024)
  - IN CITE présente un niveau de dettes financières élevé : plus de 60 M€ à fin 2025. **La Métropole a accordé à la société des garanties d'emprunt sur ces prêts à hauteur de 22,9 M€**.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le résultat net d'IN CITE est passé d'un excédent de 344 K€ en 2019 à une perte de 119 K€ en 2025 malgré une augmentation des produits de 27% sur la période

Compte de résultat IN CITE (2019-2025, K€)

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	*2025*	*Var 2019-2024*
Produits d'exploitation	20 061	22 308	24 124	38 439	24 734	26 797	25 391	*27%*
dont chiffre d'affaires	21 080	21 836	15 633	37 741	19 353	17 977	*23 518*	*12%*
dont production stockée	-3 067	-2 098	5 833	-1 894	2 748	4 414	-1 564	*49%*
dont subventions	0	1	21	24	44	46	*45*	
Charges d'exploitation	19 146	21 453	23 474	37 932	24 131	26 389	25 274	*32%*
dont consommations	9 854	11 485	13 343	27 647	12 979	13 481	*13 782*	*40%*
dont charges de personnel	3 567	3 666	3 861	4 001	4 467	4 640	4 558	*28%*
dont dotations aux amortissements	2 587	2 644	2 664	2 685	2 792	2 940	3 094	*20%*
dont dotations aux provisions	425	873	815	539	628	1 966	171	*-60%*
Résultat d'exploitation	915	855	651	507	603	408	117	*-87%*
Résultat financier	-635	-567	-494	-512	-663	-789	-773	*-22%*
Résultat exceptionnel	255	384	974	2 698	432	423	648	*154%*
RESULTAT NET	344	473	788	2 036	142	-73	-119	*-135%*

- Les produits d'exploitation progressent de +27 % entre 2019 et 2024, portés par la montée en puissance des activités de renouvellement urbain, des concessions (Libourne, Castillon) et du développement économique. Néanmoins, les charges d'exploitation augmentent plus vite sur la période (+32 %), sous l'effet de l'inflation, de la hausse des coûts énergétiques, des prestations externes et du renforcement des équipes pour accompagner la croissance des activités.

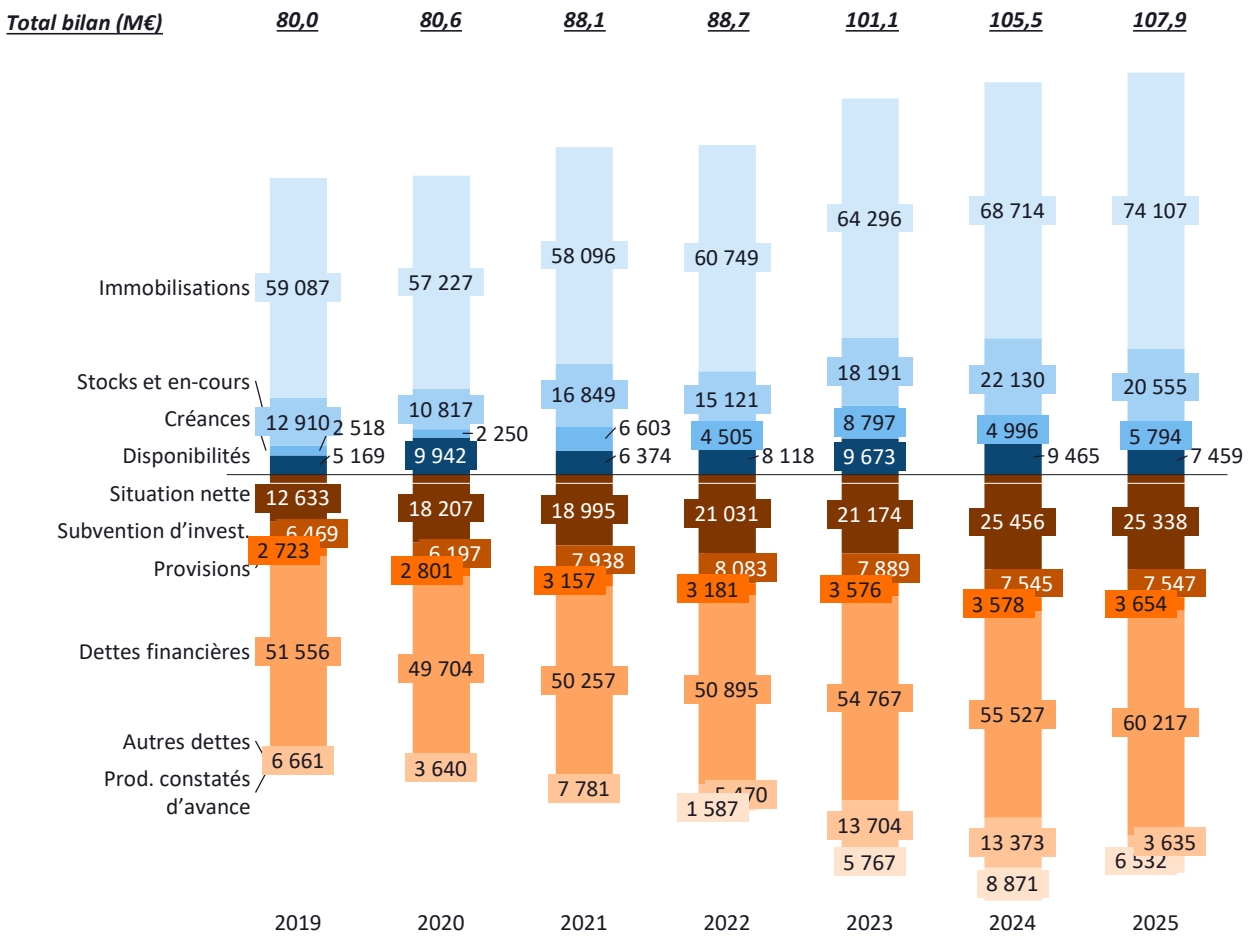
- Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation recule de 915 k€ à 117 k€ entre 2019 et 2024, traduisant une marge opérationnelle plus faible. Les rapports d'activité de IN CITE soulignent également la hausse des impayés et les tensions sur les charges locatives liées à l'énergie.

- Après un pic exceptionnel en 2022 (2,0 M€), lié notamment à des produits exceptionnels et à la cession du réseau de chaleur du Grand Parc réalisée au cours de cet exercice, le résultat net revient à l'équilibre puis devient légèrement déficitaire à partir de 2024 et le reste en 2025 (-119 k€).

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le bilan s'est renforcé de 34% entre 2024 et 2019 sous l'effet de la poursuite des opérations d'aménagement d'IN CITE, en partie financées sur fonds propres

Bilan IN CITE (2019-2024, K€)



Le bilan d'IN CITE était de 107,9 M€ à fin 2024, en augmentation de 34% par rapport à 2019

- L'évolution du volume bilanciel traduit l'élargissement du périmètre d'activité d'IN CITE (foncière économique, concessions, acquisitions immobilières et production de logements). Les immobilisations progressent de 59,1 M€ à 74,1 M€, soutenues par les investissements patrimoniaux, les opérations de renouvellement urbain, les rénovations énergétiques (Château d'Eau, Saint-Louis, Saint-Marc) et le développement de la foncière ÉcoProxi.
- La trésorerie est en augmentation de 2,3 M€ sur 2019-2024 et s'élève à 7,5 M€ à fin 2025.
- Les provisions sont constituées de provisions pour gros entretien pour les travaux lourds programmés sur son patrimoine.
- Au niveau des capitaux propres : les subventions d'investissement augmentent régulièrement (6,5 M€ à 7,5 M€), tandis que le capital a été renforcé via l'augmentation réalisée en 2002 et en 2024 pour soutenir l'activité de la foncière Ecoproxi (à hauteur de +9 M€ au total). La situation nette a plus que doublé entre 2019 et 2025.
- Les dettes financières augmentent modérément (51,6 M€ à 60,2 M€) alors que les investissements progressent fortement, ce qui traduit un financement mixte reposant sur les subventions, les fonds propres et les emprunts de long terme.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Analyse financière de la SPL LA FAB – synthèse

Un aménageur public au cœur des projets de transformation métropolitains

- La Fab est la Société Publique Locale créée par Bordeaux Métropole et ses communes membres pour conduire les opérations d'aménagement, de logement et de développement économique du territoire. Bordeaux Métropole détient 59 % du capital et lui confie la mise en œuvre des programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler ». Son modèle économique repose principalement sur les rémunérations de marchés subséquents, les concessions d'aménagement et les missions d'ingénierie foncière réalisées pour le compte de la Métropole. L'activité s'est fortement développée avec plus de 10 700 logements programmés, une dizaine de concessions en cours et un portefeuille croissant de projets liés au renouvellement urbain, aux quartiers de gare du SERM et au développement économique.

Une situation financière solide mais fortement liée au cycle de l'aménagement

- Le bilan est principalement constitué d'actifs fonciers et d'opérations d'aménagement en cours, dont le volume a progressé avec la montée en charge des projets et des dispositifs de portage foncier. Le modèle financier est sécurisé par des capitaux propres stables, une convention foncière dédiée et la possibilité de mobiliser des financements externes pour accompagner les acquisitions stratégiques. Comme l'ensemble du secteur de l'aménagement, La Fab fait face depuis 2022 à un environnement plus contraint (hausse des coûts de construction, ralentissement immobilier, difficultés de commercialisation) qui pèse sur l'équilibre économique de certaines opérations et nécessite des ajustements réguliers des montages financiers.

Des contributions de la Métropole élevées sur certaines opérations

- Bordeaux Métropole est l'actionnaire majoritaire de La Fab. De ce fait, une part prépondérante du chiffre d'affaires est directement issue des marchés, conventions et concessions confiés par la Métropole, faisant de celle-ci le principal donneur d'ordre de la société.
- La participation de Bordeaux Métropole a été augmentée de 15,5 M€ sur l'opération Mérignac et de 1,5 M€ pour la ZAC route de Toulouse.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le volume des produits de LA FAB a augmenté de 2/3 entre 2025 (45 M€) et 2019 (27 M€), signe du développement des activités de la société, pour des résultats inchangés et proches de l'équilibre

Compte de résultat LA FAB (2019-2025, K€)

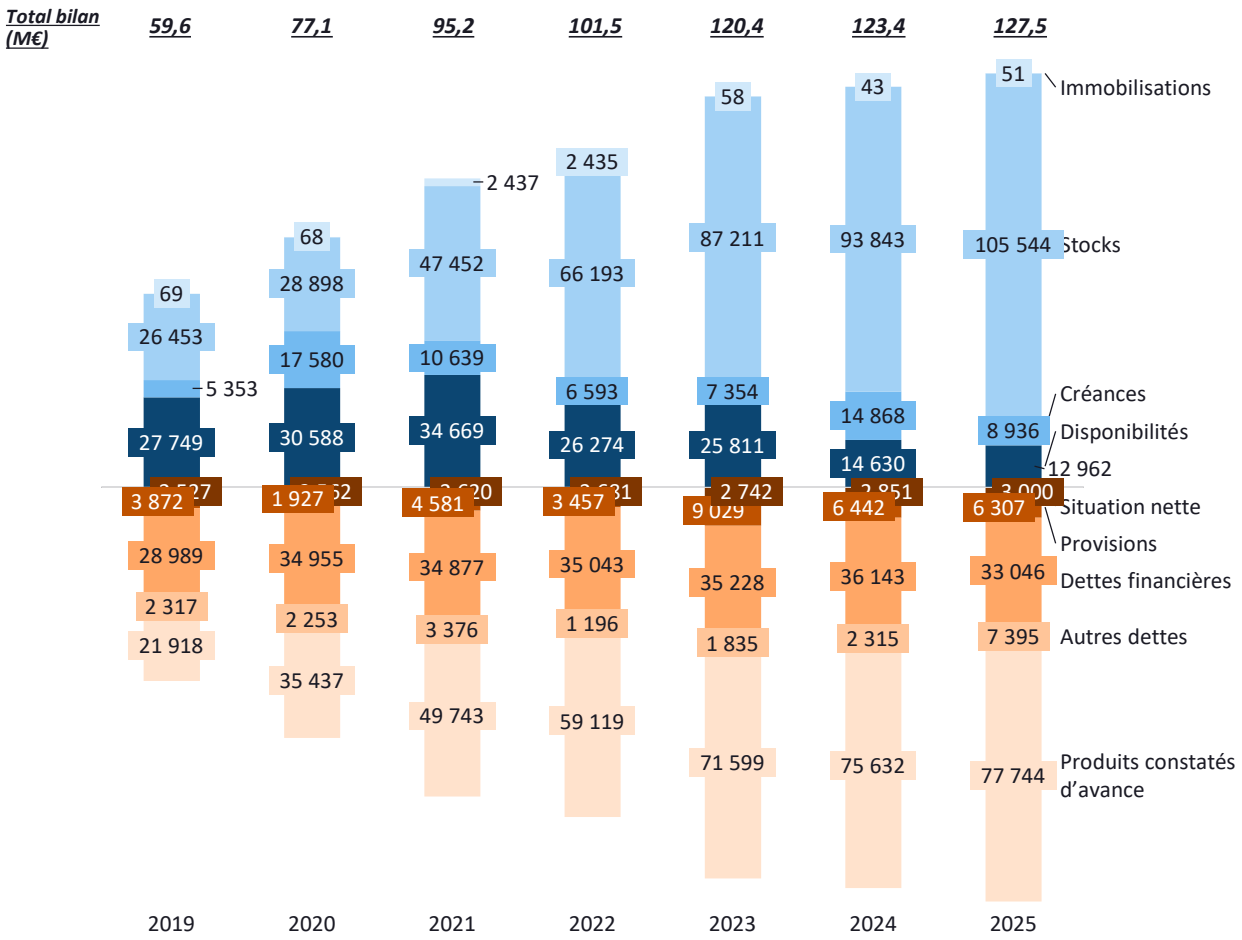
k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	*2025*	*Var 2019-2024*
Produits d'exploitation	26 850	14 546	38 366	35 387	50 517	42 776	45 387	*69%*
dont chiffre d'affaires	9 276	8 718	13 053	7 332	15 440	19 177	18 371	*98%*
dont reprises	7 934	3 486	6 581	9 215	14 165	17 256	14 643	*85%*
dont subventions	0	0	0	0	3	84	0	
Charges d'exploitation	26 806	14 515	38 305	35 327	50 492	42 754	45 314	*69%*
dont achats et charges externes	21 885	9 875	31 005	25 444	35 363	24 060	29 676	*36%*
dont charges de personnel	2 513	2 524	2 572	2 644	2 767	2 918	2 911	*16%*
dont dotations aux amortissements	34	26	22	17	20	18	18	*-47%*
dont dotations aux provisions	3 872	1 927	4 581	3 457	9 029	6 442	6 307	*63%*
Résultat d'exploitation	44	32	61	60	25	22	72	*64%*
Résultat financier	25	19	22	16	59	126	122	*388%*
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	
RESULTAT NET	50	36	58	60	62	109	148	*196%*

- Les produits d'exploitation progressent de 26,9 M€ en 2019 à 45,4 M€ en 2025 (+69 %), reflétant la montée en puissance des programmes Habiter et Entreprendre, l'augmentation du nombre de concessions et le développement des missions confiées par Bordeaux Métropole. En parallèle, les charges d'exploitation ont également connu une forte hausse (+69%), principalement portée par les achats et prestations externes (études, maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières, assistance technique), passées de 21,9 M€ à 29,7 M€. Les effectifs augmentent également de 33 salariés en 2021 à 36 salariés en 2025, accompagnant l'élargissement du portefeuille de projets.
- Le niveau élevé des provisions depuis 2023 traduit les tensions sur plusieurs opérations (inflation des coûts, ralentissement des marchés immobiliers, difficultés de commercialisation de certains îlots). Les dotations restent supérieures à 6 M€ en 2024 et 2025. Les rapports mentionnent notamment plusieurs projets ralentis ou à l'équilibre économique fragile (Labro, Castorama, Terminus, Gambetta, etc.).
- Les charges financières liées aux dettes financières sont directement intégrées aux stocks et aux coûts des opérations, ce qui explique le caractère nul du résultat financier.
- La rentabilité est préservée malgré les aléas opérationnels : le résultat net progresse de 50 k€ à 148 k€ entre 2019 et 2025, avec une amélioration sensible en 2024-2025 grâce au maintien d'un résultat financier positif et à la bonne maîtrise globale du modèle économique.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le bilan de LA FAB a plus que doublé entre 2025 (128 M€) et 2019 (60 M€)

Bilan LA FAB (2019-2024, K€)



Le total bilan a plus que doublé en six ans, passant de 59,6 M€ à 127,5 M€, ce qui reflète la montée en charge du rôle de La Fab comme opérateur central de l'aménagement métropolitain :

- La croissance est principalement portée par les stocks d'opérations, qui passent de 26,5 M€ à 105,5 M€. Ces stocks correspondent aux fonciers acquis, aux travaux engagés et aux opérations d'aménagement en cours. Cette évolution est cohérente avec l'augmentation du nombre de concessions et le développement de nouvelles opérations (Robert Picqué, Berlincan, gares du SERM, Bassens Centre, etc.).
- Les produits constatés d'avance augmentent fortement (21,9 M€ en 2019 contre 77,7 M€ en 2025), illustrant l'avancement des opérations en cours (LA FAB reconnaît les produits lors de la fin des opérations et constate donc ceux réalisés avant le terme des opérations en PCA).
- **La structure financière demeure robuste malgré la forte croissance du bilan** : les capitaux propres progressent de 2,5 M€ en 2019 à 3 M€ en 2025, tandis que l'endettement financier reste relativement stable autour de 33-36 M€.

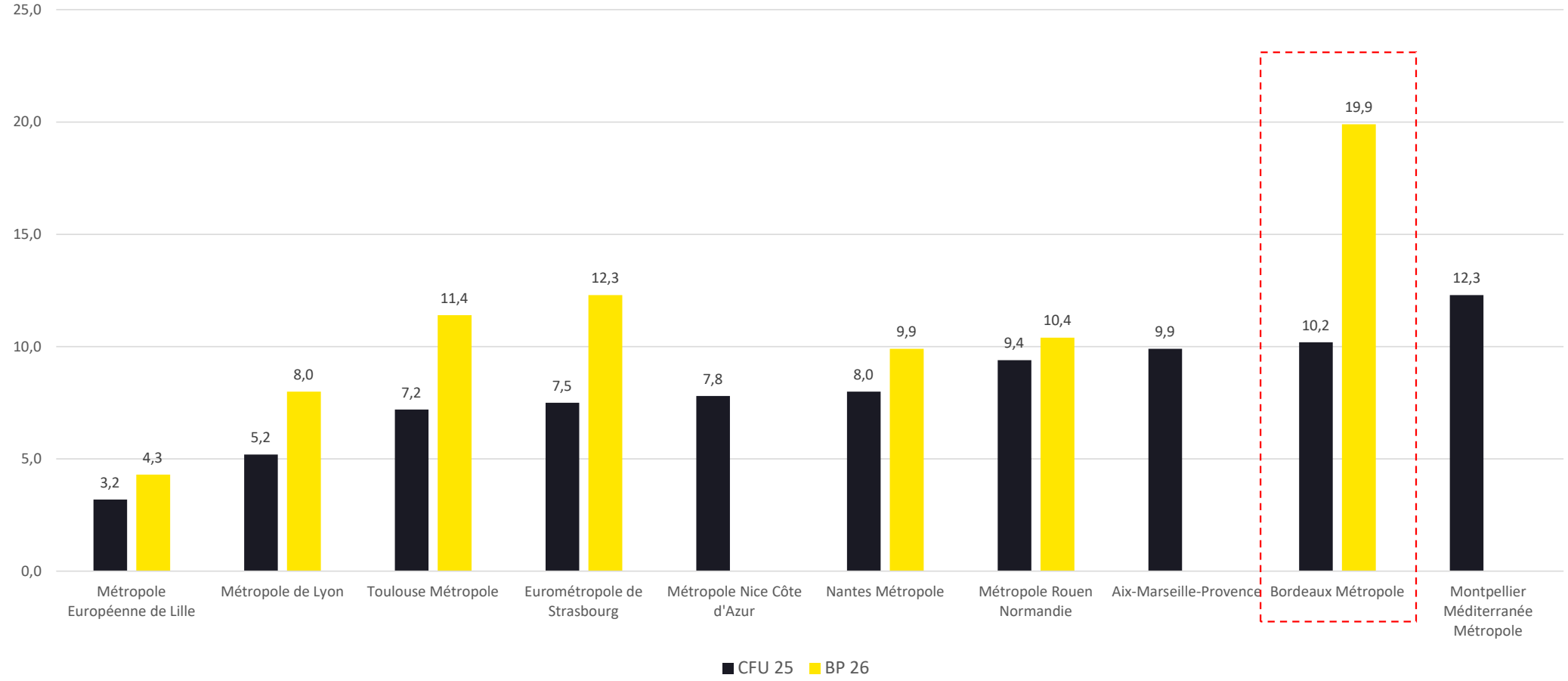
© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

06

Annexes : Prospective budgets annexes

Evolution comparée de la capacité de désendettement des Métropoles (hors MGP) – BP uniquement

En termes de capacité de désendettement, Bordeaux Métropole se trouve désormais la plus mal classée parmi les principales métropoles



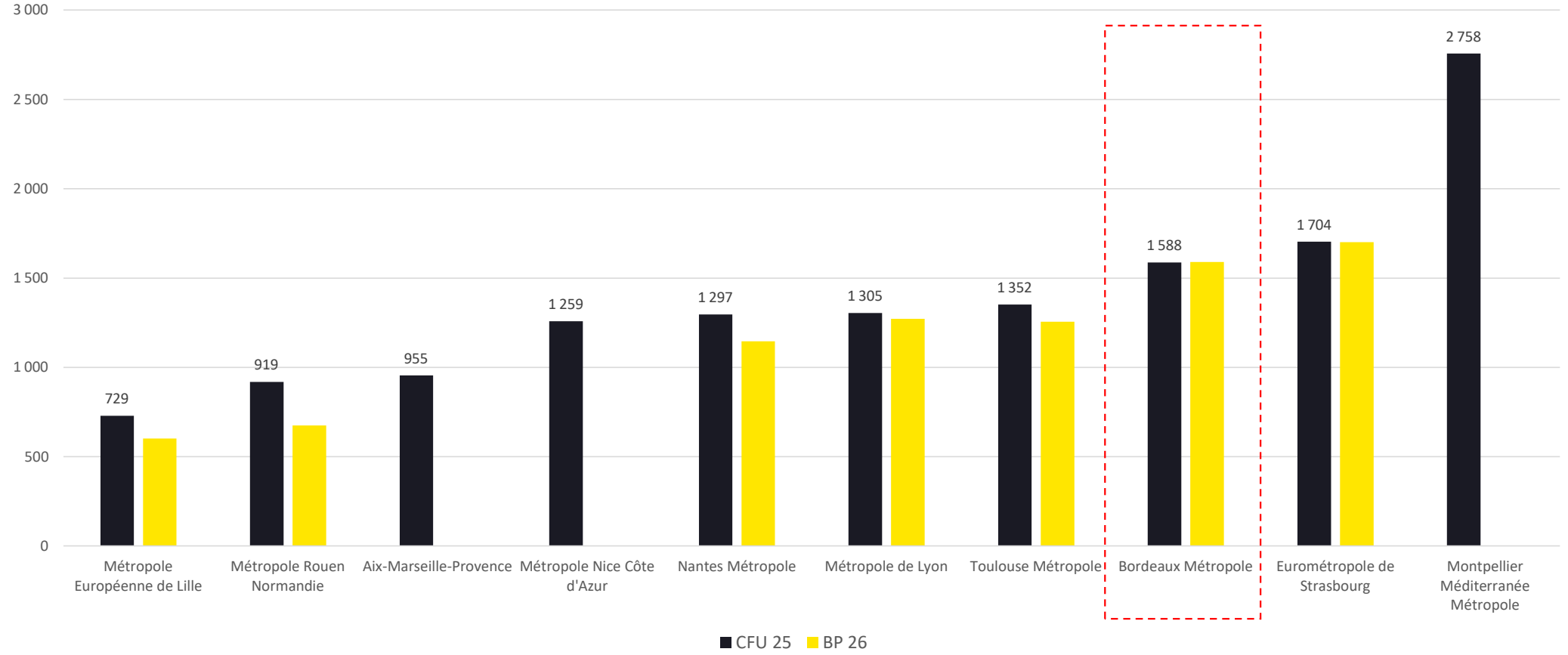
Données BP2026 non disponibles pour Aix-Marseille-Provence, Métropole de Nice Côte d'Azur, Montpellier Méditerranée

Pour 2025 données issues de la DGFIP avec retraitements pouvant expliquer des écarts. Pour 2026 données issues des BP en ligne

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Evolution comparée de la dette par habitant des Métropoles (hors MGP) – BP uniquement

La dette par habitant de Bordeaux Métropole la situe dans le TOP3 des grandes métropoles les plus endettées



Données BP2026 non disponibles pour Aix-Marseille-Provence, Métropole de Nice Côte d'Azur, Montpellier Méditerranée

Pour 2025 données issues de la DGFIP avec retraitements pouvant expliquer des écarts. Pour 2026 données issues des BP en ligne

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les mesures prises par la CRC pour le règlement du budget 2026 de Aix Marseille Provence

Périmètre	Poste	Montant non voté	Proposition CRC	Écart	Justification / modalités
BUDGET PRINCIPAL					
	Dotation de solidarité communautaire (DSC)	66 M€	13,3 M€	**– 52,7 M€**	Ramenée pour équilibrer le BP : Marseille 36,3 M€, Aix-en-Provence 1,4 M€, Marignane 1 M€, Salon-de-Provence 1 M€
	Charges à caractère général	241,9 M€	221,4 M€	**– 20,5 M€**	Marchés non engagés, études, locations, foires, honoraires, déplacements…
	Charges de personnel	301,6 M€	297,1 M€	**– 4,5 M€**	Gel partiel de recrutements, CIA, heures supplémentaires, médecine du travail
	Dépenses d'équipement (investissement)	419,8 M€	384,2 M€	**– 35,6 M€**	Révision de 79 opérations selon leur état d'avancement
	Subventions aux associations et à certains opérateurs	46,7 M€	35 M€	**– 11,7 M€**	Au regard des montants engagés et déjà délibérés
BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »					
	Effort d'économie demandé à la RTM (forfait COSP)	17 M€	30 M€ (+ 3 M€)	**+ 13 M€ d'économies**	+ 3 M€ liés au décalage de mise en service ; forfait global de 538 M€
	Charges à caractère général (ch. 011)	803,9 M€	789,7 M€	**– 14,2 M€**	
	Autres charges de gestion courante (ch. 65)	5,9 M€	3,5 M€	**– 2,4 M€**	

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Prospective Budget Annexe Transport

Simulation de l'évolution du BAT

Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Recettes de fonctionnement	421 811	431 299	443 041	456 213	464 528	477 716	490 363	503 387	516 799
Dont contribution du BP	*43 500*	*49 000*	*55 000*	*55 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*
Dépenses de fonctionnement	370 683	359 894	374 180	386 504	394 193	398 433	412 302	422 294	432 358
Epargne de gestion	**45 156**	**84 205**	**83 192**	**86 343**	**90 223**	**101 061**	**100 986**	**105 454**	**110 328**
Epargne brute	**34 595**	**71 405**	**68 860**	**69 709**	**70 335**	**79 282**	**78 062**	**81 093**	**84 441**
Amortissement du capital de la dette	49 049	65 477	67 171	67 908	67 263	73 962	65 407	79 565	80 565
Epargne nette	**- 14 454**	**5 928**	**1 689**	**1 801**	**3 072**	**5 321**	**12 655**	**1 528**	**3 876**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	1 295	4 506	3 140	2 980	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	84 566	81 067	97 934	117 594	91 787	80 363	80 096	45 713	45 713
Encours de la dette	**656 744**	**661 900**	**687 833**	**732 739**	**752 190**	**751 270**	**751 305**	**713 925**	**673 197**
Capacité de désendettement (en années)	**19,0**	**9,3**	**10,0**	**10,5**	**10,7**	**9,5**	**9,6**	**8,8**	**8,0**
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	1,8	1,9	1,8	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,7
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Ratio BEI	0,9	1,3	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,3	1,4

- Cette prospective permet de conserver des ratios financiers solides
- A noter que la contribution du BP serait revue à la hausse en 2027 et 2028
- Notre préconisation est de maintenir en 2027 et les années suivantes une contribution du BP stable par rapport à 2026 (49M€)
- Cela supposera une combinaison des facteurs suivants
  - Des efforts de gestion
  - Une revalorisation des tarifs
  - Une baisse de la PPI Transport (pour le moment, calibrée à 513M€ sur 2027-2032)

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Prospective Budget Annexe Déchets Ménagers

Simulation de l'évolution du BA DM

Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Recettes de fonctionnement	143 814	152 595	156 470	155 285	159 127	163 146	167 363	171 806	176 453
Dont contribution du BP	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Dépenses de fonctionnement	114 074	120 056	121 084	146 029	148 591	150 344	152 627	152 287	137 044
Epargne de gestion	**30 627**	**33 357**	**35 726**	**9 256**	**11 097**	**13 781**	**15 518**	**20 096**	**39 773**
Epargne brute	**29 352**	**32 539**	**35 386**	**9 256**	**10 536**	**12 803**	**14 736**	**19 519**	**39 409**
Amortissement du capital de la dette	11 054	11 512	11 989	-	2 391	4 924	5 121	5 326	5 539
Epargne nette	**18 299**	**21 027**	**23 396**	**9 256**	**8 145**	**7 879**	**9 615**	**14 193**	**33 870**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	9 932	3 617	2 592	2 100	3 094	4 235	3 068	2 991	4 855
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	26 023	14 833	22 798	31 439	21 920	21 702	35 850	30 114	29 802
Encours de la dette	**23 501**	**11 989**	**0**	**29 060**	**26 670**	**21 746**	**16 625**	**11 299**	**5 760**
Capacité de désendettement (en années)	**0,8**	**0,4**	**0,0**	**3,1**	**2,5**	**1,7**	**1,1**	**0,6**	**0,1**
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	198,3	232,5	226,1	201,7	187,1	165,1	105,8	83,5	110,8
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Ratio BEI	2,8	2,9	3,0	na!	4,6	2,8	3,0	3,8	7,2

- Simulation faite à iso-périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte d'éventuels transferts de missions du BP vers ce BA. Au regard des excédents qui sont dégagés ici, des transferts de 2/3M€ sont envisageables sans modifier la fiscalité
- Cette prospective permet de conserver des ratios financiers solides
- Il n'y a pas de contribution du BP vers ce Budget Annexe
- PPI calibrée à 18M€ sur la période 2027-2032

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Prospective Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain

Simulation de l'évolution du BA RCU

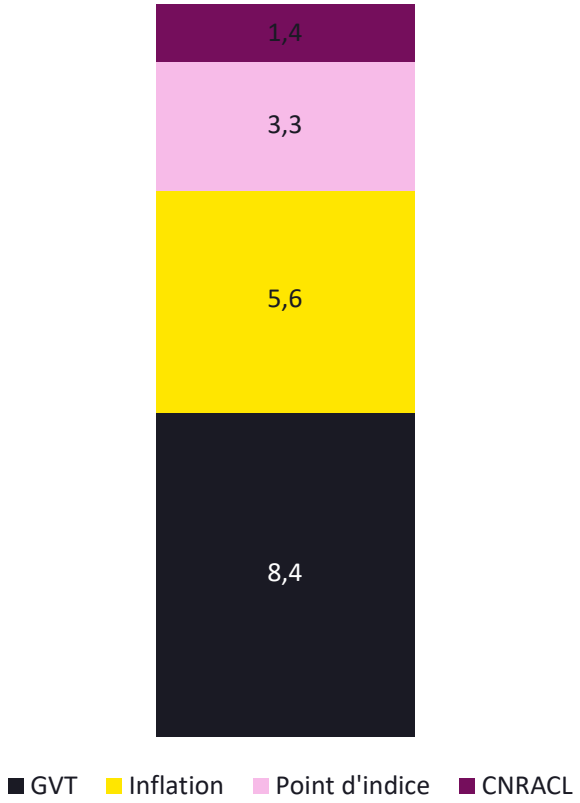
Mouvements réels en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Recettes de fonctionnement	1 910	2 695	2 522	3 660	6 649	6 675	5 497	5 279	5 551
Dont contribution du BP	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement	1 188	1 496	1 564	1 980	2 353	2 651	2 878	3 313	3 274
Epargne de gestion	**623**	**1 292**	**1 305**	**2 407**	**5 359**	**5 373**	**3 910**	**3 898**	**4 129**
Epargne brute	**722**	**1 199**	**958**	**1 680**	**4 296**	**4 024**	**2 618**	**1 965**	**2 277**
Amortissement du capital de la dette	507	507	799	1 264	1 708	2 024	2 072	2 636	2 706
Epargne nette	**215**	**692**	**159**	**416**	**2 589**	**2 000**	**546**	**- 670**	**- 429**
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	-	-	8 596	2 155	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	986	8 222	21 315	14 065	12 939	1 292	-	-	-
Encours de la dette	**5 648**	**13 141**	**24 842**	**35 078**	**43 771**	**41 747**	**39 674**	**37 739**	**35 033**
Capacité de désendettement (en années)	**7,8**	**11,0**	**25,9**	**20,9**	**10,2**	**10,4**	**15,2**	**19,2**	**15,4**
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	-129,5	-11,3	-5,8	-8,1	-7,3	37,2	120,1	107,6	505,0
Tutelle CRC	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Ratio BEI	1,2	2,5	1,6	1,9	3,1	2,7	1,9	1,5	1,5

- Cette prospective permet de conserver des ratios financiers corrects pour un RCU
- Il n'y a pas de contribution du BP vers ce Budget Annexe
- PPI calibrée à 58M€ sur la période 2027-2032
- A noter que les recettes d'investissements pourraient probablement être optimisées

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des services mutualisés au bénéfice des communes dont la dynamique des charges est subie par la Métropole

Evolution en M€ des surplus de charges en fonctionnement pour BM entre 2016 et 2026



Le haut niveau de service proposé coûte de plus en plus cher à la Métropole

- La mutualisation, portée par la Métropole au profit des communes, est assurée par c. 1850 agents à fin 2025 : la mutualisation représente ainsi le tiers des effectifs de la Métropole
- Entre 2020 et 2025, près de la moitié de la croissance des effectifs métropolitains provient de la mutualisation et des demandes supplémentaires des communes au titre des RNS
- Lorsque les services sont mutualisés, la refacturation vers BM est calculée au prix du service en année 0 pour la commune : la dynamique des charges, en particulier salariales, ainsi que le renouvellement matériel sont supportés par la Métropole
- En 2026 l'écart théorique entre le coût des services et le prix payé est de 18,7M€
- Enfin, au sein des politiques mutualisées, les services sont souvent « à la carte » pour chaque commune ce qui peut renchérir le coût du service rendu par la Métropole

Deux mesures à envisager :

-Revaloriser dès 2028 la facturation des services mutualisés pour compenser le différentiel de charges

-Mettre en place un référentiel homogénéisé de services rendus

Point de vigilance : en cas de perception d'une dégradation de la qualité du service mutualisé, les communes pourraient revoir à la baisse leurs contributions

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Disclaimer

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, Ernst & Young autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans cette présentation ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

© 2026 Propriété d'EY France – Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2026 EY Advisory.
Tous droits réservés.

ey.com



Situation financière de Bordeaux Métropole

Diagnostic, trajectoire et leviers

Conseil métropolitain

19 novembre 2026

Déroulé de la séance

Jeudi 19 novembre 2026 · durée totale : 2 h 30

	Séquence	Intervenant	Durée
1	**Introduction**	Président	**5 min**
2	**L'analyse de la DRFIP**	Président et Vice-Président aux finances	**5 min**
3	**Atterrissage 2026**	Vice-Président aux finances	**10 min**
4	**Mesures d'urgence 2026 et perspectives 2027-2029**	Vice-Président aux finances	**10 min**
5	**Comprendre nos marges de manœuvre : le budget 2026 à la loupe**	Vice-Président aux finances	**25 min**
6	**Les leviers en cours d'étude**	Vice-Président aux finances	**15 min**
7	**Expression des groupes politiques**	Groupes politiques	**75 min**
8	**Conclusion et calendrier**	Président	**5 min**

1

Introduction

Président · 5 min

La méthode proposée

Trois temps pour construire une nouvelle trajectoire financière

1 **Partager un diagnostic commun**
DRFIP, EY, structure du budget, focus financiers, trajectoire

2 **Entendre les analyses et propositions des groupes**
Un temps d'expression d'environ 1 h 15

3 **Présenter les pistes de travail envisagées**
Six familles de leviers

2

L'analyse de la DRFIP

Lecture par le Président et Vice-Président aux finances · 5 min

Le courrier de la DRFIP

Une note d'analyse sur l'atterrissage 2026, transmise au Président le 6 novembre 2026

Expéditeur
Laurent Fourquet
Directeur régional des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde

Destinataire
Le Président de Bordeaux Métropole

Date
6 novembre 2026

Copie conforme
Préfète de Région
Directrice générale des Finances publiques

« Monsieur le Président,

*J'ai l'honneur de vous transmettre, jointe au présent pli, la note d'analyse relative à **l'atterrissage financier de votre métropole** pour l'exercice se clôturant en décembre 2026.*

*Ce document de synthèse, élaboré sur une **base strictement technique** à partir des **données transmises par vos propres services**, propose une lecture croisée des équilibres du budget principal ainsi que de certains budgets annexes.*

*Cette approche permet d'en apprécier les dynamiques globales et offre des **pistes de réflexion** de nature à accompagner vos choix budgétaires. Les éléments ainsi partagés visent exclusivement à nourrir vos propres orientations, dans le cadre du **dialogue constructif** mené entre l'État et les collectivités territoriales pour la bonne gestion des finances publiques.*

Mes équipes du pôle gestion publique en direction, et notamment votre conseillère aux décideurs locaux dédiée ainsi que le comptable du service de gestion comptable, se tiennent à votre entière disposition pour échanger sur les perspectives qui découlent de ces travaux. »

Source : courrier du directeur régional des Finances publiques au Président de Bordeaux Métropole, 6 novembre 2026

La note d'analyse de la DRFIP

Une lecture de l'atterrissage 2026, établie à partir de nos propres données

Le périmètre

- Budget principal
- Budget annexe Transports
- Budget annexe Stade Atlantique
- Sur les seules données transmises par la Métropole

La méthode

- Produits et charges réels de fonctionnement
- CAF brute et CAF nette
- Endettement et capacité de remboursement
- Investissement rapproché de l'autofinancement

Les limites

- Une analyse prévisionnelle
- Une appréciation de la situation, non une certification

Source : DRFIP Nouvelle-Aquitaine et Gironde, note d'analyse « Atterrissage prévisionnel 2026 Bordeaux Métropole » du 6 novembre 2026

Budget principal : les indicateurs de la DRFIP

Une capacité de désendettement au-delà du seuil de 12 ans fin 2026

Budget principal	Atterrissage 2026
Produits réels de fonctionnement	848,9 M€
Charges réelles de fonctionnement	761,9 M€
Charges d'intérêts	41,5 M€
Taux de rigidité des charges (norme : 55 %)	54,8 %
CAF brute	**86,9 M€**
CAF nette	**–4,4 M€**
Emprunts nouveaux	472,8 M€
Dépenses d'équipement	547,8 M€
Encours de dette	1,7 Md€
Capacité de désendettement (seuil : 12 ans)	**19,8 ans**

19,8 ans

de capacité de désendettement, pour un seuil de 12 ans maximum

Points de vigilance

- Fonds de roulement de –22 M€ en 2025, non estimé pour 2026
- Ligne de trésorerie mobilisée jusqu'à 60 M€ (mars à août)
- 49,6 M€ d'avances remboursables envisagées en 2026

Source : DRFIP Nouvelle-Aquitaine et Gironde, note d'analyse « Atterrissage prévisionnel 2026 Bordeaux Métropole » du 6 novembre 2026 ; données transmises par Bordeaux Métropole

Les orientations de la DRFIP

Restaurer en 2027 une trajectoire soutenable du budget principal

1

Une trajectoire soutenable

Restaurer les marges du budget principal dès 2027, sans reporter la contrainte sur les exercices suivants

2

Dépenses et recettes

Agir sur chacune des dépenses et des recettes de fonctionnement, avec une attention particulière à la masse salariale

3

Le PPI en priorité

Réexaminer la programmation pluriannuelle et sécuriser son plan de financement

4

Une vision consolidée

Compléter l'analyse par les besoins de financement, le bilan et la trésorerie

5

Le pilotage financier

Renforcer le suivi : tableaux de bord, prévisions, détection rapide des écarts

Une action coordonnée sur les dépenses, les recettes, le rythme des investissements et leur financement.

Source : DRFIP Nouvelle-Aquitaine et Gironde, note d'analyse « Atterrissage prévisionnel 2026 Bordeaux Métropole » du 6 novembre 2026

La synthèse de la DRFIP

Une dégradation préoccupante des équilibres financiers du budget principal

« L'analyse de l'atterrissage prévisionnel 2026 met en évidence une dégradation préoccupante des équilibres financiers du budget principal, caractérisée par la contraction des produits, la progression des dépenses de fonctionnement, l'érosion de l'autofinancement, une détérioration marquée de la capacité de désendettement et un niveau d'endettement prévisionnel franchissant le seuil d'alerte. »

« Le ratio de désendettement est désormais largement au-dessus des normes recommandées : la collectivité se trouverait fin 2026 en situation de sur-endettement. »

Source : DRFIP Nouvelle-Aquitaine et Gironde, note d'analyse « Atterrissage prévisionnel 2026 Bordeaux Métropole » du 6 novembre 2026

3

Atterrissage 2026

Vice-Président aux finances · 10 min

Atterrissage budgétaire 2026

Mouvements réels en k€ · sources : EY (juin 2026), DGFCP (proj. 3 au 30/09), DRFIP (note du 6 novembre 2026)

k€	CFU 2024	CFU 2025	Atterr. 2026 EY	Atterr. 2026 BM	DRFIP 6 nov. 2026
Recettes de gestion ①	935 772	935 969	921 716	**928 562**	848 900 [a]
Dépenses de gestion (hors intérêts) ①	754 265	787 938	799 211	**800 382**	720 400 [a]
Épargne de gestion	**181 507**	**148 031**	**122 505**	**128 181**	**128 500**
Résultat financier (intérêts nets) ②	–19 296	–30 533	–35 296	**–40 288**	–41 500 [b]
Résultat exceptionnel	1 122	115	–638	**–958**	–
Épargne brute (CAF brute)	**163 333**	**117 613**	**86 571**	**86 935**	**86 900**
Taux d'épargne brute ①	*17,5 %*	*12,6 %*	*9,4 %*	***9,4 %***	*10,2 %*
Remboursement en capital de la dette	–58 195	–143 357	–88 344	**–91 344**	–91 300
Épargne nette (CAF nette)	**105 138**	**–25 744**	**–1 773**	**–4 409**	**–4 400**
Recettes d'investissement (hors emprunt)	193 403	145 627	148 978	**131 055**	–
Dépenses d'investissement (hors dette) ③	641 903	576 522	568 062	**606 438**	547 800 [c]
Emprunts nouveaux	**440 110**	**285 005**	**408 857**	**472 792**	**472 800**
Encours de dette au 31/12	**1 218 119**	**1 341 570**	**1 662 083**	**1 723 018**	**≈ 1 720 000**
Capacité de désendettement	**7,5 ans**	**11,4 ans**	**19,2 ans**	**19,8 ans**	**19,8 ans**

Mêmes résultats, présentations différentes : épargne brute, épargne nette, emprunt, encours et capacité de désendettement concordent.

① reversements de fiscalité (78 M€, chap. 014) et atténuations de charges (2,9 M€, chap. 013) : comptés bruts par BM, déduits par la DRFIP, épargne inchangée

② la DRFIP donne la seule charge d'intérêts ③ BM inclut 49,6 M€ d'avances remboursables (régie de l'eau, La Fab), que la DRFIP n'intègre pas

[a] produits réels 848,9 M€ ; charges réelles 761,9 M€ hors intérêts (41,5 M€) · [b] charge d'intérêts · [c] dépenses d'équipement, subventions comprises

4

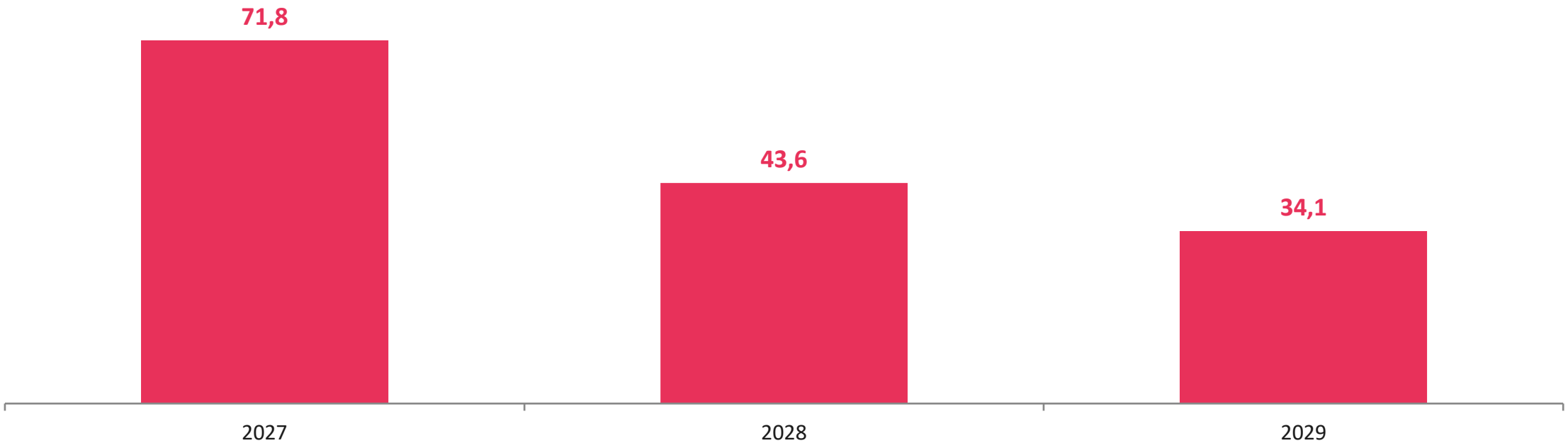
Mesures d’urgence 2026 et Trajectoire 2027-2029

Vice-Président aux finances · 10 min

Montant des économies cumulatives à réaliser pour éviter la tutelle

Après 72 M€ en 2027, 78 M€ de plus en 2028-2029

Économies nouvelles sur les dépenses de gestion (scénario EY), en M€



Notre boussole d'ici 2029 : près de 180 M€ à trouver

150 M€ d'économies de gestion et une marge de sécurité, toutes les mesures n'aboutissant pas à 100 %.

Source : EY, scénario de retour sous 12 ans de capacité de désendettement, sans levier fiscal

5

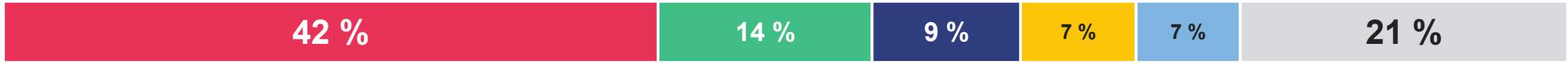
Comprendre nos marges de manœuvre :

Vice-Président aux finances · 25 min

Le fonctionnement 2026 en un coup d'œil

816 M€ de dépenses, lus sous deux angles

Par politique publique



Ressources et fonctions support
341,7 M€

- 151 M€ de personnel administration et support
- 131 M€ de charges financières et versements aux communes (38 %)
- 22 M€ de bâtiments (immobilier, fluides, maintenance)
- 12 M€ de parc matériel
- 6,7 M€ de personnel non ventilé
- 4,5 M€ d'assurances · 3 M€ de logistique · 3 M€ de restauration

Voirie, mobilités et propreté
111,7 M€

- 40 M€ de personnel voirie et mobilités
- 30 M€ de personnel propreté, énergie et nature
- 19,5 M€ de propreté
- 14 M€ de maintenance de la voirie
- 7 M€ de signalisation
- 1 M€ de maintenance des ouvrages d'art

Prévention des risques
77,5 M€

- 74 M€ pour le SDIS (95 %)
- 2,3 M€ pour le programme GEMAPI
- 0,4 M€ de maintenance des hydrants et plan de résilience

Aménagement et espaces verts
60,3 M€

- 60,3 M€ de personnel (aménagement et espaces verts)

Collecte et tri des déchets
54,4 M€

- 54,4 M€ de personnel de collecte et de tri (refacturé)

Autres politiques
170,8 M€

- 36 M€ de numérique · 36 M€ d'eau et assainissement
- 22 M€ d'attractivité (événements, culture, sport, tourisme)
- 15 M€ d'aménagement et habitat · 14 M€ de transports
- 12 M€ d'environnement · 9 M€ de foncier
- 10 M€ de personnel (action économique, culture)
- 8 M€ de pilotage · 7,6 M€ de développement économique

Par nature de dépenses



Masse salariale
352,9 M€

SDIS
73,9 M€

Subv. budgets annexes
55,8 M€

Entretien espace public
40,0 M€

Dotation de solidarité
37,2 M€

Autres postes
256,6 M€

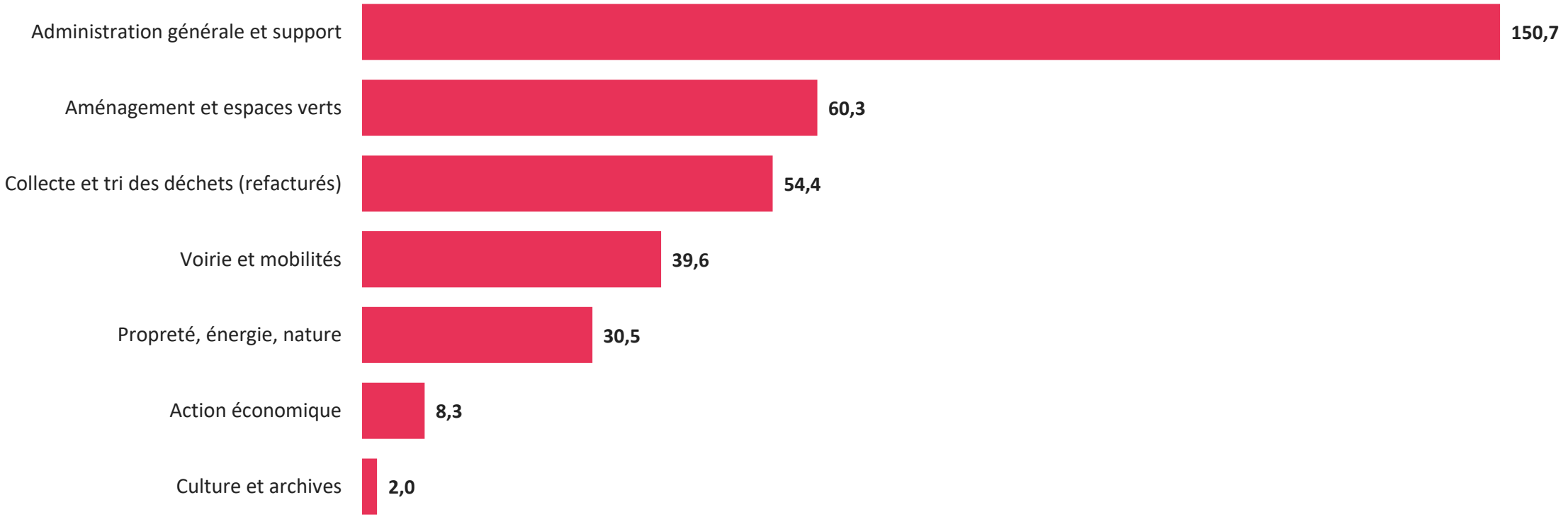
Autres postes (256,6 M€), dont : *35 M€ d'eau et assainissement · 32 M€ de numérique (dont 14 M€ de licences cloud et télécom) · 23 M€ de subventions aux associations · 19 M€ d'entretien et location de bâtiments · 17 M€ de DILICO · 15 M€ d'attribution de compensation · 12 M€ de parc matériel · 11 M€ de subventions publiques*

Sources : BP 2026 (secteurs d'intervention) et EY ; détail : DGFCP, point VP Finances du 6 novembre 2026. Personnel réparti selon la masse salariale par politique (planche 17).

La masse salariale

352,5 M€ pour environ 5 800 ETP, dont 43 % en administration et fonctions support

Masse salariale 2026 par politique, en M€ (comptes 641, 645, 647, 648)



Source : maquette budgétaire BP 2026, annexe IV-A2 et état du personnel ; EY, analyse financière (octobre 2026)

Des dépenses largement contraintes

Les marges de manœuvre portent sur 27 % des dépenses de gestion



Dépenses « modulables » : environ 220 M€

- La Métropole peut en théorie agir librement sur ce volant de dépenses
- Ajustements à la baisse possibles, sous réserve des contraintes contractuelles (marchés, conventions) et politiques

Dépenses « contraintes » : environ 595 M€

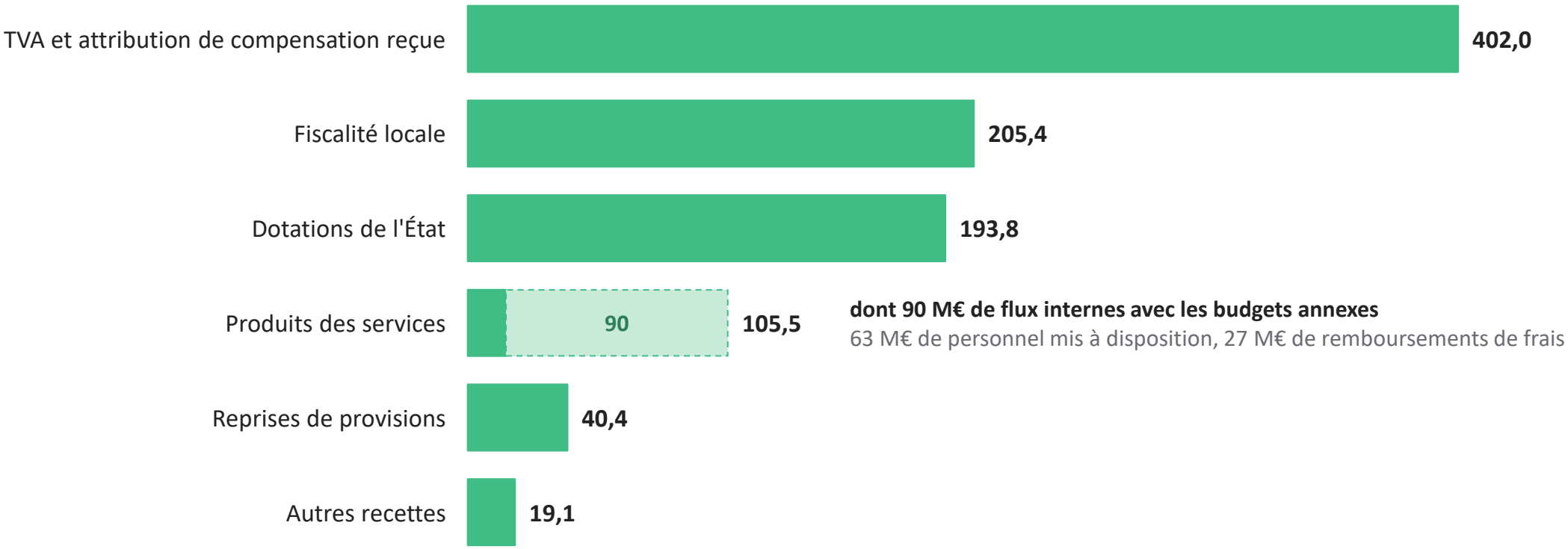
- Charges de personnel, reversements de fiscalité (attribution de compensation, FPIC), contributions obligatoires, subventions d'équilibre aux budgets annexes
- Masse salariale : la stabiliser ou la réduire suppose une réorganisation importante de l'administration
- Autres postes pilotables à la marge : négociation de la contribution au SDIS, stabilisation des versements aux budgets annexes

Source : EY, analyse financière de Bordeaux Métropole, rapport du 1er octobre 2026 (p. 39, BP 2026)

Recettes : la structure en 2026

966 M€ de recettes réelles de fonctionnement, dont 923 M€ de gestion

Recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2026, en M€



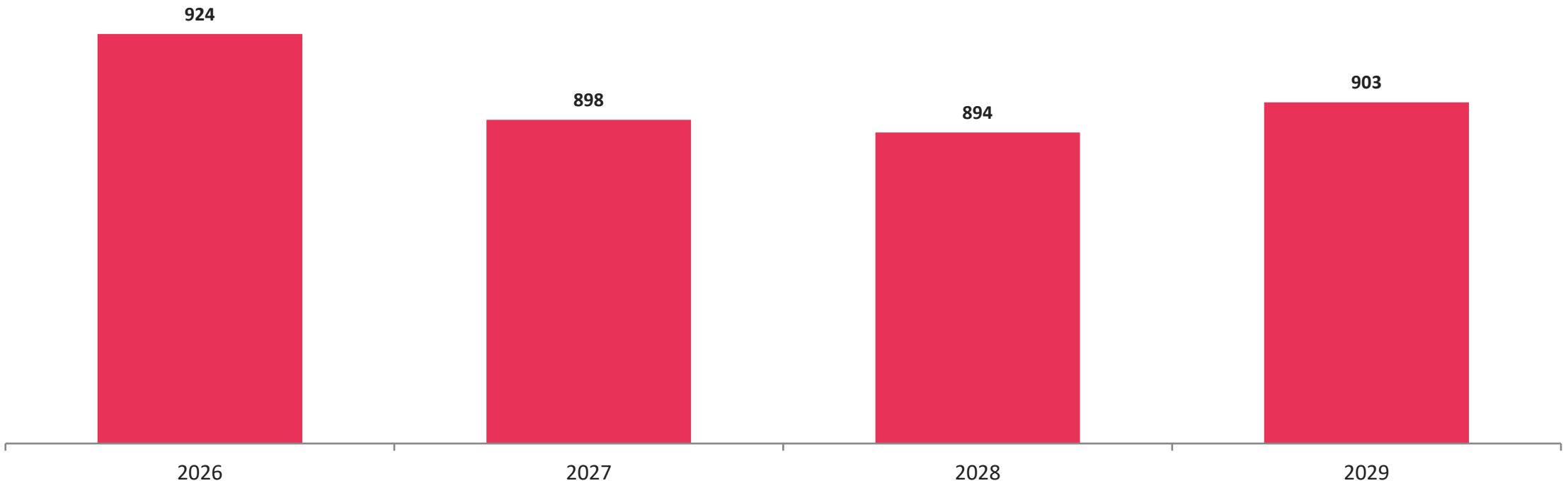
dont 90 M€ de flux internes avec les budgets annexes
63 M€ de personnel mis à disposition, 27 M€ de remboursements de frais

Source : maquette budgétaire BP 2026, section de fonctionnement, opérations réelles ; flux internes : DGFCP

Recettes : l'évolution jusqu'en 2029

Des recettes de gestion en baisse jusqu'en 2028, encore sous leur niveau de 2026 en 2029

Recettes de gestion du budget principal hors activation du levier fiscal, en M€



Source : EY, analyse financière de Bordeaux Métropole, rapport du 1er octobre 2026 (p. 38) ; axe vertical tronqué à 800 M€

PLF 2027 : l'impact pour la Métropole à date

Environ 40 M€ de ressources en moins en 2027

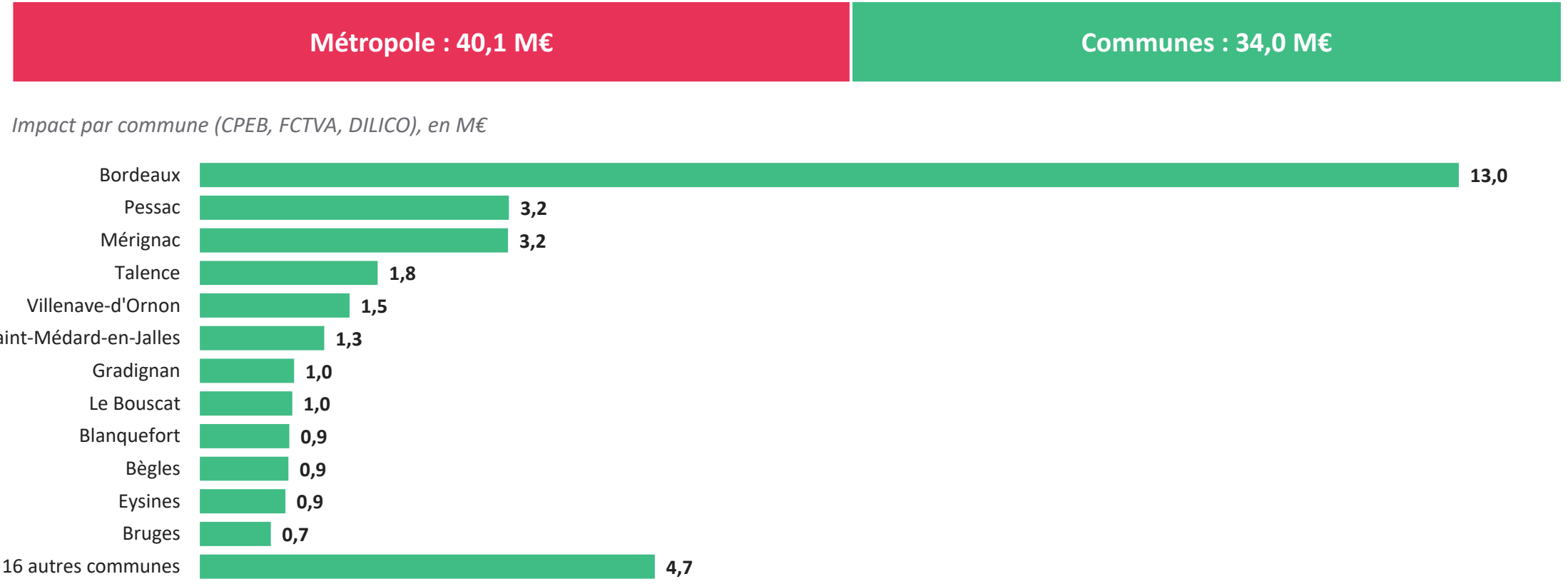
Mesure	Impact 2027 (M€)
Contribution sur les recettes (CPEB) Prélèvement de 2 % des recettes réelles de fonctionnement (taux plafond, 10e décile)	–17,4
FCTVA Taux de droit commun ramené de 16,404 % à 11,404 %	–13,8
DILICO Reconduction du dispositif : décalage de trésorerie	–5,0
TVA Moindre dynamique des fractions de TVA (–1,8 %)	–3,9
Total PLF 2027	**–40,1 M€**

Hors loi de finances : hausse de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, –4,1 M€ supplémentaires

Source : simulateur France urbaine PLF 2027 (PLF initial, hypothèses du 3 octobre 2026) – estimations provisoires

PLF 2027 : un effort pour tout le territoire

Environ 74 M€ de ressources en moins pour la Métropole et ses 28 communes

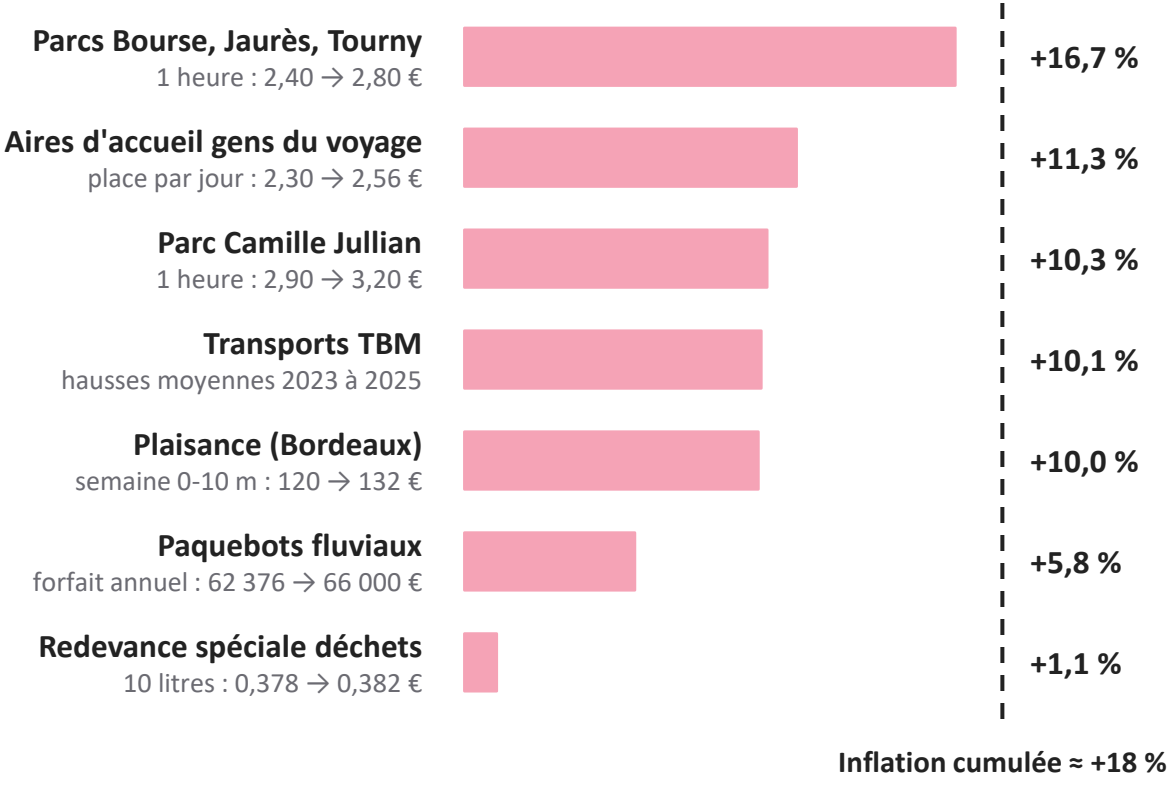


Source : simulateur France urbaine PLF 2027 (PLF initial, hypothèses du 3 octobre 2026) – estimations provisoires

Tarifs : évolution 2020-2026

Des hausses toutes inférieures à l'inflation cumulée

Évolution d'un tarif repère par service entre 2020 et 2026



Sources : délibérations tarifs 2020 (déc. 2019) et 2026 (n° 2025-533), délibération TBM n° 2026-339 ; INSEE (inflation 2021-2025), 2026 estimée à 2,5 %

Tarifs : quelles marges de manœuvre ?

Ce que rapporterait un rattrapage de l'inflation 2020-2026

Service	Évolution 2020-2026	Recettes	Rattrapage théorique
Transports TBM	+10 %	≈ 97 M€	**≈ 7,2 M€**
Redevance spéciale déchets	+1 %	2,9 M€	**≈ 490 K€**
Équipements fluviaux	+6 à 10 %	0,7 M€	**≈ 50 K€**
Gens du voyage	+11 %	0,2 M€	**≈ 15 K€**
Taxe de séjour	+54 %	–	**0**
Parcs de stationnement concédés	+10 à 17 %	–	**0**

Calcul indicatif : recettes 2026 × écart entre l'inflation cumulée 2020-2026 (≈ +18 %) et l'évolution du tarif repère. Recettes TBM déduites de la délibération n° 2026-339.

Mutualisation : état des lieux

Dix ans après, un modèle unique en France par son ampleur

25 sur 28
communes ont mutualisé au moins un domaine

1 863
agents transférés ou financés par les communes, dont 1 181 pour Bordeaux

128 M€
versés chaque année par les communes via l'attribution de compensation

2,6 M€
de révisions de niveau de service au 1er janvier 2026 (2 % des montants)

Le principe

- Services communs métropolitains exerçant des missions communales
- Les communes gardent leurs compétences et décident de leurs politiques
- Le maire garde une autorité fonctionnelle sur les agents

Le financement

- Coût évalué à l'entrée (5 postes : personnel, fonctionnement, investissement, locaux, structure)
- Imputé sur l'attribution de compensation : 114 M€ en fonctionnement, 14 M€ en investissement
- Montants figés, sans indexation automatique

Le cadre

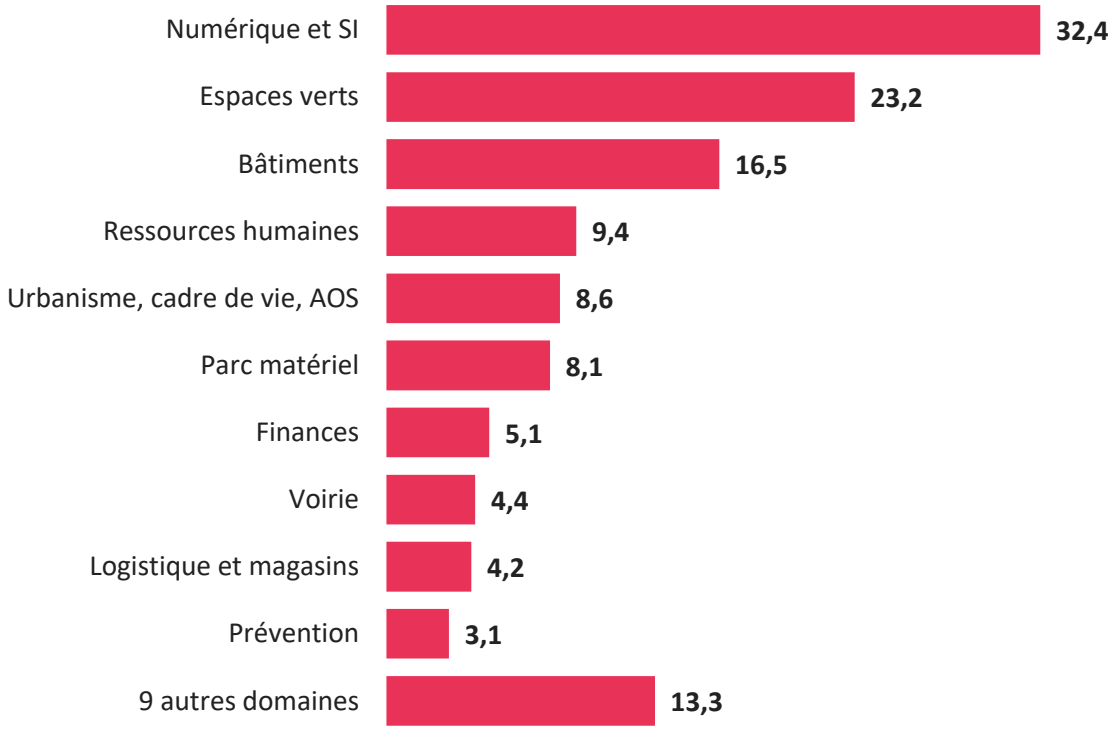
- Domaines ouverts à la carte en 2016, par blocs depuis 2022
- Numérique : prérequis aux fonctions support
- Contrats d'engagement par domaine, revus chaque année

Sources : note DGTMCIAR/2026/078 du 29 avril 2026 ; groupe de travail Mutualisation du 15 octobre 2026 (données au 1er janvier 2026)

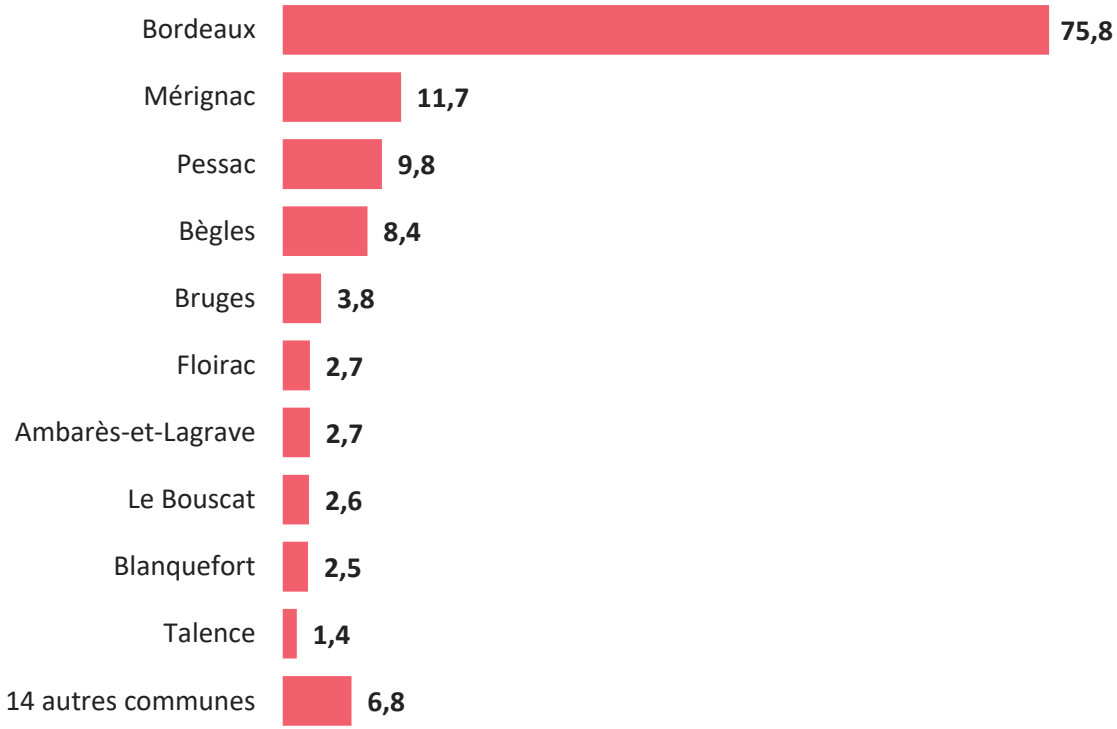
Mutualisation : qui finance quoi ?

Répartition des 128 M€ versés par les communes au 1er janvier 2026

Par domaine, en M€



Par commune, en M€

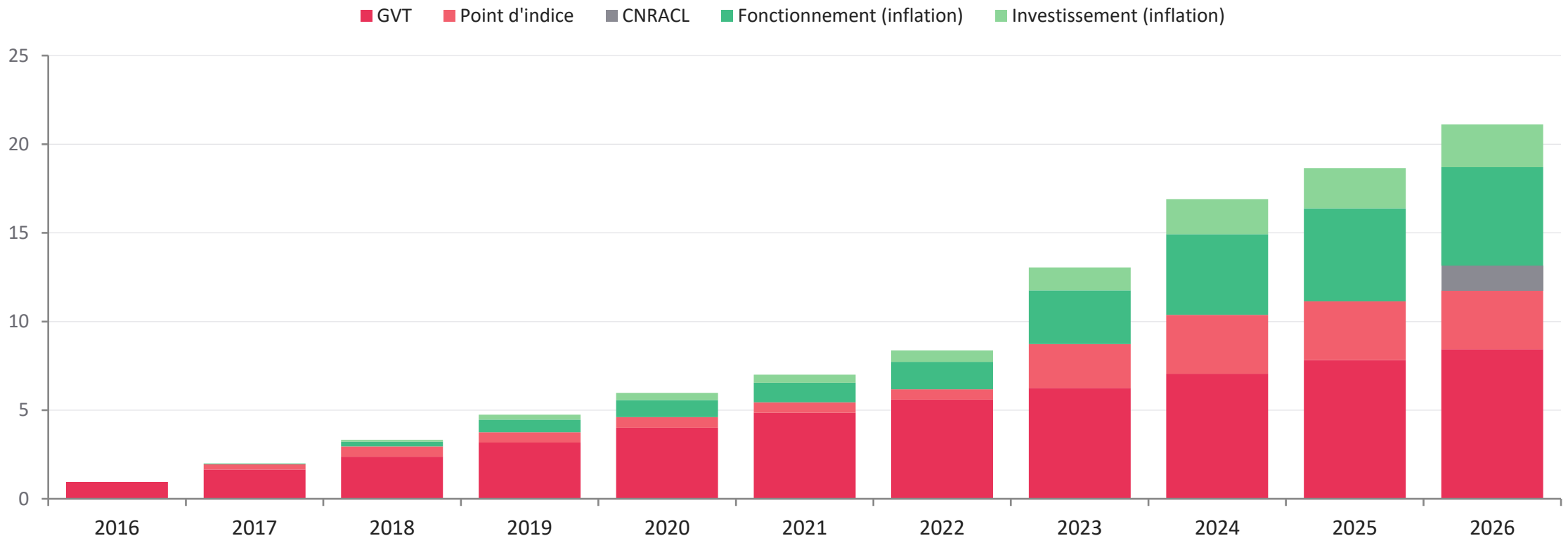


Bordeaux représente 59 % des montants et 63 % des agents. Source : groupe de travail Mutualisation du 15 octobre 2026 (montants FIMUT, cycles et révisions de niveau de service)

Mutualisation : la dynamique des charges

Les hausses de coûts depuis 2016 sont entièrement portées par la Métropole

Surcoût annuel supporté par la Métropole par rapport aux montants figés, en M€



Sources : note DGTMCIAR/2026/078 du 29 avril 2026 ; groupe de travail Mutualisation du 15 octobre 2026 (données au 1er janvier 2026)

Budgets annexes : le périmètre

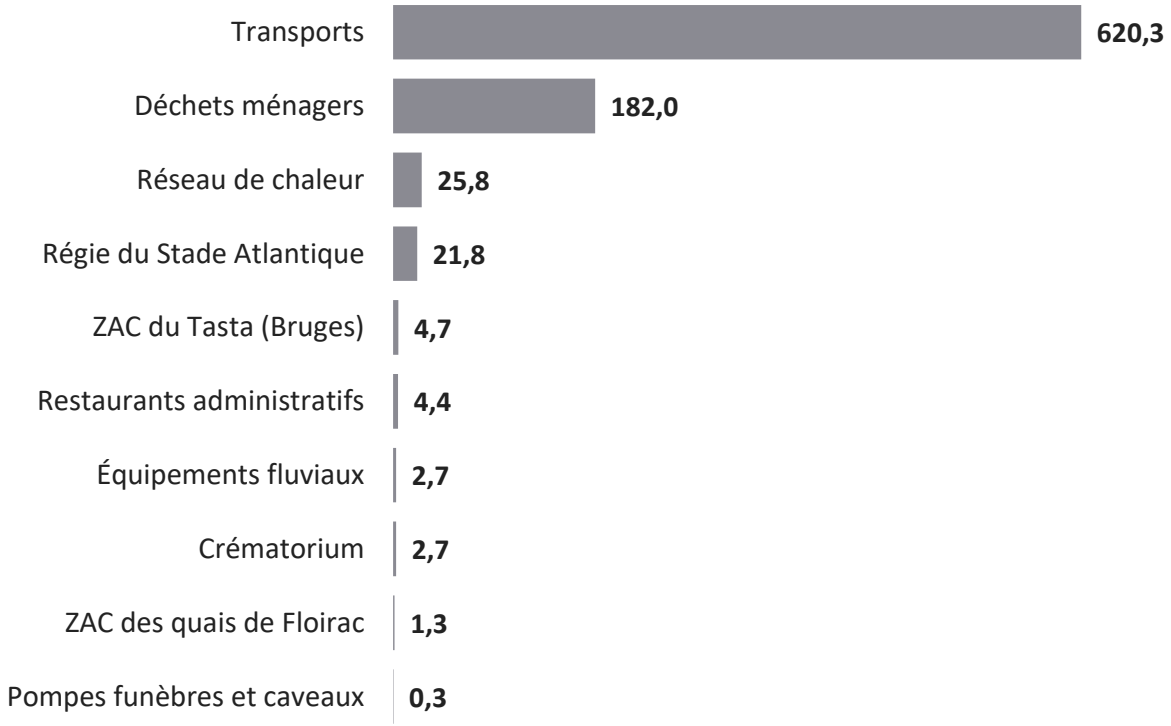
Sur 13 budgets annexes, 5 pèsent sur le budget principal

1. **Transports**
2. **Stade Atlantique**
3. **Restaurants administratifs**
4. **Metpark**
5. **Équipements fluviaux**

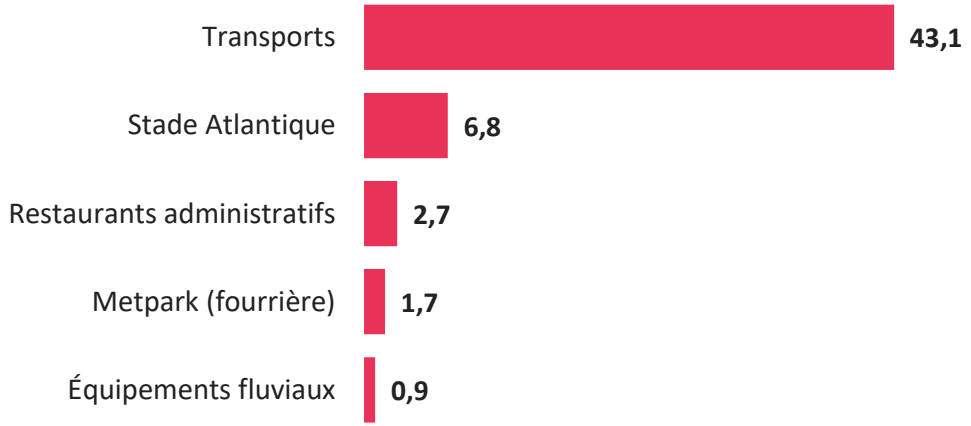
Budgets annexes : volumes et subventions

55 M€ de subventions d'équilibre versées par le budget principal en 2026

Volume des budgets annexes au BP 2026, en M€



Subventions d'équilibre du budget principal, en M€



55,3 M€

de subventions d'équilibre en 2026 (+14 %), dont 78 % pour les transports

Source : maquette budgétaire BP 2026 (budget principal et budgets annexes), crédits votés

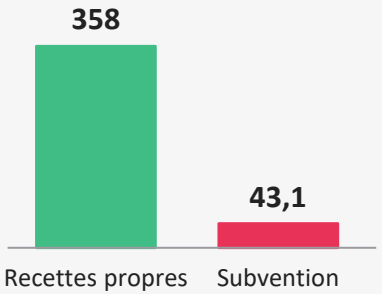
Budgets annexes : les 5 budgets subventionnés

55 M€ de subventions d'équilibre en 2026, dont 78 % pour les transports

Transports

43,1 M€

de subvention en 2026



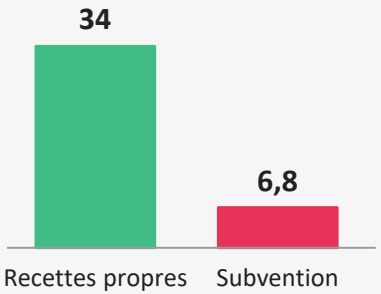
Dette fin 2025 **657 M€**
Désendettement **19 ans**

Dette élevée ; ≈ 10 à 15 M€ d'économies espérées en 2027

Stade Atlantique

6,8 M€

de subvention en 2026



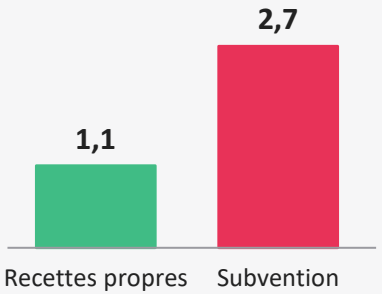
Dette fin 2025 **0 €**

83,2 M€ remboursés en 2025 ; régie depuis juillet 2025 ; 1 M€ d'économie actée en 2027

Restaurants administratifs

2,7 M€

de subvention en 2026



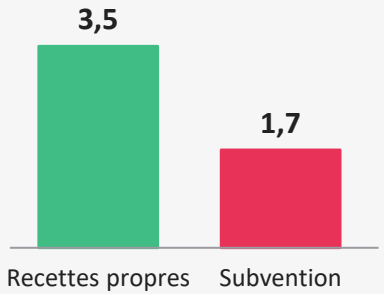
Subvention / recettes propres
× 2,5

Subvention supérieure aux recettes ; pas de marge tarifaire

Metpark (fourrière)

1,7 M€

de subvention en 2026



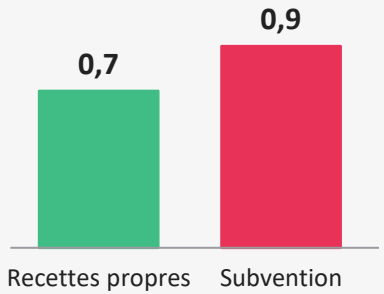
Dette fin 2025 **0 €**

Fourrière déficitaire ; 5 M€ ponctuels pour le BP en 2027

Équipements fluviaux

0,9 M€

de subvention en 2026



Subvention / recettes propres
× 1,3

Départ d'un paquebot ; 0,3 M€ d'économie actée en 2027

Sources : maquette BP 2026 ; EY, analyse financière, 1er octobre 2026 (dette, capacité de désendettement) ; DGFCP, rencontres du 19/10/2026

Les satellites et organismes partenaires

Des structures globalement solides, aux enjeux différents

Structure	Produits d'exploitation 2025	Situation financière
Régie de l'eau	128 M€	Épargne brute 28 %, désendettement 2,1 ans
Metpark	28 M€ (+ 3,5 M€ fourrière)	Stationnement solide, PPI de 25 M€ autofinancé
MIN	3,6 M€	Épargne brute 42 %, 11,5 M€ de trésorerie, pas de dette
BMA (SEM)	6,3 M€	Fonds propres de 27,5 M€, trésorerie de près de 17 M€
InCité (SEM)	25 M€	Bilan de 107,9 M€, dette de plus de 60 M€
La Fab (SPL)	45 M€	Bilan doublé en six ans (128 M€)
Gertrude (SAEM)	2,8 M€ *	Fonds propres de 5,2 M€, trésorerie de 5,9 M€, cotation G1+

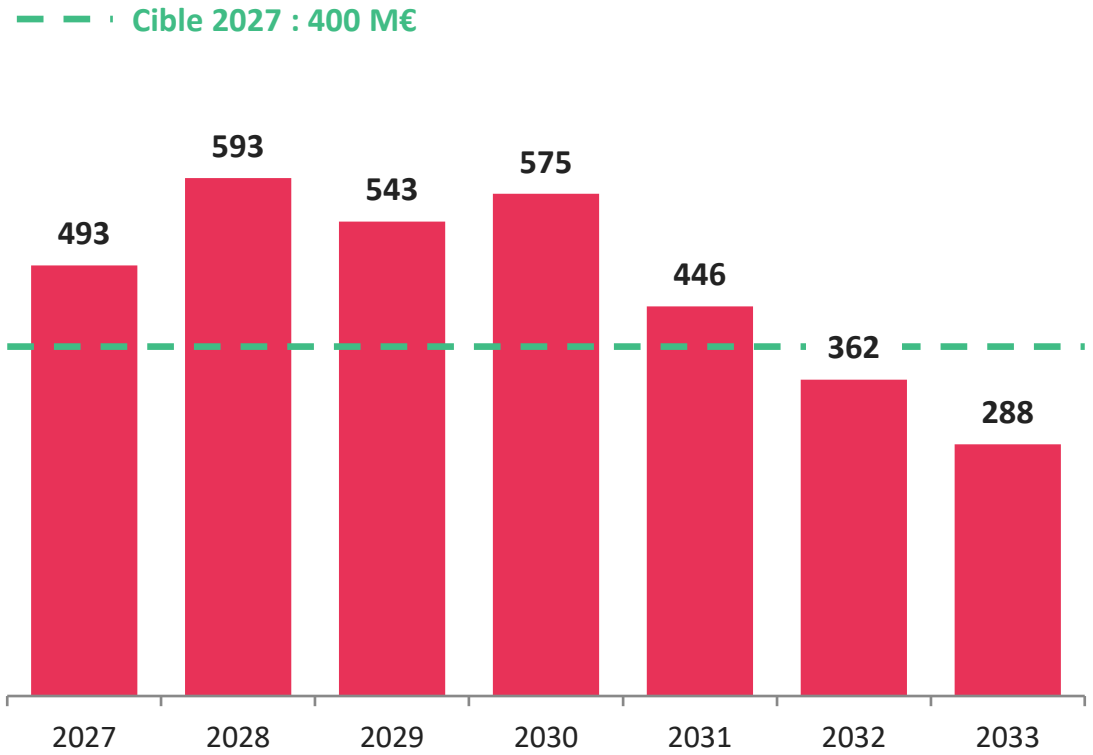
** Gertrude : dernier exercice connu (rapport des administrateurs 2025)*

Sources : EY, analyse financière de Bordeaux Métropole, rapport du 1er octobre 2026 (p. 26-33) ; Gertrude : rapport des administrateurs 2025 (exercices 2023-2024)

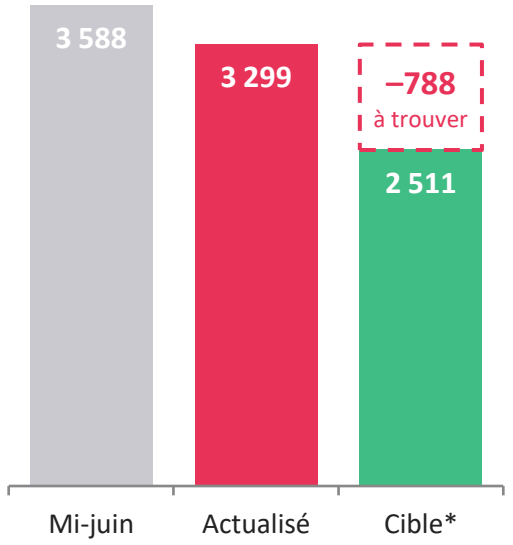
Plan pluriannuel d'investissement

Budget principal : 3,3 Md€ saisis sur 2027-2033, pour une cible de 2,5 Md€

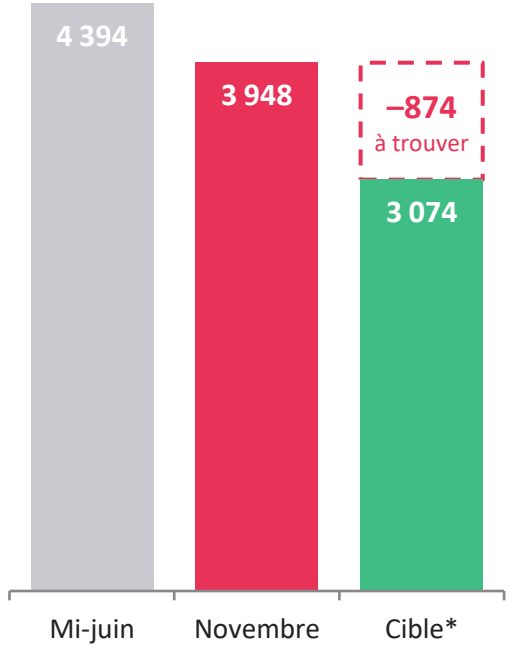
Budget principal par année, saisie de novembre, en M€



Total 2027-2033, budget principal, en M€



Total 2027-2033, consolidé (BP et BA), en M€

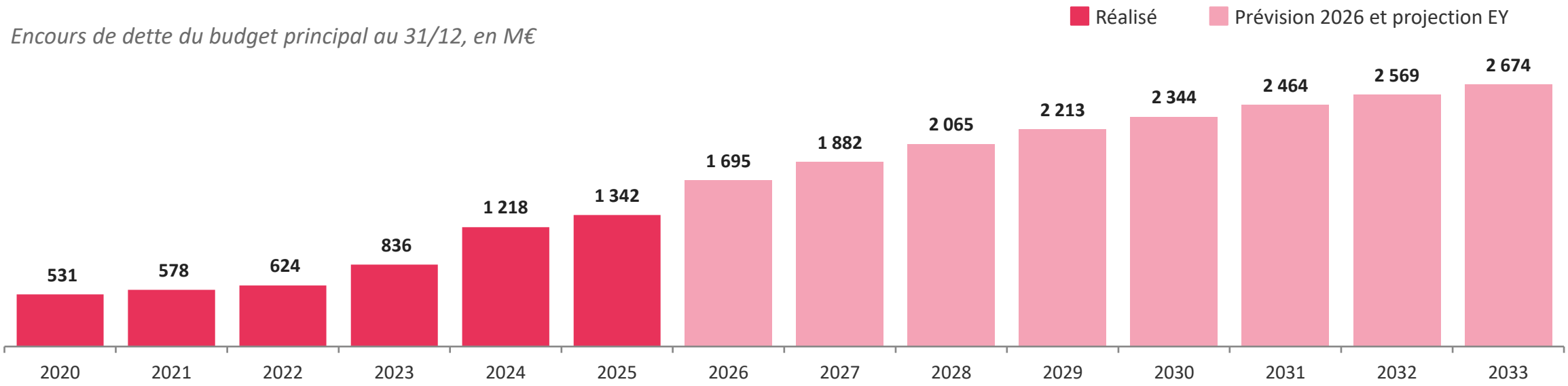


*Source : DGFCP, support BP 2027 – Rencontres DGS-DG du 19 octobre 2026 et PPI à date du 8 novembre 2026 ; * cible fixée sur 2027-2033 ; document de travail*

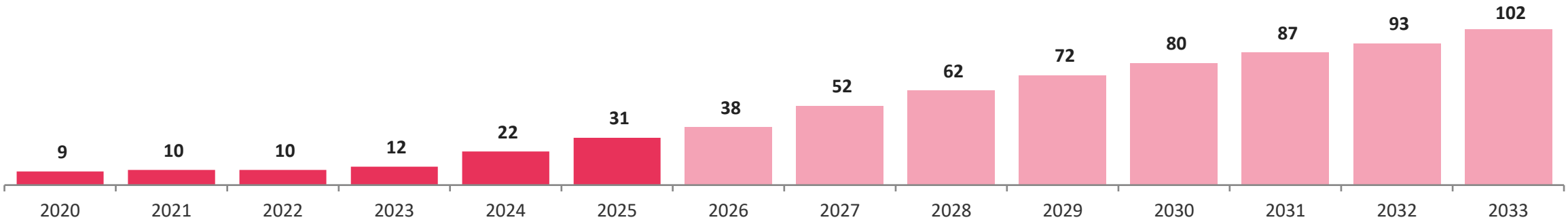
Dette et frais financiers

Un encours multiplié par 2,5 depuis 2020, des frais financiers par quatre d'ici 2026

Encours de dette du budget principal au 31/12, en M€



Charges financières du budget principal, en M€

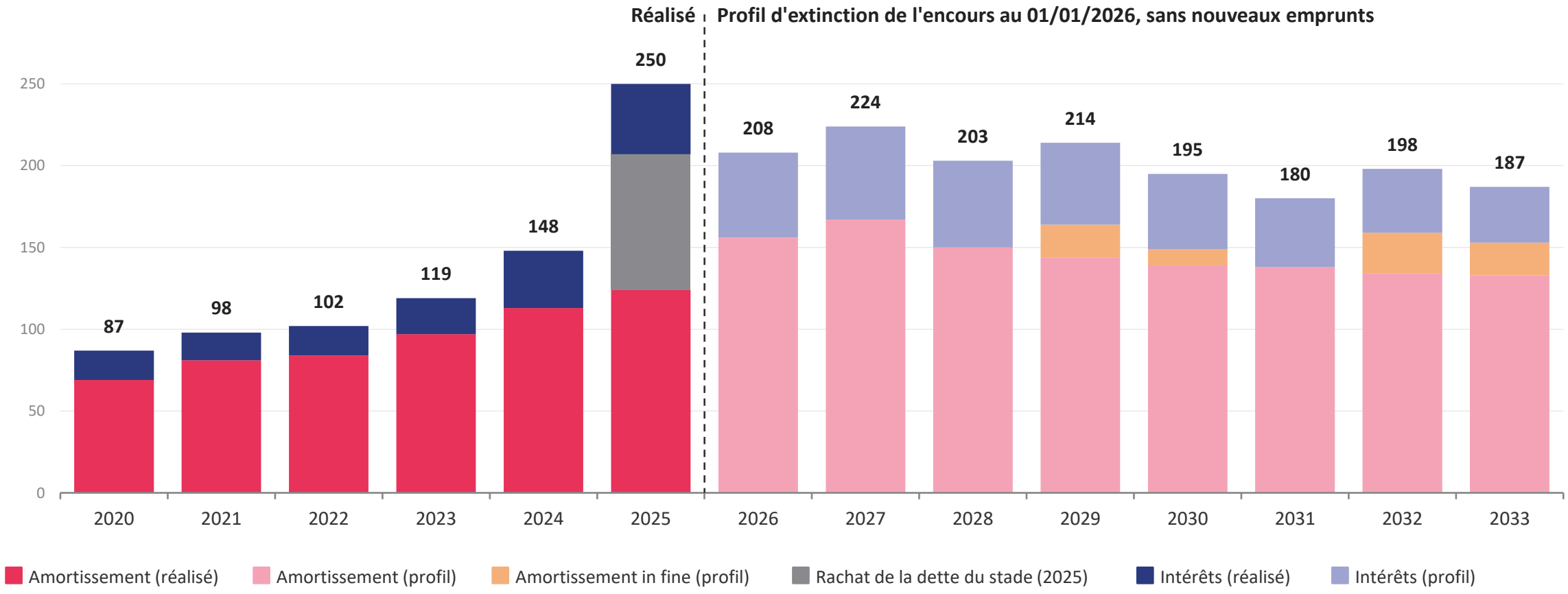


Sources : comptes 2020-2025 ; prévision 2026 et projection 2027-2033 EY (septembre 2026)

Le profil d'extinction de la dette

Dette consolidée (BP et BA) : 87 M€ d'annuités en 2020, plus de 170 M€ par an jusqu'en 2033

Annuités de la dette consolidée, en M€ : réalisé 2020-2025, puis annuités de l'encours au 01/01/2026 et des financements 2026, sans nouveaux emprunts



Sources : BM, évolution de l'encours de dette (21/09/2026) pour 2020-2025 ; FCL Gérer la Cité, rapport dette (21/10/2026), valeurs lues sur le graphique (± 1 M€)

Structure de la dette

Une dette largement sécurisée, mais des emprunts nouveaux plus chers

75 %

de l'encours consolidé à taux fixe au 1er janvier 2026

2,78 %

coût moyen de l'encours au 1er janvier 2026

≈ 4,6 à 4,8 %

coût d'un emprunt nouveau aux conditions de septembre 2026

Encours au 01/01/2026

Type de taux	Encours (M€)	Part	Coût moyen
Taux fixe	**1 515,4**	**74,8 %**	**2,65 %**
Taux variables	**391,9**	**19,3 %**	**3,02 %**
dont EUR3M	260,4	12,8 %	3,10 %
dont EUR12M	52,1	2,6 %	3,62 %
dont Livret A	33,3	1,6 %	2,10 %
dont Euribor 6M	32,1	1,6 %	2,91 %
dont TAG 3M	14,1	0,7 %	2,14 %
Produits structurés	**119,9**	**5,9 %**	**3,62 %**
Total	**2 027,2**	**100 %**	**2,78 %**

Source : EY, présentation du 21 septembre 2026 (structure de la dette consolidée au 01/01/2026)

Conditions de financement (septembre 2026)

	Fixe bancaire 20 ans	Variable bancaire 20 ans	Obligataire
Taux de marché	3,68 %	3,37 %	4,45 %
Marge	1,20 %	1,20 %	0,30 %
Coût budgétaire	**4,78 %**	**4,57 %**	**4,75 %**

Un emprunt nouveau coûte environ 1,7 fois le coût moyen de l'encours actuel.

6

Les leviers en cours d'étude

Vice-Président aux finances · 15 min

Les leviers en cours d'étude

Des pistes à approfondir et à arbitrer

1 **Réduire les dépenses de gestion**

2 **Ingénierie financière et comptable**

3 **Cessions d'actifs**

4 **Amélioration de la trésorerie**

5 **Simplification et optimisation de la gestion**

6 **Optimiser et diversifier les recettes**

Les leviers : exemples de pistes (1/3)

Des actions concrètes à approfondir

1 Réduire les dépenses de gestion

Effectifs	Remplacer les départs au cas par cas, geler les créations de postes hors priorités
Communication, événements, AMO	Réduire la communication, l'événementiel et les dépenses des cabinets de conseils
Niveaux de service	Revoir la fréquence de nettoiement, l'entretien des espaces publics, l'offre en heures creuses
Parc automobile	Réduire le nombre de véhicules et les partager entre services

2 Ingénierie financière et comptable

Budgets annexes	Actualiser l'évaluation des flux financiers réciproques avec les budgets annexes
Communes	Refonder avec les communes le pacte financier (DSM, règlements d'intervention…)
Dette	Refinancer une partie de l'encours, optimiser l'amortissement des nouveaux emprunts
GEMAPI	Réexaminer l'adéquation de la taxe GEMAPI aux investissements programmés

Les leviers : exemples de pistes (2/3)

Des actions concrètes à approfondir

3 Cessions d'actifs

Inventaire	Recenser le foncier et l'immobilier sans usage de service public
Cessions	Vendre les biens non essentiels (terrains, logements, locaux) ou les louer
Locaux	Optimiser l'utilisation des locaux et limiter les locations
Participations	Réexaminer les participations dans les satellites

4 Amélioration de la trésorerie

Pilotage	Renforcer et recentrer la fonction de pilotage financier
Emprunts	Poursuivre l'optimisation de la gestion des emprunts
Avances	Revisiter le rythme des avances aux budgets annexes, satellites et aménageurs
Encaissements	Accélérer la perception des recettes et des subventions attendues

Les leviers : exemples de pistes (3/3)

Des actions concrètes à approfondir

5 Simplification et optimisation de la gestion

Organisation	Réduire les niveaux hiérarchiques, simplifier certains organigrammes
Mutualisation	Approfondir le partage des fonctions support, actualiser son mode de calcul
Numérique	Numériser les circuits : factures, signatures, courriers
Achats	Grouper les achats avec les communes, alléger les validations des marchés

6 Optimiser et diversifier les recettes

Recettes propres	Examiner leurs marges
Tarifs	Indexer sur l'inflation (transports, déchets, plaisance), tarification sociale préservée
Satellites	Faire remonter une partie des réserves des plus solides (dividendes, trésorerie)
Financements extérieurs	Mobiliser État, Europe, Région et mécénat pour les grands événements

7

Proposition des groupes politiques

Réactions, analyses et propositions · 75 min

8

Conclusion et calendrier

Président · 5 min

Le calendrier

Quatre étapes jusqu'au budget primitif 2027

Travail sur le PPI Fin novembre	**Conférences budgétaires** 8 – 15 décembre	**ROB 2027** 5 février	**Budget 2027** 26 mars
Plan pluriannuel d'investissement • Toilettage et lissage des opérations • Retour vers la cible de 3,1 Md€ sur 2027-2033	**VP et conseillers délégués** • 6 réunions thématiques • Fonctionnement et investissement • Propositions d'économies par politique	**Conseil métropolitain** • Intégration des arbitrages • Débat et adoption du ROB 2027 • Adoption de la DSM	**Conseil métropolitain** • Consolidation du budget • Vote du BP 2027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
24 RUE FRANÇOIS DE SOURDIS – BP 908
33060 BORDEAUX CEDEX

Direction régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde

Le directeur régional des Finances publiques

24 rue François de Sourdis – BP 908
33060 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 90 76 00

drfip33.gestionpublique@dgfip.finances.gouv.fr
drfip33.mcdp@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle,
33000 Bordeaux

Bordeaux, le 06/11/2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, jointe au présent pli, la note d'analyse relative à l'atterrissage financier de votre métropole pour l'exercice se clôturant en décembre 2026.

Ce document de synthèse, élaboré sur une base strictement technique à partir des données transmises par vos propres services, propose une lecture croisée des équilibres du budget principal ainsi que de certains budgets annexes.

Cette approche permet d'en apprécier les dynamiques globales et offre des pistes de réflexion de nature à accompagner vos choix budgétaires. Les éléments ainsi partagés visent exclusivement à nourrir vos propres orientations, dans le cadre du dialogue constructif mené entre l'État et les collectivités territoriales pour la bonne gestion des finances publiques.

Mes équipes du pôle gestion publique en direction, et notamment votre conseillère aux décideurs locaux dédiée ainsi que le comptable du service de gestion comptable, se tiennent à votre entière disposition pour échanger sur les perspectives qui découlent de ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'administrateur de l'Etat,
Laurent FOURQUET

Copie conforme :
- Madame la Préfète de Région
- Madame la Directrice Générale des Finances Publiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine
24 rue François de Sourdis
33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 90 76 00
drfip33.gestionpublique@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : MRCDP Nouvelle-Aquitaine
drfip33.mcdp@dgfip.finances.gouv.fr

Bordeaux, le 06/11/2026

Le directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Objet : Atterrissage prévisionnel 2026 Bordeaux Métropole

Principes méthodologiques et limites d'interprétation

L'analyse repose sur les seules données financières communiquées par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'établissement de l'atterrissage prévisionnel au 31 décembre 2026.

Elle vise à apprécier la trajectoire d'exécution budgétaire, les principaux équilibres de fonctionnement et les risques pesant sur la soutenabilité financière de la collectivité.

1. Le périmètre et la source des données

Les données analysées sont **celles transmises par Bordeaux Métropole** (notamment les produits et charges réelles, les nouveaux emprunts et les dépenses d'équipement).

L'étude porte distinctement sur le **budget principal, le budget annexe Transports et le budget annexe Stade Atlantique**, sans préjuger des retraitements qui seraient nécessaires à une analyse consolidée de l'ensemble des budgets (13 budgets annexes).

2. L'analyse des produits et des charges réels

L'examen privilégie les produits et les charges réels de fonctionnement, afin d'apprécier les ressources effectivement encaissées et le niveau des dépenses supportées par la collectivité. Les évolutions sont analysées en distinguant les tendances structurelles des éléments exceptionnels susceptibles d'affecter la comparabilité des exercices.

3. L'appréciation de l'autofinancement

La CAF brute et la CAF nette constituent les indicateurs centraux de l'analyse. Elles permettent d'apprécier respectivement la capacité de la collectivité à dégager une épargne sur son fonctionnement et les ressources restant disponibles après remboursement du capital de la dette pour contribuer au financement de ses investissements et/ou réduire son endettement.

4. L'analyse de l'endettement et de sa soutenabilité

L'évolution de l'encours de dette, des emprunts nouveaux, des remboursements en capital, des charges d'intérêts et de la capacité de désendettement sont également examinés. L'appréciation ne repose donc pas sur le seul niveau de dette, mais sur la capacité prévisionnelle de la collectivité à en assurer durablement le remboursement.

5. La mise en perspective des besoins d'investissement

Les dépenses d'équipement sont rapprochées du niveau d'autofinancement disponible et des ressources externes nécessaires. Cette approche vise à identifier les tensions potentielles sur le financement des investissements et à apprécier la nécessité d'un ajustement dans leur programmation.

6. Les limites de l'exercice

L'analyse présente un **caractère prévisionnel et demeure tributaire de la fiabilité des hypothèses retenues par la collectivité.**

En l'absence de données bilantielles prévisionnelles complètes et de tableau de financement détaillé, l'analyse ne permet pas de reconstituer intégralement les équilibres de clôture, de déterminer précisément le besoin de financement global ni d'établir une prévision exhaustive de la trésorerie nette.

En conséquence, les constats formulés doivent être interprétés comme une appréciation de la trajectoire financière anticipée et chiffrée par la collectivité, et non comme une certification de l'exécution définitive. Ils appellent, pour être pleinement consolidés, la production d'un bilan fonctionnel prévisionnel, d'un plan de trésorerie actualisé et d'un tableau de financement rapprochant les besoins et les ressources attendues.

Synthèse

L'analyse de l'atterrissage prévisionnel 2026 de Bordeaux Métropole met en évidence une dégradation préoccupante des équilibres financiers du budget principal, caractérisée par la contraction des produits, la progression des dépenses de fonctionnement, l'érosion de l'autofinancement, une détérioration marquée de la capacité de désendettement et un niveau d'endettement prévisionnel franchissant le seuil d'alerte.

Les produits réels de fonctionnement diminueraient de 18,8 M€ pour s'établir à 848,9 M€, tandis que les charges progresseraient de 23,5 M€, à 761,9 M€. Cette évolution défavorable comprime encore les marges de fonctionnement et ramène la capacité d'autofinancement brute à 86,9 M€, contre 129,2 M€ en 2025. La CAF nette demeurerait négative, à –4,4 M€, ne permettant plus de dégager une contribution positive au financement des investissements après remboursement annuel du capital de la dette.

Dans le même temps, les dépenses d'équipement resteraient particulièrement élevées, à 547,8 M€, et les emprunts souscrits atteindraient 472,8 M€. L'encours de dette prévisionnel avoisinerait 1,7 Md€, portant la capacité de désendettement à 19,79 années, niveau très supérieur au seuil de référence de 12 années. La progression des charges d'intérêts, estimées à 41,5 M€, accentue encore la rigidité budgétaire et réduit les marges de manœuvre futures.

La situation du budget annexe Transports apparaît, en comparaison, plus favorable en matière d'autofinancement. L'épargne brute prévisionnelle atteindrait 70,4 M€ et la CAF nette 16,0 M€. Toutefois, l'encours de dette progresserait à 672,4 M€, tandis que les dépenses d'équipement atteindraient 97,8 M€. La capacité de désendettement reviendrait à 9,55 années, sans que cette amélioration suffise à écarter les risques liés à la progression de la dette et aux besoins de financement du programme d'investissement.

La situation du budget annexe « Stade Atlantique » apparaît difficilement appréciable : seules les données concernant la section de fonctionnement (produits et charges réelles) ont été transmises. L'équilibre prévisionnel du budget annexe repose sur une CAF positive grâce au soutien du budget principal, dont la contribution constitue un élément déterminant de son modèle financier.
La fiabilisation de l'atterrissage nécessite de consolider et documenter les prévisions de recettes et de construire les données relatives au bilan fonctionnel prévisionnel.

Orientations

L'enjeu central pour 2027 réside dans la **restauration d'une trajectoire financière soutenable du budget principal,** sans reporter sur les exercices ultérieurs des contraintes excessives de financement.

Le rétablissement de marges financières nécessite une **action coordonnée sur chacune des dépenses et des recettes de fonctionnement, le rythme des investissements et la stratégie de financement de ces derniers**. Une attention particulière devra être portée à la maîtrise de la masse salariale, laquelle contraint fortement les dépenses de fonctionnement.

Cela nécessitera également un **réexamen prioritaire de la programmation pluriannuelle des investissements, une maîtrise renforcée des dépenses récurrentes et une sécurisation du plan de financement.** La soutenabilité des opérations nouvelles doit être appréciée au regard de leur financement effectivement mobilisable, de leurs coûts futurs de fonctionnement et de leur incidence sur l'endettement.

Cette appréciation doit être complétée par une analyse consolidée des besoins de financement, des équilibres bilantiels et de la trésorerie, dont les données prévisionnelles ne sont pas disponibles dans les éléments transmis.

Enfin, il apparaît primordial de **réorganiser la fonction financière** afin de lui permettre d'avoir une vision transversale et instantanée des données financières du budget principal comme de chacun des budgets annexes. Cette vision consolidée doit s'inscrire dans une logique de suivi continu, par une **analyse régulière d'indicateurs fiables à travers des tableaux de bord et des prévisions financières.** La fonction financière doit être en mesure d'identifier rapidement les écarts entre prévisions et réalisations, et de proposer les actions en conséquence. Ce renforcement du pilotage financier est indispensable à l'éclairage des décisions stratégiques, à l'arbitrage des décisions nécessaires à la préservation de l'équilibre financier et à l'anticipation des risques.

L'atterrissage prévisionnel 2026 du budget principal

1. Le niveau des charges réelles rejoint progressivement celui des produits réels

Les produits réels de fonctionnement s'établiraient à 848,9 M€ en 2026, contre 867,6 M€ en 2025, soit une diminution de 18,8 M€ (-2,16 %).

Cette évolution traduit un recul des ressources de fonctionnement qui pèse directement sur les équilibres financiers. Les ressources fiscales et dotations contribueraient à cette contraction, avec une baisse de 7,1 M€ (-0,97 %), à 728,0 M€. Leur niveau demeure toutefois prépondérant dans la structure des recettes.

À noter que l'évolution des produits de fonctionnement doit toutefois être appréciée au regard d'une opération exceptionnelle comptabilisée en 2025 en produits financiers de plus de 11 M€, liée aux gains dégagés à l'occasion du remboursement anticipé de la dette du stade. Elle tend à limiter la baisse récurrente des ressources de fonctionnement de la collectivité et doit, à ce titre, être distinguée de leur évolution structurelle.

Parallèlement, les charges réelles de fonctionnement progresseraient de 23,5 M€ (+ 3,18 %), pour atteindre 761,9 M€. A noter que les achats et charges externes diminueraient de 24,2 M€ (- 13,44 %), à 155,6 M€.

Le différentiel défavorable entre recettes et dépenses constitue un facteur majeur de fragilisation de l'équilibre de la section de fonctionnement et d'investissement.

2. Le ratio de rigidité des charges augmente de 3,2 points entre 2025 et 2026

Le ratio de rigidité des charges d'une collectivité mesure la part de ses dépenses de fonctionnement difficilement compressibles (personnel, contingents et charges d'intérêts) dans ses recettes de fonctionnement. Il sert à apprécier sa **marge de manœuvre budgétaire** : plus le ratio est élevé, moins la collectivité peut ajuster rapidement ses dépenses. Selon la norme recommandée, le ratio doit être inférieur à 55 %.

Les charges de personnel poursuivent leur hausse : elles augmenteraient de 6,0 M€ en 2026 pour atteindre 342,8 M€. **Leur poids demeure structurellement élevé et appelle un suivi renforcé de la masse salariale et de ses déterminants.**

Les contingents progresseraient de 0,8 M€ (+0,95 %), tandis que les charges d'intérêts augmenteraient de 10,9 M€ (+35,40 %), à 41,5 M€. Cette dernière évolution traduit **un très fort alourdissement du coût de la dette et réduit de manière non négligeable les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité**.

Il résulte de l'accroissement de ces charges dites incompressibles que le taux de rigidité évoluerait de 51,6 % en 2025 à 54,8 % en 2026, soit une hausse de 3,2 points, et se situerait à un niveau plafond qu'il convient de ne pas dépasser.

3. La capacité d'autofinancement brute perd près de 33 % entre 2025 et 2026

Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) reculerait de 42,3 M€, passant ainsi de 129,2 M€ en 2025 à 86,9 M€ en 2026. Cette contraction indique une **détérioration importante de la capacité de la collectivité à produire des ressources propres à partir de son fonctionnement habituel.**

4. La capacité d'autofinancement nette reste négative en 2026

Le remboursement du capital de la dette s'établirait à 91,3 M€, soit en net retrait par rapport à 2025 (161,5 M€ dont 71 M€ liés au rachat de la dette du stade Atlantique) mais en forte hausse par rapport à 2024 (58 M€).

La CAF nette 2026 resterait négative, à - 4,4 M€, contre - 32,3 M€ en 2025.

Malgré une amélioration apparente de cet agrégat, la collectivité ne dégagerait toujours pas de ressources suffisantes après remboursement du capital de la dette pour contribuer positivement au financement de ses investissements. A contrario, le déficit d'autofinancement devient une dépense à équilibrer au niveau du tableau de financement.

5. Le niveau des dépenses d'équipement marque un léger retrait mais reste important

L'évolution de l'épargne doit être rapprochée de la dynamique des dépenses d'équipement (y compris les subventions d'équipement), qui atteindraient 547,8 M€ en 2026.

Le maintien d'un tel niveau d'investissement, alors que l'autofinancement se contracte, accentue les besoins de financement et la dépendance aux ressources externes.

À noter que des avances remboursables pour un montant global de 49,6 M€ sont envisagées pour 2026 (contre 4,7 M€ en 2025). Elles concerneraient principalement trois opérations : 21M€ pour la régie de l'eau, 8,5 M€ et 18 M€ à La Fab pour les opérations d'aménagement de Mérignac-Soleil et Gradignan.

6. L'endettement poursuit une hausse rapide et atteint 1,7 milliards d'euros fin 2026

Les emprunts souscrits atteindraient 472,8 M€, contre 285,0 M€ en 2025, traduisant une hausse substantielle du recours à l'emprunt. **Cette progression appelle une vigilance particulière quant à la soutenabilité de la stratégie de financement des investissements via un recours accru à l'emprunt.**

Le stock de dettes financières, annoncé à **1,7 milliards d'euros en 2026,** renforce encore les enjeux de maîtrise de l'endettement.

7. Le ratio de désendettement est désormais largement au-dessus des normes recommandées : la collectivité se trouverait fin 2026 en situation de sur-endettement

La capacité de désendettement se dégraderait fortement, passant de 10,37 années en 2025 à **19,79 années en 2026**, soit un niveau largement au-dessus des normes recommandées de 12 années de CAF brute.

Ce niveau traduit clairement une situation de sur-endettement de la collectivité ainsi qu'une diminution très importante de la capacité théorique de remboursement de sa dette à partir de son épargne brute. **Ce ratio fortement dégradé constitue un signal d'alerte majeur.**

8. L'absence de bilan fonctionnel avec des données chiffrées de la collectivité, ne permet pas d'apprécier les équilibres financiers de clôture

Le fonds de roulement, négatif à hauteur de 22 M€ en 2025, n'a pas été estimé par les services de la collectivité. La collectivité a pris comme hypothèse que le besoin de financement (hors comptes 458) soit couvert par un recours à l'emprunt a due concurrence, ce qui se traduit par une variation nulle du fonds de roulement. Ainsi, il en résulterait que le fonds de roulement resterait négatif comme en 2025 à – 22 M€.

À noter qu'en 2025, le solde des opérations pour comptes de tiers (comptes 454, 455 et 458) était fortement débiteur et pesait sur le fonds de roulement. Un suivi rigoureux du titrage de ces comptes apparaît primordial.

Aucun chiffrage s'agissant du besoin en fonds de roulement n'ayant été réalisé, le niveau de trésorerie nette fin 2026 ne peut être calculé.

Ces absences de données limitent l'appréciation de la solidité des équilibres de clôture.

À noter l'utilisation de mars à fin août, d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 60 M€. **Cette tendance témoigne d'une nette réduction du matelas de liquidités de la collectivité et appelle à un suivi infra-annuel attentif des encaissements et décaissements.**

L'atterrissage prévisionnel 2026 du budget annexe Transports

L'exécution 2025 faisait apparaître une situation financière structurellement dégradée, qui tendrait s'améliorer en 2026.

1. Des charges importantes qui nécessitent un abondement récurrent du budget principal

Les recettes réelles prévisionnelles atteindraient 438,4 M€, contre 405,2 M€ en 2025, soit une hausse de 8,2 %. La participation du budget principal demeure importante : 39,3 M€ en 2026 contre 43,5 M€ en 2025.

Parallèlement, les charges réelles de fonctionnement diminueraient à 368,1 M€, contre 370,6 M€ en 2025, soit une baisse de 0,7 %. Cette évolution traduit une relative maîtrise des dépenses globales, mais masque des tensions persistantes sur certains postes. Les achats et charges externes atteindraient 342,9 M€, contre 335,9 M€, soit une augmentation de 2,1 %.

Les charges d'intérêts augmentent fortement, passant de 10,5 M€ en 2025 à 15,4 M€ en 2026, constituant un facteur de rigidité supplémentaire. Ainsi, le taux de rigidité augmente légèrement de 0,8 point.

À noter que la baisse des charges constatée est essentiellement due à une charge exceptionnelle de 16,5 M€ passée sur le seul exercice 2025 (compensée par un produit exceptionnel de même montant).

2. La capacité d'autofinancement s'améliore de façon significative

L'épargne brute s'améliorerait nettement, passant de 34,6 M€ en 2025 à 70,4 M€ en prévision 2026. Malgré des remboursements d'emprunts en nette hausse (54,2 M€ en 2026 contre 43,7M€ en 2025), soit plus 15,7 M€, la CAF nette reste positive à 16 M€.

3. La dette reste importante

Le budget annexe souscrit plus de nouveaux emprunts (70 M€) qu'il ne rembourse ses emprunts existants (54,2 M€), ce qui se traduit mécaniquement par une augmentation progressive du volume de sa dette. Elle est évaluée à 672 M€ fin 2026 contre 656 M€ fin 2025.

L'amélioration de son niveau d'autofinancement brut permet à la capacité de désendettement de revenir à un niveau inférieur au plafond de 12 années : il atteindrait 9,55 années fin 2026, contre 18,98 années en 2025.

Cette évolution positive ne doit pas occulter le fait que le niveau prévisionnel d'endettement reste élevé, ce qui impose une vigilance accrue quant à la trajectoire d'endettement.

4. Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement reste élevé et en hausse par rapport à 2025 : les prévisions de la collectivité les évaluent à 97,8 M€ en 2026 contre 84 M€ en 2025.

Cette dynamique devra être rapprochée finement et régulièrement de la capacité réelle de la collectivité à assurer le financement de ses équipements sans détériorer ses équilibres futurs.

5. Les équilibres bilantiels ne peuvent être appréciés faute de données transmises

Enfin, la « trésorerie » du compte 451 (compte-pivot avec le budget principal), négative à hauteur de 29,7 M€ en exécution 2025, constituait un point de vigilance important.

L'absence de prévision 2026 sur cet indicateur, et de manière plus globale l'absence de bilan fonctionnel prévisionnel (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement) ne permet pas d'apprécier complètement la globalité de la situation financière du budget.

En définitive, une amélioration de l'épargne brute et de la capacité de désendettement est attendue, mais elle doit être consolidée par un suivi rigoureux des dépenses, de la progression de la dette et de la situation du compte pivot avec le budget principal.

L'atterrissage prévisionnel 2026 du budget annexe

« Stade Atlantique »

À noter que le BA « Stade Atlantique » a été créé au 1er janvier 2026 ; De ce fait, aucune donnée de comparaison par rapport aux exercices antérieurs n'est disponible. Le stade Atlantique est actuellement géré en régie directe par la collectivité.

La situation financière prévisionnelle du budget annexe Stade de Bordeaux au 31 décembre 2026 fait apparaître un niveau d'autofinancement significativement positif, mais cette situation doit être appréciée au regard de la progression attendue des dépenses et de la structure de ses ressources.

Les produits réels de fonctionnement s'établiraient à 16,2 M€ (7,5 M€ constatés au 30 septembre 2026). Cette prévision repose notamment sur les dotations du budget principal, évaluées à 6,8 M€ en fin d'exercice, contre 2,0 M€ au 30 septembre. **Le niveau élevé de ces concours souligne la dépendance du budget annexe aux financements internes de Bordeaux Métropole.** La composition des autres produits n'est pas détaillée.

Les charges réelles de fonctionnement atteindraient 12,3 M€, dont 11,0 M€ au titre des achats et charges externes et 1,3 M€ de dépenses de personnel. L'analyse de l'évolution de ces charges dans le temps constitue un point de vigilance afin de pouvoir en assurer la maîtrise et la couverture par les seuls produits du budget annexe, hors soutien du budget principal.

La CAF brute prévisionnelle ressortirait à 3,9 M€ (2,1 M€ au 30 septembre). Ce niveau traduirait une capacité théorique à dégager des ressources à partir du fonctionnement courant. La CAF nette serait identique à la CAF brute, aucun remboursement d'emprunt n'étant renseigné dans la prévision qui a été transmise.

Les dépenses d'équipement resteraient limitées, à 95 K€ en prévision annuelle.

Enfin, la trésorerie constatée s'élève à 327 K€, soit 22 jours de charges selon le tableau transmis. Ce niveau appelle un suivi régulier des encaissements, des décaissements et des éventuels besoins de financement infra-annuels.

Cette situation ne permet cependant pas, à elle seule, de conclure à l'existence d'une soutenabilité financière de ce budget et d'une capacité durable de financement de ses investissements. Aucun bilan fonctionnel prévisionnel ne figure parmi les éléments transmis, ce qui ne permet pas d'apprécier globalement la situation financière et patrimoniale du budget annexe.